

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(5<sup>e</sup> SEANCE)

## COMpte RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Mardi 6 Octobre 1981.

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI

## 1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 1521).

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

## 2. — Programme d'indépendance énergétique. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1521).

M. le président.

Réponses de M. Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie, aux questions de :

MM. Didier Julla, Charlé, Cornette, Goasduff, Poignant, Mme Marie Jacq. M. Nucci, Mme Lecuir, MM. Queyranne, Alain Vivien, Gatel, Benetière, Lancien, Cavallé, Mmes Christiane Mora, Halimi.

M. le président.

MM. Birraux,  
Joseph Legrand,  
Weisenhorn,  
Chaubard,  
Royer,  
Chapuis,  
Rossinol,  
Tourné,  
Miossec,  
Le Balli,  
Tourné, le président,  
Cartelet,  
Gilbert Gantier,  
Moutoussamy,  
Belorgey,  
Bols,  
Baylet,  
Giovannelli.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

## 3. — Dépôt de rapports (p. 1547).

## 4. — Ordre du jour (p. 1547).

## PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au samedi 17 octobre 1981 inclus.

Ce soir :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique.

Mercredi 7 octobre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement et vote sur l'approbation de cette déclaration.

Judi 8 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :  
Projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Vendredi 9 octobre :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat ;

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet relatif à l'emploi d'étrangers en situation irrégulière ;

Deuxième lecture du projet relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;  
Suite de l'ordre du jour de la veille.

Eventuellement, samedi 10 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Lundi 12 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion et vote sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Gaudin.

Mardi 13 octobre, à seize heures et vingt et une heures trente, mercredi 14 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente ;

Jeudi 15 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :  
Projet de nationalisation.

Vendredi 16 octobre :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat :

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Samedi 17 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

J'indique à l'Assemblée que la discussion du projet de loi de nationalisation se poursuivra le dimanche 18 octobre éventuellement, et les lundi 19, mardi 20 et mercredi 21, matin, après-midi et soir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes.*)

D'autre part, la conférence des présidents a décidé de maintenir au jeudi, pour la durée de la session, la matinée réservée aux travaux des commissions.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, vous comprendrez que le ministre chargé des relations avec le Parlement ait été particulièrement touché de l'enthousiasme qui a saisi une partie de cette assemblée à la perspective de siéger d'une façon aussi continue. Je l'en remercie, tout en regrettant que l'opposition n'ait pas fait preuve du même enthousiasme. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

— 2 —

## PROGRAMME D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique.

Cet après-midi, l'Assemblée a abordé la phase des questions et s'est arrêtée au groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que chaque auteur de question dispose, selon le cas, de deux ou trois minutes.

Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter ces temps de parole et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision.

La parole est à M. Julia.

**M. Didier Julia.** Dès 1975, j'avais déposé une proposition contresignée par l'ensemble de mon groupe parlementaire, et qui tendait à créer un office pour l'évaluation des options technologiques.

Je m'inspirais, en l'espèce, de l'exemple du congrès des Etats-Unis d'Amérique qui m'avait paru particulièrement fécond. Les parlementaires y disposent en effet d'un droit de contrôle et d'expertise sur les choix techniques décidés par l'administration et par le Gouvernement.

L'originalité du projet consistait en ceci qu'il permettait non d'évaluer les conséquences d'un projet technique, ce que peuvent très bien faire E.D.F., par exemple, le Gouvernement ou l'administration, mais d'étudier les conséquences biologiques, physiques, humaines et même politiques d'un projet.

La création d'un grand chantier ou d'une nouvelle infrastructure modifie l'équilibre humain d'une région. Or ce sont les maires, les conseillers généraux, les députés qui sont les premiers touchés par le choc en retour que peut provoquer cette modification humaine et sociologique.

A l'époque, le Gouvernement n'avait pas retenu cette proposition. Mais mes collègues MM. Weisenhorn et Schwartz avaient réussi à la faire voter à l'unanimité par l'Assemblée nationale sous la forme d'un amendement au dernier projet de loi de finances. Le Gouvernement s'était pourvu devant le Conseil d'Etat qui nous avait donné raison et avait déclaré notre vote valide. Le Gouvernement nous avait ensuite imposé un vote bloqué.

En fait, le Gouvernement ne menait pas une politique contraire aux intérêts du pays en matière énergétique, mais il était atteint d'une étrange infirmité qui l'empêchait d'expliquer la politique qu'il conduisait.

Monsieur le ministre chargé de l'énergie, en tant que membre du nouveau gouvernement, vous tenez compte, naturellement, de l'opinion publique. Mais comme Pierre Messmer le démontrera, vous le faites en mettant en cause, nous semble-t-il, l'intérêt général de la France en matière énergétique.

M. Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, a annoncé, dans une lettre qu'il a adressée aux parlementaires, qu'il avait l'intention de procéder à une très large consultation de la communauté scientifique nationale et internationale. Le Parlement avait proposé que ses membres puissent saisir l'académie des sciences lorsqu'un doute apparaissait dans les esprits. Actuellement, par exemple, on constate, dans le domaine agricole, que l'utilisation de certains nouveaux engrais entraîne des pollutions de l'eau dues aux nitrates qui provoquent des troubles que personne n'arrive à guérir.

Je rappelle aussi, à l'intention de M. Chevènement, qu'en 1976, à l'initiative de l'université d'Amiens s'était tenu un colloque international dans cette ville qui réunissait, pour discuter de ce sujet, les parlementaires de l'Europe entière, les parlementaires américains et des universitaires de l'ensemble du monde.

Ma question est très simple, monsieur le ministre : êtes-vous d'accord pour permettre à l'Assemblée nationale de se doter des moyens d'expertise qui lui permettraient d'éclairer les choix de l'administration et du Gouvernement. Etes-vous d'accord pour que soit discutée la proposition de loi n° 305 qui tend à créer un office pour l'évaluation des options technologiques ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.** Monsieur le député, on n'est jamais prophète en son pays, et il a fallu un changement de majorité parlementaire pour que vos vœux puissent recevoir un début de satisfaction. Nous avons fait une proposition qui vise précisément à doter le Parlement d'un outil de contrôle. Et vous avez eu raison de citer les Etats-Unis dont les institutions nous donnent un exemple de ce que peut être le contrôle parlementaire dans ce domaine. Mais je n'entends pas m'immiscer dans le fonctionnement du Parlement, et il appartient à ses membres de faire en sorte que la proposition de loi à laquelle vous venez de faire allusion et qui semble faire l'unanimité, soit discutée. Elle intéresse d'ailleurs l'ensemble de la technologie et de la recherche. Nous l'évoquons aujourd'hui à propos de l'énergie, mais on pourra le faire demain à propos de la biologie ou de la télématique, par exemple.

En cette fin du xx<sup>e</sup> siècle, à un moment où l'institution parlementaire a un rôle législatif et de contrôle tout particulier à jouer, compte tenu de la nature des problèmes posés, je crois que cet instrument de contrôle est effectivement nécessaire et promoteur.

**M. Didier Julia.** M. Labarrère va donc faire en sorte que ma proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour !

**M. le président.** La parole est à M. Charié.

**M. Jean-Paul Charié.** Monsieur le ministre, il a fallu plus de huit ans d'études sérieuses et de procédure pour construire la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, et je voudrais, dans ce débat, apporter quelques informations sur ce cas concret pour, ensuite, vous poser une question précise.

Le chantier a créé jusqu'à 3 700 emplois et, aujourd'hui, 500 personnes de la région y travaillent. Leur moyenne d'âge est de 29,5 ans. Ce sont donc des jeunes.

La seule première tranche, sur les quatre actuellement en service, a apporté en 1980 au département du Loiret une taxe professionnelle de 6 480 720 francs. Les communes les plus défavorisées en ont bénéficié.

Deux cents entreprises, petites et moyennes, ont travaillé sur le site.

Le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises locales est estimé à 870 millions de francs.

Plus de 600 logements ont été construits, et ce n'est pas suffisant.

Il est régulièrement, voire quotidiennement, effectué des contrôles très sérieux : relevés atmosphériques, analyses d'eau de pluie et des nappes phréatiques, prélèvements mensuels d'herbe et de lait, etc.

Le niveau de radioactivité en plaine n'est que de 100 millirem par an et celui ajouté par la centrale nucléaire n'est que de un millirem par an, pour la population riveraine.

Vous pouvez, monsieur le ministre, pour ce cas particulier, obtenir bien d'autres informations, précises et vérifiables, ainsi d'ailleurs que sur les autres centrales.

Je voulais donc vous demander si, par exemple, pour cette centrale nucléaire qui va produire 24 milliards de kilowatts-heure en 1981, soit 10 p. 100 de la production nationale, vous disposez bien de toutes les informations la concernant. Ces informations ne sont-elles pas de nature à contrer les opposants au développement modeste des centrales nucléaires en France ?

Ma seconde question pourrait s'intituler « politique énergétique et croissance sociale ».

La consommation d'énergie totale d'un Français est aujourd'hui le tiers de celle d'un Américain, de 25 p. 100 inférieure à celle d'un Allemand, et se situe en-dessous de la consommation moyenne des pays de la C.E.E.

Il existe actuellement des inégalités considérables dans la consommation individuelle privée en France suivant les catégories socio-professionnelles. La famille d'un cadre consomme environ 3 T.E.P. par an, celle d'un ouvrier spécialisé, environ 1 T.E.P. et celle d'un manœuvre, 0,5 T.E.P. Ces consommations sont en fait à peu près proportionnelles aux revenus des trois familles.

Une utilisation rationnelle de l'énergie peut, certes, permettre de réduire quelque peu la consommation des cadres. Mais parler d'économie d'énergie pour une famille d'ouvrier français, qui consomme aujourd'hui moins d'énergie que la moyenne des pays industrialisés, correspondrait, à la limite, à une volonté de maintenir les classes laborieuses de notre pays dans un état de sous-développement. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

En revanche, un accroissement de la production d'énergie, d'une part, et l'abaissement, autant que faire se peut, du coût de cette énergie grâce au nucléaire, d'autre part, ne peuvent que favoriser une plus grande justice sociale.

En conclusion, une politique de croissance sociale permettant aux familles les moins favorisées d'améliorer leur niveau de vie passe par une politique d'énergie électrique abondante et à bon marché.

Voulez-vous promouvoir une véritable politique sociale au profit des moins favorisés ? Telle est ma deuxième question, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Me tournant vers les députés socialistes, je leur dirai que j'ai été profondément surpris de leurs rires ironiques.

En effet, monsieur le parlementaire, vous avez eu raison de parler comme vous l'avez fait. Vous avez évoqué cette forme d'injustice sociale que constitue l'inégalité en matière de consommation énergétique.

Cependant, il faudrait engager une action en recherche de paternité pour retrouver les origines de cette injustice.

**M. Didier Julia.** En tout cas, elles ne sont pas dans la politique énergétique menée par les précédents gouvernements !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Cher monsieur Julia, j'ai redoublé d'attention lorsque votre collègue de l'opposition a parlé d'inégalités énergétiques. En effet, les inégalités énergétiques, c'est vous, messieurs de l'opposition, qui en êtes responsables !

En fait, notre audience est en train de s'étendre. Lorsque nous affirmons que, dans un appartement, on peut économiser une tonne d'équivalent pétrole, c'est autant de charges sociales en moins et d'argent économisé dans des familles modestes. C'est de l'argent disponible pour autre chose. Je suis donc persuadé que vous allez approuver notre programme. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Enfin, vous avez parlé des problèmes de sûreté. Je suis heureux de constater, parmi les personnes qui m'assistent, la présence du responsable des questions de sûreté au sein de mon ministère, M. Kosciuzko-Morizet. Je tiens, à travers sa personne, à rendre hommage et à féliciter tous les services.

**M. Pierre Micaux.** Il n'est pas député !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je suis surpris d'entendre un député critiquer l'administration française ! Les services de sûreté sont des services administratifs qui vous font honneur.

**M. Pierre Micaux.** Vous ne criez pas si fort cet après-midi au sujet de Flamonville !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Vous n'avez pas écouté ! Votre arithmétique se heurte à quelques difficultés !

**M. Jean-Paul Charié.** Dois-je enregistrer votre propos comme une réponse ?

**M. le ministre de l'énergie.** Dès lors que vous constatez des inégalités énergétiques, il faut assumer vos responsabilités.

Nous parlons d'indépendance énergétique, d'économies d'énergie, notamment dans le domaine du bâtiment et du logement, au nom de l'égalité. Ce mot doit vous rappeler quelque chose ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Julia.** Les petits vieux n'ont pas tous trois machins à laver !

**M. le président.** La parole est à M. Cornette.

**M. Maurice Cornette.** Monsieur le ministre, ma question est motivée par une réflexion d'ordre général et un exemple concret, certes marginal, mais significatif.

Résoudre le problème fondamental de l'équilibre énergétique ressources-consommation impose plus aux sociétés industrielles et urbaines qu'aux autres de s'orienter vers des énergies qui se renouvellent à un rythme proche de leur consommation. Le modèle du genre est, à coup sûr, le rayonnement solaire, qui est gratuitement, mais hélas inégalement, dispensé à notre planète et à sa mince pellicule qu'est la biosphère. Le problème consiste donc à le capter, à le concentrer, à le stocker, à le redistribuer dans l'espace et le temps.

Des techniques appropriées se font jour. Voici, monsieur le ministre, du soleil en sachet. (*M. Cornette montre à l'Assemblée un sachet de grains.*)

Chaque année le soleil fait mûrir et lever dans nos champs des moissons de céréales. La récolte consiste à séparer le grain de la paille. Il est prouvé et désormais admis que la moitié de la paille peut être retirée du cycle agronomique sans dommage pour les sols et leurs structures. Elle est tirée, broyée, inégalement, additionnée d'un faible pourcentage de liant qui est lui-même un sous-produit agricole. Réduite à l'état de grains, elle fournit un combustible stockable, de manutention mécanisable, susceptible d'alimenter des brûleurs industriels et domestiques. Je cite un exemple concret : 2,4 kilogrammes de ce combustible fournissent la même chaleur qu'un litre de fuel domestique. Un logement de type F5, qui est équipé depuis la dernière saison d'hiver par ce mode de chauffage, a permis de réaliser, en un an, une économie de 5 000 francs par rapport au fuel domestique, pour une installation de 13 000 francs. Je n'apporte donc qu'un feu de paille à ce débat, mais la flamme de la conviction m'anime.

Une biotechnologie et une agro-industrie nouvelle émergent du stade expérimental et parviennent d'ores et déjà au niveau artisanal, sinon industriel.

Monsieur le ministre, outre les orientations que vous avez bien voulu évoquer cet après-midi, quelles mesures spécifiques comptez-vous mettre en œuvre pour les soutenir et les développer ? Quelle suite comptez-vous donner à la proposition de loi que je viens de déposer avec mes collègues de mon groupe en ce qui concerne les carburants biochimiques ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Un effort de concision des orateurs du groupe R. P. R. permettra à tous leurs collègues inscrits de prendre la parole dans la période de vingt minutes attribuée à leur groupe.

La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je répondrai immédiatement à la dernière partie de l'intervention de M. Cornette relative à la recherche et à l'innovation.

Nous avons pour objectif, à l'horizon 1990, de faire en sorte que l'énergie solaire produise 1,5 million de t.e.p. dont un million pourrait être fourni par 3 millions de chauffe-eau solaires. Nous estimons que 250 000 t.e.p. pourraient être obtenues par de nouveaux systèmes de chauffage dans les piscines et les serres.

Les responsables des collectivités locales pensent réaliser une économie de 50 p. 100 environ des dépenses de chauffage en recourant à l'énergie solaire pour chauffer les serres et les piscines.

Quels sont nos moyens ? Nous sommes très attachés à la déduction fiscale. Il vous appartiendra de nous suivre en votant cette partie du budget. Je vous rappelle aussi que nous avons proposé la création d'un compte épargne-énergie.

**M. le président.** La parole est à M. Goasduff.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Monsieur le ministre, après de larges informations sur le choix de cinq sites possibles en Bretagne, après l'avis du comité économique et social, le conseil régional de Bretagne, le 25 novembre 1978, à Saint-Brieuc et le conseil général du Finistère, le 29 novembre de la même année, décidaient démocratiquement, à une large majorité, l'implantation d'une centrale nucléaire à Plogoff.

Cette commune côtière dispose d'une surface importante de plusieurs centaines d'hectares de terres incultes et les études des fonds marins la jouxtant s'y prêtaient.

La Bretagne, particulièrement le Finistère, qui a connu une agriculture de subsistance et dont l'industrie était inexistante il y a vingt-cinq ans, est devenue, grâce à la loi d'orientation agricole de 1960-1962, au dynamisme de ses agriculteurs et à la volonté de ceux qui ont osé investir, la première région agricole française. Mais les besoins énergétiques s'accroissent toujours, particulièrement dans le domaine agro-alimentaire. Ainsi 80 p. 100 environ de la consommation énergétique provient du réseau national.

Tout en prônant une politique démocratique qui tient compte de l'avis des élus, il me paraît paradoxal que, lors de sa campagne électorale, l'actuel Président de la République ait écouté une infime minorité de la population bretonne, plus intéressée par l'indépendance de la Bretagne que par ses besoins énergétiques, déclarer que la centrale de Plogoff ne se ferait pas...

**M. Henri Michel.** Et les élections !

**M. Jean-Louis Goasduff.** ... malgré l'avis de la majorité des élus parfaitement conscients de nos besoins.

Monsieur le ministre, comment des secteurs de pointe comme celui de l'agro-alimentaire pourront-ils se développer ? Le manque d'énergie sera un frein pour l'implantation de nouvelles industries. L'expansion et la satisfaction des besoins en matière d'emplois dans la région bretonne sont en cause.

Il est encore possible de rêver d'éoliennes, mais nous attendons toujours le résultat de celle d'Ouessant !

Que pensez-vous réaliser pour pouvoir aux besoins énergétiques de cette région ? Comptez-vous implanter une centrale dans un lieu où l'activité agricole est florissante, je veux parler de Ploumoguier, ou réaliser une mini-centrale aéro-réfrigérante à Brennilis pour suppléer celle qui existe déjà ?

Je vous pose ces questions au nom de toute une population qui vit dans un secteur où le taux des demandeurs d'emploi est supérieur de 5 p. 100 à la moyenne nationale. La décision de geler ou de repousser — les termes changent selon le ministre qui les dicte — la centrale de Plogoff est-elle irrévocable ?

Des travaux publics de l'ordre de 1,5 milliard étant programmés pour cette centrale, dans sa circonscription deux entreprises qui étaient adjudicataires pour effectuer une partie de ces travaux doivent, dans les jours qui viennent, mettre en chômage technique respectivement 100 et 150 employés.

Que comptez-vous faire pour répondre à la nécessité d'implanter rapidement en Bretagne une centrale électro-nucléaire compte tenu des lourdes dépenses déjà engagées et des besoins d'activités ?

Vous connaissez la Bretagne comme moi, monsieur le ministre. Cette région est riche en volontés et en main-d'œuvre, mais elle est très éloignée des centres de consommation et surtout elle est pauvre en énergie. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Autant que je sache, monsieur Goasduff, vous avez signé en 1978, semble-t-il, une pétition contre l'implantation d'une centrale à Ploumoguier ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Mais c'est une affaire entre nous.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Goasduff, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Jean-Louis Goasduff.** A Ploumoguier, la terre agricole a une valeur incontestable.

**M. Pierre Jagoret et M. Christian Nucci.** C'est chez lui !

**M. Jean-Louis Goasduff.** J'ai donc opté pour l'installation d'une centrale aéro-réfrigérante à Brennilis...

**M. Pierre Jagoret et Mme Marie Jacq.** C'est chez les autres !

**M. Jean-Louis Goasduff.** ... que les élus et la population demandaient. C'est dans cet esprit que j'ai donné ma signature.

En outre, la terre cultivable à Ploumoguier s'étend jusqu'à la côte, tandis qu'à Plogoff, 400 hectares sont arides.

**M. Christian Nucci.** Merci pour eux !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je répète avec beaucoup de sérieux que ceux qui ont voulu imposer la construction d'une centrale à Plogoff ont fait reculer la cause du nucléaire. En tant que Breton, comme vous, je n'accepterai jamais que l'on impose par la force certaines réalisations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Le visage du nucléaire à Plogoff, c'est l'antithèse de ce que nous devons construire les uns et les autres. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Jean-Paul Chérié.** Votre argumentation est faible !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je suis Breton et je parle en connaissance de cause. Quand on porte le fer dans une plaie, il faut en tirer les conséquences. Dans l'héritage que nous avons à gérer, il y a Plogoff. Ce n'est pas avec des C.R.S. que l'on impose des centrales nucléaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Notre thèse est simple et le Président de la République l'a répétée : nous ne devons en aucun cas imposer des sites énergétiques contre la volonté des populations. A ma connaissance, le conseil municipal de Plogoff a toujours été hostile au projet !

Vous semblez oublier l'élection du mois de mai. Osez-vous opposer à une élection présidentielle, un avis donné par un conseil général ou un conseil régional ? Vous n'avez pas le droit d'agir ainsi. Une élection présidentielle correspond à une décision. Dans son programme, le Président de la République avait pris l'engagement de ne pas construire de centrale à Plogoff. C'est clair.

J'ai reçu la fédération régionale des travaux publics. Je n'accepte pas votre interprétation. Je dis « non » au chantage à l'emploi, car aucun contrat n'avait été signé.

Quel est l'avenir de la Bretagne ? Les Bretons savent prendre des décisions et faire preuve de courage. Lorsque le Gouvernement à direction socialiste demandera à l'assemblée régionale d'élaborer un plan régional de l'énergie, je suis persuadé que des solutions seront trouvées. Je suis convaincu que vous participerez à leur recherche. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Les vingt minutes accordées au groupe R. P. R. étaient écoulées avant l'intervention de M. le ministre.

Nous passons aux questions du groupe socialiste, après lesquelles M. Lancien et M. Cavaille pourront prendre la parole, conformément à la règle qui a été adoptée.

La parole est à M. Poignant.

**M. Bernard Poignant.** Ma question portera sur les agences régionales d'énergie.

Face aux insuffisances du conseil de l'information sur l'énergie « claire », créé par un décret du 10 novembre 1977, qui n'a pas réussi à éviter le divorce entre la population et les acteurs de la politique énergétique — un exemple vient de nous être donné — la création de structures permanentes d'information et de coordination s'avère plus que jamais nécessaire tant au niveau national qu'à l'échelon régional et local. C'est dans ce cadre, monsieur le ministre, que vous reprenez à votre compte la proposition de création d'agences régionales d'énergie du rapport Bourjol.

Ces agences seraient des correspondants régionaux de l'agence nationale d'information sur l'énergie placés auprès des organes régionaux. Si leur mission et leur composition semblent bien définies, il n'en est pas de même pour leurs moyens financiers et leurs structures administratives.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de nous préciser votre position sur ce sujet qui, semble-t-il, est fondamental quant à l'indépendance de ces agences et donc quant à leur crédibilité.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Mesdames, messieurs, nous n'avons pas abordé en détail les structures administratives et techniques susceptibles d'être mises à la disposition des agences régionales pour l'énergie qui seront composées d'élus représentant des chambres de commerce, de métiers et d'agriculture, des organisations syndicales et associatives, des universités et des instituts.

Personnellement, je ne suis pas partisan de mettre à leur disposition des services administratifs et techniques. Demain, grâce au Parlement, la région disposera d'un pouvoir exécutif dont le président aura pour mission de réorganiser l'ensemble des services régionaux qui relèvent de sa compétence. Je pense pouvoir lui faire confiance afin qu'il dresse un organigramme de nature à permettre à ces agences de concrétiser cette orientation.

Quant aux moyens, l'agence régionale de l'énergie pourrait être un excellent lieu de coordination des financements déconcentrés. Pour avoir une volonté énergétique réelle, elle ne doit pas continuer à disséminer ses subsides entre de multiples associations mais disposer d'une enveloppe financière énergie. Le meilleur moyen de bien l'utiliser, c'est de consulter l'agence régionale de l'énergie.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie Jacq.

**Mme Marie Jacq.** Monsieur le ministre, si nous observons notre région commune, la Bretagne, nous constatons qu'elle est particulièrement riche en ce qu'il est convenu d'appeler les énergies nouvelles, en particulier la biomasse, l'énergie marémotrice, l'hydraulique. Ce sont aussi des énergies renouvelables qui sont donc pratiquement inépuisables.

Ce qui est vrai pour la Bretagne l'est aussi pour les autres régions. Ma question portera donc sur l'opportunité, dans le cadre de la décentralisation, de confier aux collectivités locales une mission de recherche des énergies nouvelles disponibles dans leur région et d'étude des moyens propres à les mettre en œuvre.

Le caractère diversifié et décentralisé de ces énergies explique en partie les réticences dont elles ont fait l'objet. Je citerai cependant des cas exemplaires d'initiatives qui ont été prises dans ce sens, notamment par les villes de Rennes et de Lannion, par le conseil général de la Nièvre et par le conseil régional d'Auvergne.

Richesse de votre expérience d'élu local, envisagez-vous, monsieur le ministre, d'inciter les collectivités locales à développer ce type de recherches qui sont porteuses d'avenir ?

**M. Alain Vivien.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je réponds affirmativement à Mme Marie Jacq.

Il est très important qu'au niveau des collectivités locales de véritables observatoires de l'énergie soient mis en place afin que l'on sache ce que l'on consomme quantitativement et qualitativement. Quand je dis « au niveau des collectivités locales », je commets une sorte de lapsus juridique car je pense surtout aux agglomérations.

Je ne doute pas que, dans le cadre des régions, de nouvelles relations se tissent entre les communes, les instituts, les facultés, partout où il y a de l'intelligence, de la recherche. D'ailleurs, chacun de vous a connaissance d'expériences très positives dans ce domaine. Pourquoi chaque collectivité locale, ou chaque agglomération n'aurait-elle pas son propre plan en matière d'énergie solaire ou de biomasse ? En ce qui concerne la biomasse, par exemple, il convient de ne pas négliger l'utilisation des ordures ménagères des villes. C'est un gisement que nous avons trop souvent tendance à oublier.

Mais tout cela ne pourra se faire que si les autorités locales sont conscientes de l'enjeu et ont la volonté d'agir, car le meilleur moyen d'échouer, dans ce domaine, c'est que celui qui vous parle prenne un décret.

**Un député du rassemblement pour la République.** A quoi servez-vous, alors ?

**M. le président.** La parole est à M. Nucci.

**M. Christian Nucci.** Monsieur le ministre, je n'ai pas apporté de paille ni d'autres résilius de l'agriculture. Je partirai d'un constat extrêmement simple, qui est devenu un lieu commun dans les milieux scientifiques.

Actuellement, on peut considérer que l'agriculture est peut-être la seule activité humaine qui soit génératrice de richesses renouvelables chaque année. Si une partie de la production est essentiellement destinée à un usage alimentaire, force est de constater que la récolte et la production agro-alimentaire s'accompagnent souvent de sous-produits divers que, dans les conditions économiques et politiques qui ont été celles des dernières années, et pour des raisons diverses que je ne rappellerai pas, on a eu grand-peine à valoriser.

Ce débat doit être pour nous l'occasion de nous interroger sur l'emploi possible des différents sous-produits ou résidus agricoles. L'utilisation de sous-produits de l'agriculture ou de la forêt, évalués à 65 millions de tonnes de matière sèche, peut fournir de l'énergie sous des formes diverses. Il s'agit là d'un gisement non négligeable, dans un contexte économique délicat, alors que tant de menaces pèsent et pèseront encore dans les années à venir sur notre approvisionnement en matière énergétique.

Mais ce gisement présente des défauts, il est hétérogène, dispersé, saisonnier. Il faudra donc faire preuve d'imagination et trouver des moyens nouveaux considérables pour que l'on puisse envisager des utilisations décentralisées sur de très petites unités, voire au niveau de la simple exploitation.

A terme, cependant, ces sous-produits pourraient devenir intéressants dans la mesure où ils réduiraient les coûts de production, qu'il s'agisse de l'énergie ou des engrais, diminueraient nos importations d'énergie, de fibres et de protéines et, autre avantage non négligeable de la solution préconisée, permettrait des créations d'emplois, particulièrement dans le milieu rural. Ce matin, pendant plus de deux heures, nous avons débattu de l'avenir de la montagne. La création de petites unités de production énergétique permettrait de conserver des emplois, même à temps partiel, en zone de montagne et d'assurer un certain revenu aux agriculteurs qui ne peuvent travailler sur leurs terres pendant plusieurs mois de l'année.

La mise en place d'un nouveau savoir-faire dans un domaine encore expérimental appelle une question très simple. La diversité des sources d'approvisionnement énergétique et les perspectives immenses que peut ouvrir la biomasse étant prises en compte, quels sont, monsieur le ministre, pour le projet que vous nous présentez aujourd'hui, les moyens politiques que vous entendez mettre en œuvre et les moyens budgétaires que vous mettez à notre disposition pour faire en sorte que ce domaine énergétique non négligeable puisse être exploité ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je rappelle ce qu'a dit M. le ministre d'Etat chargé de la recherche et de la technologie : de 1981 à 1985, si le Parlement veut bien suivre nos propositions, il y aura un triplement des crédits dans les différents secteurs de la recherche.

Je me propose, dans les semaines qui viennent, de mettre en place un groupe de travail commun au ministère de l'agriculture, au ministère de la recherche et de la technologie et à mon ministère.

Pour que les propositions de ce groupe de travail puissent « descendre », il est très important que, là aussi, le niveau local soit sensibilisé.

Lorsque j'ai dit qu'il ne suffisait pas que le ministre prenne des décrets, l'un de vos collègues s'est demandé à quoi je servais. Pour ma part, j'estime que lorsque l'on veut agir, il faut responsabiliser. C'est au niveau local et régional que l'on a le plus de prise sur ces questions nouvelles. Voilà la signification de mon propos : on ne gouverne pas par décret.

Au niveau national, ces missions, ces rencontres, cet observatoire qui recense et qui récapitule l'ensemble des expériences, constitueront autant d'éléments d'émulation qui seront relayés par les agences régionales de l'énergie. Si, demain, nous savons utiliser les organisations syndicales agricoles, les chambres d'agriculture, les différentes manifestations telles que foires, marchés et comices, je suis persuadé que les réalisations positives auront un effet d'entraînement.

Dans quel sens devrions-nous agir ?

D'abord, de considérables économies pourraient être réalisées par une utilisation rationnelle des énergies existantes — je pense aux usages domestiques des agriculteurs et à l'habitat rural — et grâce à l'utilisation des énergies nouvelles renouvelables. Il y a aussi les moteurs, tracteurs et autres machines, et dans ce domaine l'agriculture n'est pas seule concernée. Enfin, il y a le secteur de l'autoproduction et l'utilisation de la biomasse pour les serres et les autres constructions de ce type.

Aujourd'hui, quelque huit millions de tonnes d'équivalent-pétrole sont consommées dans le secteur de l'agriculture. Si, dans les années qui viennent, on peut suivre les pistes que M. Nucci a tracées ce sera autant de gagné et cela se traduira par de nouvelles disponibilités financières pour le monde agricole.

**M. le président.** Je rappelle tant aux auteurs de questions qu'au Gouvernement les engagements de concision qui ont été pris au début de ce débat.

La parole est à Mme Lecuir.

**Mme Marie-France Lecuir.** Monsieur le ministre, quand on évoque l'utilisation de l'énergie solaire, ce sont les lieux communs qui fleurissent et qui servent de prétexte pour ne pas prendre de décision et pour n'innover en rien. On dit que c'est aléatoire, coûteux, impossible au nord de la Loire, inesthétique, que c'est du bricolage et de la rêverie.

C'est faux. Des expériences réelles existent, y compris en région parisienne.

Le Gouvernement aura-t-il la volonté politique de développer le solaire et se donnera-t-il les moyens de le faire ?

Le chauffage et la production d'eau chaude à usage non industriel représentent 25 p. 100 de la consommation d'énergie en France. L'Etat, qui est le premier constructeur immobilier, ne peut-il pas donner l'exemple en lançant résolument la construction de bâtiments publics chauffés par le soleil ?

En plus de cette valeur d'exemple, la passation de marchés importants permettrait d'abaisser les coûts de l'énergie solaire et de créer les conditions d'une production de masse.

Ne pourrait-on aider à promouvoir la mise en chantier de chauffages solaires et de production d'eau chaude dans l'habitat collectif, par exemple en rendant obligatoire l'étude d'une variante solaire pour tout projet d'habitat collectif et en finançant largement les surcoûts d'investissement ?

Les techniques de construction industrielle, comme la structure des grandes entreprises de bâtiment, ne facilitent pas l'extension des techniques solaires qui, elles, sont essentiellement liées à des conditions locales et à une production diversifiée.

Comment le Gouvernement comptait-il aider les petites et moyennes entreprises, les artisans et les collectivités locales à s'engager dans cette voie nouvelle ?

Enfin, monsieur le ministre, avez-vous fait étudier la possibilité de créer une caisse nationale destinée à accorder des prêts ou des subventions pour les constructions solaires ou pour la production de matériaux particulièrement économiseurs d'énergie, en un mot pour l'innovation énergétique ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Nous avons rappelé cet après-midi que le Gouvernement entendait mettre au point un plan-programme de travaux d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies nouvelles dans les bâtiments publics. Ces propositions devraient avoir un effet démonstratif.

Par ailleurs, le commissariat à l'énergie solaire, organisme public, aide des opérations de démonstration dans les H.L.M., les bâtiments des collectivités locales, les piscines. Nous ne demandons qu'à développer ce type d'action et à le faire rayonner.

En ce qui concerne l'eau chaude et le chauffage, je voudrais insister sur le parti que l'on peut tirer de la géothermie dans le Bassin parisien.

**M. le président.** La parole est à M. Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le ministre, le programme d'indépendance énergétique que vous nous avez présenté place au premier plan des mesures proposées une politique ambitieuse en faveur des économies d'énergie puisque le projet gouvernemental évalue le gisement « économies d'énergie » à quarante millions de tonnes d'équivalent-pétrole à exploiter d'ici à 1990, ce qui représente 20 p. 100 de la consommation actuelle.

Une condition de réussite de cette politique tient à la sensibilisation des populations. En effet, rien ne doit être négligé : chacun doit se sentir concerné de façon permanente dans sa vie quotidienne.

Envisagez-vous, monsieur le ministre, de lancer une action d'information de grande ampleur, qui irait bien au-delà de la chasse aux « gaspils » que nous avons connue et qui permettrait une mobilisation générale de la population ?

J'ajoute que les économies d'énergie résulteront essentiellement d'un effort d'investissement, en particulier dans le domaine industriel où il est escompté, d'ici à 1990, une économie d'énergie de l'ordre de 10 millions de tonnes d'équivalent-pétrole.

Ces économies sont faciles à évaluer car, si elles portent sur de grandes quantités de consommation, elles concernent un petit nombre d'entreprises.

En effet, 2 p. 100 des usines consomment 80 p. 100 de l'énergie industrielle. Or les investissements en matière d'économie d'énergie au niveau industriel sont difficiles à réaliser dans la mesure où les amortissements dépassent souvent le cap des trois ans.

Vous nous avez proposé, monsieur le ministre, des dispositions spécifiques dans le cadre de ce programme. Envisagez-vous de discuter avec les professions et les entreprises des « contrats de progrès énergétique » qui pourraient prévoir des mesures particulières à chaque entreprise ou à chaque branche professionnelle ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Ma réponse sera positive, tout spécialement pour ce qui concerne les contrats de branche.

L'un des rôles des agences régionales de l'énergie est précisément d'opérer une sensibilisation. De ce point de vue, les mass media, d'une façon générale, ont certainement un rôle déterminant à jouer. C'est là encore, au niveau des collectivités locales qu'il faut intervenir.

Je suggérerai que, comme cela se fait déjà, notamment sous l'égide de certains de vos collègues ici présents, des campagnes soient ouvertes dans un certain nombre de communes et de villes sur le thème : l'enfant et l'énergie. Car c'est en montrant aux enfants quelle est la place de l'énergie, qu'il s'agisse de la lumière, de l'aménagement, de l'urbanisme, des transports, et ce que l'on peut attendre des énergies nouvelles et renouvelables, que l'on pourra investir en termes de recherche éminemment prometteurs pour la dernière décennie du vingtième siècle et le début du vingt et unième siècle.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien.

**M. Alain Vivien.** Monsieur le ministre, le site de Nogent-sur-Seine envisagé pour l'implantation d'une centrale nucléaire est contesté depuis son origine.

L'agence de bassin Seine-Normandie s'est prononcée défavorablement en raison des risques encourus par les nappes qui approvisionnent en eau potable la région parisienne et le conseil général de Seine-et-Marne a introduit un recours devant le tribunal administratif, compte tenu des conditions dans lesquelles l'enquête officielle a été conduite sous le précédent gouvernement.

Etant donné la volonté de la nouvelle majorité de poursuivre le programme nucléaire et d'investir à la fois dans la recherche des économies d'énergie et dans le développement d'énergies nouvelles — qui existent sur place, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, notamment en ce qui concerne la géothermie et la biomasse — ne serait-il pas opportun de remettre en cause la réalisation de cette centrale particulièrement inquiétante pour la population d'Île-de-France ?

La mise au gabarit de la Seine et les investissements engagés peuvent encore permettre de substituer à ce projet une centrale thermique plus adaptée et plus conforme aux besoins, non de base mais de pointe, observés en matière d'alimentation en électricité dans cette zone économique de forte consommation. Cette proposition peut-elle être mise à l'étude ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** La position du Gouvernement est très claire quant à Nogent-sur-Seine. Nogent se fera. Nous connaissons les problèmes qui se posaient, notamment en ce qui concerne les réalisations susceptibles d'intéresser la nappe pléistocène. Lorsque nous avons pris la décision en conseil des ministres, le 30 juillet dernier, de continuer Nogent-sur-Seine étant donné l'avancement des travaux et en raison de diverses considérations économiques et sociales, nous avons institué, dans le même temps, une commission locale d'information, que j'ai personnellement installée et qui sera en mesure de répondre effectivement à un certain nombre de questions relatives à l'hygiène, la sûreté, la sécurité.

Je suis en possession, depuis la semaine dernière, d'un premier rapport, au demeurant excellent. Il y en aura d'autres. Je vous garantis que nous étudierons avec une extrême attention les réponses qu'il convient de donner aux questions essentielles qui ont été posées.

En l'état actuel des choses, la centrale de Nogent continue. Il n'y a pas de problème, mais nous tenons à surveiller les choses de très près.

**M. le président.** La parole est à M. Gatel.

**M. Jean Gatel.** Monsieur le ministre, ma question ne portera pas sur les chiffres de production d'énergie nucléaire, mais sur la façon de produire cette énergie, aussi importante à mes yeux que la qualité produite.

La meilleure garantie que nous ayons quant aux conditions de production les plus sécurisantes, et pour les populations et pour les travailleurs et les travailleuses de ce secteur, c'est que la production d'énergie nucléaire soit directement contrôlée par les pouvoirs publics et la collectivité nationale.

L'expérience du commissariat à l'énergie atomique l'atteste tout à fait : ses réussites, par exemple à Marcoule et à Pierrelatte, ne sont plus à démontrer.

Par contre, la création de la C. O. G. E. M. A. en 1976 était déjà porteuse d'incertitudes. Seule la résistance des personnels a pu éviter les risques de privatisation de cette filiale à 100 p. 100 du C. E. A.

Depuis, se sont multipliées les filiales à participation publique minoritaire avec association de capitaux privés : S. F. E. C., S. G. N., U. S. S. I., Comurhex — avec des capitaux de Pechiney-Ugine-Kuhlman — et, bien sûr, Eurodif et Framatome, filiales privatisées se retrouvant souvent à des moments déterminants du cycle nucléaire, en particulier dans l'enrichissement et le traitement de l'uranium.

Ces entreprises ont souvent introduit dans leur gestion profit et recherche de rentabilité — appel à des travailleurs intérimaires, à des entreprises de sous-traitance, compression d'emplois, comme c'est actuellement le cas à la S. F. E. C. — et ont parfois pris une trop grande liberté avec la sécurité, voire dégradé les conditions de travail des personnels.

Ma question est par conséquent très simple, monsieur le ministre : comment entendez-vous réintroduire la notion de service public dans la production du combustible nucléaire ? Pensez-vous refaire du C. E. A. la plaque tournante de cette filière industrielle en resserrant la cohérence et l'unité de ce groupe et, dans l'affirmative, avec quels moyens ?

Pensez-vous enfin donner aux salariés de ce secteur, quelle que soit leur entreprise, un statut commun les protégeant et protégeant ainsi les populations concernées ? A ces conditions, personne ne pourra être inquiet devant les propositions du Gouvernement en matière d'énergie nucléaire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Ma réponse est très simple : le Gouvernement a pour ambition l'intérêt général et l'intérêt public. Tous les organismes publics ou privés que vous avez cités sont des instruments au service des intérêts défendus par le Gouvernement.

En conséquence, vous n'avez aucune inquiétude à nourrir dans ce domaine.

**M. le président.** La parole est à M. Benetière.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Monsieur le ministre, la nécessaire politique d'indépendance et de développement économique passe par la mise en œuvre d'une politique énergétique plus économe, mais aussi plus autonome. Cette volonté d'indépendance implique pour les prochaines années, compte tenu des retards pris dans la recherche d'énergies renouvelables et les économies d'énergie, un accroissement mesuré de la production d'énergie nucléaire.

Mais le développement de cette énergie nucléaire pose un certain nombre de problèmes. Le rapport Hugon attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de maîtriser les risques spécifiques et graves liés à l'exploitation de ces filières. Or cette maîtrise n'existe, à ce jour, nulle part au monde.

En réalité, en matière de stockage des déchets radioactifs, qu'il s'agisse des déchets en provenance du traitement ou du stockage des combustibles irradiés, nous en sommes encore seulement au stade des recherches. Les études menées sur le milieu géologique le plus approprié pour recevoir les déchets nucléaires, qu'il s'agisse des argiles en Belgique, des solutions salines en Allemagne fédérale ou du granit n'ont pas encore abouti à des résultats satisfaisants. De même, la mise au point des matrices dans lesquelles les déchets sont incorporés garde un caractère expérimental.

Dans ces conditions, la solution actuellement pratiquée à La Hague et envisagée par le passé sur un deuxième site, à Saint-Priest-la-Prugne — le stockage en surface de déchets contenant notamment du plutonium — ne peut offrir de sécurité que si la sélection des sites destinés à accueillir les centres de déchets offre des garanties scientifiques incontestables.

Ma question, monsieur le ministre, porte plus précisément sur le choix des sites susceptibles de prendre la relève du centre de La Hague.

Le choix d'opportunité envisagé par le gouvernement précédent d'un C. 2 à Saint-Priest-la-Prugne, dans le département de la Loire, à la place de la mine d'uranium, a été condamné à la fois par les scientifiques indépendants consultés et par la grande majorité des élus et de la population.

En effet, ce site se situe sur un socle granitique largement fracturé et faillé à l'ère primaire et à l'ère tertiaire, ce qui explique d'ailleurs les dépôts de minerais, et notamment d'uranium, "il s'y trouvent. En outre, la montagne bourbonnaise est un véritable château d'eau d'où s'écoule un réseau hydrographique important en direction de la Loire et de l'Allier, notamment vers la ville thermale de Vichy.

Compte tenu des risques d'infiltration et de pollution nucléaire qui en résulteraient sur un site où la radioactivité naturelle et celle résultant de l'exploitation de la mine d'uranium sont déjà très élevées, je vous demande, monsieur le ministre, si vous suivrez la voix des scientifiques, des élus et de la population et si vous annoncerez l'abandon du site de Saint-Priest. Ce qu'il faut à la montagne bourbonnaise, située à la frange des régions Massif central et Rhône-Alpes, c'est un plan de reconversion minier qui permette de soutenir les efforts faits au niveau local en matière de création d'emplois par les élus, les associations et les investisseurs locaux, et qui donne une nouvelle chance à cette région défavorisée et à l'écart des centres de développement.

Cette région, qui a fourni son écot énergétique à la collectivité nationale, ne doit être ni condamnée à recevoir les déchets nucléaires — même s'ils sont porteurs de quelques dizaines d'emplois — ni abandonnée par les pouvoirs publics.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Dans ce domaine comme dans d'autres, rien ne doit se faire sans l'assentiment des populations concernées, qui doivent être consultées. Il importe en l'espèce que le Gouvernement, après consultation et avant de prendre une décision définitive, puisse saisir, comme il est habilité à le faire, le conseil supérieur de la sûreté nucléaire.

J'insiste sur ce point : aucune décision ne doit être prise contrairement au vœu de la population.

**M. le président.** Les trente minutes attribuées au groupe socialiste étant écoulées, nous en revenons aux questions du groupe R. P. R.

La parole est à M. Lancien.

**M. Yves Lancien.** Monsieur le ministre, aucun pays au monde, même s'il en eut la tentation — les Etats-Unis ou la Suède, par exemple — n'a persévéré dans la recherche d'un autre procédé de stockage des combustibles irradiés. Tous se tournent aujourd'hui vers le retraitement, largement satisfaisant du point de vue de la sécurité : ils s'inspirent du procédé original de vitrification étudié et mis au point en France depuis 1958 et largement expérimenté depuis à l'usine de La Hague. La France possède là une unité capable de traiter 1 200 tonnes de déchets par an, ce qui, dans une dizaine d'années, ne représentera qu'un peu plus de la moitié de nos besoins.

L'extension UP2 s'impose donc de ce seul point de vue comme elle s'impose pour satisfaire les besoins de notre défense nationale en plutonium, la chaîne usine de retraitement-surrégénérateur donnant à notre pays une avance technologique considérable et une garantie majeure d'approvisionnement, et donc d'indépendance nationale.

Permettez-moi de souligner au passage, pour leur rendre un juste hommage, que la politique nucléaire mise en œuvre dans notre pays doit son succès à deux organismes nationalisés, E. D. F. et le C. E. A. (*Murmures approbateurs sur certains bancs des socialistes*), ce qui aurait dû, en toute logique, faire tomber bien des préventions sur certains bancs !

La seconde extension, UP3, de même capacité — 800 tonnes par an — se justifie par ailleurs pleinement : entièrement préfinancée par l'étranger, elle est susceptible de rapporter en dix ans 53 milliards de francs environ, après quoi elle nous reviendra en toute propriété.

Pourquoi, dans ces conditions, a-t-on suspendu l'acheminement des déchets étrangers après avoir d'ailleurs commencé par affirmer le contraire ?

Que penser d'un gouvernement qui laisse...

**M. Pierre Mauger.** M. Quilès monte en grade ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Yves Lancien.** ... une minorité bruyante influencer ses décisions ?

Pouvez-vous me dire, enfin, monsieur le ministre, alors que tout démontre — on la encore constaté dimanche dernier pour l'opération de dévaluation — combien la solidarité européenne est nécessaire, si nous n'avons pas, ce faisant, contrevenu gravement à nos engagements internationaux, au point de contraindre nos voisins allemands à arrêter le fonctionnement d'au moins une de leurs centrales ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** En ce qui concerne l'usine de La Hague, différents problèmes se posent : celui des relations internes à l'entreprise, celui des relations entre cette entreprise et son environnement, et celui, plus général, du retraitement.

La position du Gouvernement, exprimée à maintes reprises par M. le Premier ministre, est très claire et je l'ai appelée cet après-midi dans mon intervention : nous sommes favorables au principe du retraitement ainsi qu'à l'extension de l'usine de La Hague. Toutefois, nous savons que certains problèmes se posent. Nous avons donc mis en place une commission locale d'information présidée par l'un de vos collègues, M. Darinot et M. le Premier ministre a, il y a quelques semaines, demandé la création d'une commission scientifique permanente composée de spécialistes éminents. Ceux-ci étudieront le fonctionnement de l'usine de La Hague et la technologie du retraitement ; ils conseilleront le Gouvernement, certes, mais aussi le Parlement.

Quel est le devenir de l'usine de La Hague ? Les clefs en sont très simples : il est nécessaire de respecter les principes de sécurité comme il est nécessaire de tenir nos engagements internationaux. M. le Premier ministre reprendra d'ailleurs certainement ces thèmes demain dans son intervention.

**M. Yves Lancien.** Et les Allemands qui attendent à Byblys depuis le 26 septembre ?

**M. le président.** La parole est à M. Cavallé.

**M. Jean-Charles Cavallé.** Dans le court laps de temps qui m'est octroyé, c'est en ma qualité de président du groupe « Bretagne - énergies renouvelables », de délégué auprès du COMES et, surtout, de rapporteur depuis plusieurs années sur l'industrialisation et sur l'emploi, non seulement au niveau départemental mais aussi régional, que je voudrais tout particulièrement appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le problème posé par l'approvisionnement en énergie de la Bretagne. Ce n'est un secret pour personne, la Bretagne a engagé un processus de développement fondé sur un certain nombre de dépendances. Les vocations affirmées, et notamment l'agro-alimentaire, sont dépendantes d'approvisionnements extérieurs considérables. Ce mode de développement ainsi que l'industrialisation qui l'a accompagné supposent des besoins croissants en énergie, notamment en électricité et en gaz. Il faut donc évaluer les besoins à une autre échelle.

Les mutations profondes de l'économie bretonne conduisent tout d'abord à une immense modernisation de l'agriculture mais aussi, ne l'oublions pas, à une industrialisation qui, bien que déjà affirmée, reste encore bien trop insuffisante. Enfin, une élévation générale du niveau de vie et un développement accru du secteur tertiaire expliquent la croissance exceptionnelle au sein de l'ensemble national de la consommation et des besoins énergétiques de la Bretagne.

Un coût de l'énergie relativement limité et, il convient de le souligner, les habitudes ont conduit à une utilisation impliquant la dépendance de notre région. De plus, la politique nationale d'approvisionnement a privilégié les régions développées économiquement depuis longtemps. Aussi constatons-nous aujourd'hui que la Bretagne est dans une impasse. Si elle ne veut pas régresser, notre région doit maîtriser rapidement sa politique énergétique afin de poursuivre le processus de développement qu'elle s'est fixé.

Notre position géographique, à l'extrémité occidentale de l'Europe, et, surtout, notre sous-production énergétique — nous ne produisons que 14 p. 100 de notre consommation électrique et moins de 5 p. 100 de notre consommation totale d'énergie — nous conduisent inévitablement à faire un choix qui risque d'être très lourd pour notre avenir.

Ces quelques réflexions sont trop succinctes et je le regrette, monsieur le ministre. J'ai voulu, à l'occasion de ce débat, vous confirmer la détermination de la Bretagne, que vous connaissez bien, d'être véritablement maîtresse de sa politique énergétique dans les meilleurs délais afin de pouvoir ainsi mener à bien une politique de développement et donc d'emploi.

Ma question sera simple : après l'abandon de la centrale nucléaire de Plogoff, que comptez-vous faire dans ce domaine pour la Bretagne ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Avec votre permission, monsieur le président, je me répéterai. Chaque région doit élaborer un plan énergétique. C'est aux Bretons et à leurs représentants de définir le contenu de leur plan énergétique régional.

**M. Robert Wagner.** Vous l'avez déjà dit !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Sans doute, mais la question que m'a posée M. Cavallé laisse supposer qu'il ne m'a pas entendu.

Je ferai une brève remarque, puis une suggestion. La maîtrise de l'énergie suppose qu'on réussisse à mobiliser toutes les institutions et toutes les forces d'une région. Je constate non sans tristesse que le conseil d'administration du comité d'action pour le solaire en Bretagne ne compte pas un élu d'une ville ou d'une commune bretonne utilisant l'énergie solaire, pas un représentant de l'université et des divers instituts de Bretagne susceptibles d'être intéressés par la recherche en matière d'énergie solaire, à l'exception du professeur Descamps.

Je formule donc ma suggestion, monsieur Cavallé. Votre première contribution au développement des énergies nouvelles et renouvelables et au plan régional énergétique devrait consister à organiser une rencontre entre toutes les institutions publiques et privées qui s'intéressent à ces problèmes. Ce n'est pas en monopolisant une association au bénéfice de quelques-uns que l'on obtiendra un résultat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Christiane Mora.

**Mme Christiane Mora.** Monsieur le ministre chargé de l'énergie, il est un point de la politique énergétique que vous avez exposé cet après-midi au nom du Gouvernement sur lequel un consensus très large est, je crois, intervenu entre toutes les formations parlementaires, c'est la volonté de voir diminuer notre dépendance pétrolière, et donc la consommation de produits pétroliers en France. Mais cette diminution de notre dépendance ainsi que les modifications concomitantes de la structure de la consommation vont entraîner des bouleversements importants dans l'industrie pétrolière française.

Vous nous avez exposé le plan de raffinage que vous comptez mettre en place. Je m'arrêterai un instant sur les aspects sociaux d'une telle politique. Nous sommes tous d'accord, je pense, pour affirmer que ceux-ci ne doivent pas être considérés comme secondaires. Ils ne doivent par conséquent pas intervenir après qu'auront été arrêtés les choix économiques et financiers.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, ainsi qu'à M. le Premier ministre, ici présent, si vous ne jugeriez pas bon d'arrêter dès maintenant le principe d'une concertation tripartite entre le Gouvernement, les représentants de l'industrie pétrolière et les représentants des syndicats concernés. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** C'est précisément l'objet du plan concerté que nous proposons d'établir pour les dix prochaines années. Ce plan devrait notamment prévoir la programmation des investissements, le régime des prix du marché intérieur et la réduction ordonnée de nos capacités de distillation tout en garantissant, bien évidemment, le maintien de l'emploi.

Votre question a d'autant plus d'importance, madame le député, que ce secteur réalise quatorze milliards de francs de valeur ajoutée, offre quelque 14 000 emplois et constitue un élément déterminant de notre souveraineté nationale.

**M. le président.** La parole est à Mme Halimi.

**Mme Gisèle Halimi.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre chargé de l'énergie, ma question est relative à Superphénix.

Les surgénérateurs, qui constitueraient une nouvelle génération dans l'exploitation de l'énergie nucléaire, ne seraient compétitifs par rapport aux centrales classiques qu'à trois conditions.

Premièrement, il faudrait que le prix de l'uranium décuple. Deuxièmement, il faudrait que la production de plutonium par retraitement des combustibles irradiés fonctionne de façon satisfaisante à l'échelle industrielle. Troisièmement, son coût devrait pouvoir être fixé à un peu plus de la moitié du coût actuel sans préjudice pour la sécurité.



Même si ces conditions étaient remplies, les quatre-vingt-cinq milliards que coûterait le développement des surgénérateurs prévu par le C.E.A. dans les usines de fabrication et de retraitement de combustibles ne seraient pas remboursés par les économies réalisées sur l'uranium avant la fin du siècle prochain.

C'est dire que l'énergie nucléaire ne serait plus une énergie de transition mais un engagement prolongé sur plusieurs siècles, qui détournerait les investissements nécessaires aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Il semble bien, de plus, que la mission d'information sur l'énergie, présidée par Paul Quilès, ait conclu à l'inutilité des surgénérateurs industriels.

Dans ces conditions, et ce sera ma première question, le Gouvernement peut-il garantir que Superphénix conservera un caractère expérimental et n'aura pas un caractère de pré-série industrielle, ce qui signifie que les projets du C.E.A. à Saint-Etienne-des-Sorts seront abandonnés, que les crédits de développement ne figureront pas au prochain budget et que Superphénix ne sera pas mis en route si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies ?

Deuxièmement, si la France suspend la filière des surgénérateurs, l'extraction du plutonium des combustibles irradiés n'est plus nécessaire. Il s'agira donc de reconsidérer la question du retraitement dans l'optique de la meilleure gestion possible des combustibles irradiés.

C'est pourquoi je soutiens la proposition de mettre un terme à l'extension de l'usine de La Hague, le temps nécessaire — sérieux et grave — pour qu'une commission d'enquête parlementaire étudie la question. S'il apparaît plus sûr, moins polluant et moins coûteux de stocker les combustibles irradiés sans les retraiter, comme cela se fait dans bien d'autres pays (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République*), le Gouvernement peut-il s'engager à transformer l'usine de La Hague en centre de stockage intermédiaire de longue durée, et cela au dépit de toute pression commerciale ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.*)

**M. Yves Lancien.** On enlève le haut, puis le bas, et on se retrouvera tout nu !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** En ce qui concerne Creys-Malville, la position du Gouvernement est très simple : il s'agit d'un prototype, ce qui aura des incidences financières : il est de caractère industriel et expérimental. Nous suivons cette expérience, dont nous tirerons les enseignements et les conclusions en 1984 ou en 1985.

Ce qu'il faut retenir, c'est le caractère expérimental. Il s'agit d'un champ d'observation.

**M. le président.** La phase des questions est terminée.

Cinquante orateurs étant inscrits dans ce débat, dont plus de trente pour une durée de cinq minutes chacun, j'invite instamment tous les intervenants à respecter strictement leur temps de parole.

La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, une remarque préalable, si vous me le permettez : il a été question à de nombreuses reprises du rapport de la « mission Quilès » ; la tradition, dans cette maison, veut pourtant que le rapport porte le nom du président de la mission et qu'il corresponde à la majorité de celle-ci.

Cela dit, parler aujourd'hui de problèmes énergétiques engageant l'avenir de notre pays n'est possible qu'en se référant à l'année 1973 prise comme année zéro. C'est au mois de décembre 1973, en effet, que le monde voit des pères Noël nouveaux, regroupés au sein de syndicats, décider un quadruplement des prix du pétrole. Du fait de la crise au Moyen-Orient, l'approvisionnement était devenu plus difficile. Or ce choc pétrolier a provoqué un effet de choc sur toutes les économies, aussi bien celles des pays industrialisés que celles des pays en voie de développement.

Quelles étaient les structures de la consommation d'énergie en 1973 ? Le pétrole représentait alors 66 p. 100, le nucléaire 1,5 p. 100, le charbon et le gaz 25,5 p. 100, l'hydraulique 6 p. 100 et les énergies nouvelles 1 p. 100. Le quadruplement du prix du pétrole a fait passer la facture pétrolière de la France de 15 à 43 milliards de francs.

A la même époque, notre production nationale d'énergie primaire se présentait ainsi : nucléaire 2,6 millions de t.e.p., hydraulique 10,5, charbon 18,1, gaz 6,9, pétrole 2, énergies nouvelles 2 ; soit un total de 42,1 millions de t.e.p., 24,1 p. 100 de notre consommation totale d'énergie.

Le solde net de nos échanges de produits énergétiques, qui représentait 1,8 p. 100 du P.I.B. en 1973, est monté à 4,6 p. 100 en 1974, ce qui implique un prélèvement de 2,8 p. 100 sur les ressources nationales afin de rétablir l'équilibre extérieur.

En 1979, notre syndicat des pères Noël augmente son « or noir » de 120 p. 100, provoquant une augmentation correspondante de notre facture pétrolière de 50 milliards — cette facture était ainsi multipliée par sept en six ans.

Notre bilan énergétique s'établissait alors ainsi : pétrole 56 p. 100, nucléaire 4,5 p. 100, charbon et gaz 30 p. 100, hydraulique 8 p. 100 et énergies nouvelles 1,5 p. 100.

Les économies d'énergie s'accroissaient de 13 millions de t.e.p. en 1976 à 18 en 1979, et les investissements étaient de 20 milliards.

L'objectif pour 1990, fixé par le gouvernement Barre, était d'obtenir 109 millions de t.e.p. d'énergie primaire nationale, représentant 45 p. 100 de notre consommation, et de ramener notre consommation pétrolière à 30 p. 100.

Cette évolution de notre consommation énergétique, vers la diminution de notre dépendance envers l'étranger, assurant ainsi notre indépendance nationale, n'a pu être obtenue que grâce à une politique volontariste. La France a fait son choix avec détermination et responsabilité, n'en déplaise à certains ici.

A telle enseigne qu'aujourd'hui dans les discussions sur l'énergie, la question débattue consiste à se demander s'il faut plus ou moins de nucléaire : quatre, six ou sept centrales en 1982 et en 1983 ?

J'y vois la preuve que l'action résolue des gouvernements du précédent septennat a fait oublier les inquiétudes nées du pétrole : ce dernier serait presque absent de ce débat, si l'alourdissement des taxes sur les carburants que votre gouvernement propose dans le projet de budget pour 1982 ne venait lourdement le rappeler à nos mémoires et toucher au porte-monnaie des Français.

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente).** Vous ne manquez pas d'air !

**M. Claude Birraux.** Le programme énergétique que vous nous proposez est fondé essentiellement sur les économies d'énergie et sur la réduction du programme nucléaire : telles sont du moins les seules « nouveautés », et encore, de ce programme.

Comment concilier croissance économique et croissance énergétique ? S'il semble souhaitable de les dissocier, il me paraîtrait dangereux de couper tout lien entre les deux. La consommation d'énergie continuera de croître pour des raisons diverses, qu'il s'agisse de l'expansion démographique ou de l'aspiration profonde des Français à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail : la machine fait ce que l'homme ne peut plus faire, mais en consommant de l'énergie.

Songez aussi que chacun aspire à un plus haut niveau de confort individuel et familial, mais que 15 p. 100 des résidences principales ne disposent pas d'eau chaude ; 85 p. 100 des ménages ne possèdent pas de lave-vaisselle ; 75 p. 100 n'ont pas de congélateur et 25 p. 100 n'ont pas de machine à laver le linge. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente).** Quel bilan dressez-vous !

**M. Claude Birraux.** De plus, les Français sont relativement sobres dans leur consommation d'énergie par habitant : la France n'occupe que le douzième rang dans le monde, derrière le Luxembourg, le Canada, les Etats-Unis, la Suède, la Norvège, la Belgique, la Hollande, la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni, et la Suisse.

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente).** C'est grâce au gouvernement Barre !

**M. Claude Birraux.** Je suis sûr, monsieur le Premier ministre, que vous connaissez mieux que moi notre position par rapport à l'Autriche.

Vos objectifs pour la consommation me paraissent difficilement conciliables avec un taux de croissance que le Gouvernement souhaite élevé. On parle de 5 p. 100, voire davantage, sans doute à l'issue d'un débat démocratique. Dans ces conditions, de 206 à 232 millions de t.e.p. de consommation, au lieu de 242 millions prévus dans le plan Giraud, me paraît « juste » et relever d'une conception malthusienne.

Les Français souhaitent, et c'est le bon sens, ne pas manquer d'énergie. Ils ne vous pardonneraient pas d'avoir organisé, par esprit de doctrine, la pénurie et le renchérissement. Souvenez-vous des protestations générales du pays, et singulièrement ici, sur les bancs qui sont devenus ceux de votre majorité, lors de la panne d'électricité du 19 décembre 1978.

**M. Jean-Michel Boucheron** (Charente). Qu'avez-vous dit à ce moment-là ?

**M. Claude Birraux.** Vos objectifs sont hasardeux dans la mesure où vous pariez sur un développement considérable des économies d'énergie de 38 à 40 millions de t.e.p. en 1990.

Cela est créateur d'emplois certes, mais, remarque Alfred Sauvy, du point de vue économique ce n'est pas la même chose d'investir en économisant ou en s'équipant directement.

Il existe deux catégories d'économies d'énergie. D'abord celles qui résultent de la suppression du gaspillage : acquises dès 1974-1975, elles ont permis d'économiser définitivement 12 millions de t.e.p. Ces économies sont gratuites : c'est la cueillette des pépites, mais on ne la fait qu'une fois !

Pour aller au-delà, améliorer les économies, il faut, comme dans l'exploitation des gisements de moins en moins riches, investir de plus en plus. Les économies réalisées sont la conséquence de mesures d'incitation : le résultat, ce fut d'économiser 1 million de t.e.p. par an supplémentaire en 1976, 1977, 1978 et 2,5 millions de t.e.p. en 1979. Mais ces économies ont exigé des investissements de plus de 7 milliards de francs en 1979.

La rente « minière » diminue, et il existe une limite au-delà de laquelle l'extraction, c'est-à-dire l'économie d'énergie, n'est plus rentable. Il devient alors plus coûteux d'économiser l'énergie que de s'en procurer. Or notre économie ne peut se permettre un gaspillage de plus.

En résumé, monsieur le ministre, si je compare votre plan au plan Giraud et au VIII<sup>e</sup> Plan, je constate que vous prévoyez une consommation d'énergie de 232 millions de t.e.p., avec une croissance de 5 p. 100 contre 242 millions de t.e.p. avec une croissance de 3,5 p. 100 dans le plan Giraud ; et des économies d'énergie, pierre angulaire de votre politique, de 38 à 40 millions de t.e.p., alors que le plan Giraud en prévoyait plus de 50 !

Dès lors, selon l'arithmétique, qui n'est ni nationalisable, ni socialiste, se posent pour le moins des questions. D'ailleurs, dans une interview au *Nouvel Observateur*...

**M. Jean-Michel Boucheron** (Charente). Bonne lecture !

**M. Claude Birraux.** ... du 22 août 1981, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche, ne déclarait-il pas — ah ! qu'il est difficile l'exercice de la solidarité gouvernementale : « Nous ne pouvons pas à l'avance subordonner notre développement économique à l'obtention de résultats qui demeurent encore problématiques en matière d'énergies nouvelles ou d'économies d'énergie. »

« Je suis autant qu'Edmond Maire favorable à une déconnexion entre le taux de croissance du P.I.B. et celui de la consommation d'énergie, taux d'élasticité.

« Avant la crise du pétrole de 1973, on considérait généralement que le taux d'élasticité était de 1. Aujourd'hui, il est d'environ 0,7. Les prévisions de la C.F.D.T. — très proches de celles du P.S., dois-je préciser — pour 1990, le feraient descendre à 0,36. Imaginons que nous fassions descendre ce taux à 0,5, ce serait déjà un beau résultat. Par rapport à l'anticipation précédente (0,36), cela veut dire qu'il faudrait construire en plus dix tranches nucléaires de 1 300 mégawatts. Cela représente une certaine marge d'erreur. Alors un peu de prudence ! »

Et Jean-Pierre Chevènement d'ajouter : « D'autre part, la consommation d'électricité en France est encore très sensiblement inférieure à ce qu'elle est dans les grands pays industrialisés. En 1978, la consommation électrique par habitant était de 4 250 kilowatts-heure en France pour 5 760 en République fédérale d'Allemagne, 10 700 aux États-Unis et 13 000 au Canada. »

S'il y a la moindre dérive dans vos objectifs pour l'économie et la consommation, il y aura un déficit énergétique. Si vous ne voulez pas gérer la pénurie, il ne vous restera plus qu'à avoir recours au pétrole, mais à quel prix ? Les compagnies multinationales pétrolières étrangères, si décriées sur les bancs de votre majorité seront ravies de l'aubaine.

Tout cela démontre à l'évidence que votre décision de « geler » les centrales et de réduire le programme nucléaire est dangereux. Il s'agit sans doute de montrer que vous êtes décidé à exorciser ce vieux démon dénoncé par les socialistes, le « tout nucléaire ». Que cette expression est belle dans la bouche d'un candidat socialiste aux élections, pourfendant d'une voix tranchante et forte les défenseurs de l'énergie nucléaire !

Dans la fièvre d'une réunion électorale, en dénonçant ce « tout-nucléaire », comment n'entre vous ont savouré les acclamations de la foule et des écologistes brûleurs d'essence ?

**M. Jean-Paul Charié.** Très juste !

**M. Claude Birraux.** Le ministre de l'industrie, Pierre Joxe, avait admis, non sans courage : « Le tout nucléaire ? Un argument électoraliste. » Il avait raison.

Le nucléaire est la clé de notre indépendance énergétique. En 1979, les ressources nationales se sont élevées, hors nucléaire, à quarante millions de t.e.p. Pour atteindre une autonomie de 50 p. 100 en 1990, il nous faudra développer une production nationale d'environ quatre-vingt millions de t.e.p. De quelles ressources disposerons-nous ?

Les énergies nouvelles représenteront de dix à quatorze millions de t.e.p. selon votre plan, moins que dans le plan Giraud — il y avait dans celui-ci de douze à quinze millions de t.e.p.

On parle beaucoup du charbon national : or il faut savoir tout de même que nos réserves économiques exploitables dans des conditions humaines sont cent fois plus faibles qu'en République fédérale d'Allemagne ou en Angleterre. La collectivité nationale a consenti à payer pour la poursuite de son exploitation, en 1979, 23 milliards de francs, pour une production de 20 millions de tonnes, soit une subvention de cent quinze francs par tonne.

Les investissements nécessaires pour ajouter à la production une tonne par an sont de cent à cent cinquante dollars. Pour tripler la production de charbon aux États-Unis, il faudrait creuser sept cents puits, construire sept mille trains, engager 340 000 mineurs. Voilà qui donne une idée du travail à accomplir !

Le charbon national, oui : mais combien ? A quel coût ? Et quelle voie choisir ? Investir dans les mines, creuser de nouveaux puits qui sortiront leur première tonne de charbon dans sept ou dix ans ? Ou oien investir dans des technologies nouvelles comme la gazéification *in situ* qui pourraient, dans dix ans, révolutionner la production de charbon ?

Le pétrole ? Il est bien clair que ce serait reculer, car on cherche à s'en passer. Ramener dans dix ans sa part à 30 p. 100 de notre bilan énergétique pose des problèmes industriels, humains et sociaux, avec la reconversion des raffineries et des travailleurs. Il y a des problèmes actuellement pour la stratégie des compagnies françaises, qui se heurtent, disent-elles, à quelques difficultés — eh oui ! — mais qui doivent néanmoins investir à l'étranger sur les puits de pétrole afin d'assurer la sécurité et l'indépendance de nos approvisionnements, en affrontant la concurrence d'autres compagnies.

Aucune autre forme d'énergie que le nucléaire ne permet d'assurer notre indépendance énergétique. Les réserves françaises sont évaluées à 120 000 tonnes, soit un équivalent énergétique de 900 millions de t.e.p. Nous disposons actuellement d'une autonomie de cinq ans avec l'uranium pour nos centrales, contre cent dix jours de pétrole !

Diminuer la part du nucléaire, c'est faire payer plus cher l'énergie aux consommateurs et à l'industrie, et rendre celle-ci moins compétitive. Le kilowatt nucléaire revient en 1981 à 0,16 franc, contre 0,29 franc pour le charbon ; 0,58 franc pour le fuel ; 5 à 6 francs, voire davantage, pour l'énergie solaire produite par Thémis.

Diminuer la part du nucléaire, c'est menacer l'emploi d'une partie des travailleurs du nucléaire : 150 000 emplois directs et 700 000 emplois indirects. Ce sont des emplois qui existent ; alors que ceux qui seront créés par les futures économies d'énergie ne sont pour l'instant que sur le papier. Construire trois centrales par an au lieu de quatre, c'est 20 p. 100 d'emplois en moins ; deux centrales, 50 p. 100, et la fin de la compétitivité de nos entreprises, les premières du monde.

En ce qui concerne le retraitement, je vous lirai le communiqué que les syndicats C.G.T., C.G.T.-F.O., C.G.C. et S.P.A.E.N. nous ont remis lors de notre visite à La Hague : « Pour répondre aux besoins en énergie à l'horizon 1990 l'usine U.P. 2 actuellement en service doit subir d'importantes modifications. Ces modifications doivent permettre d'assurer pleinement la sécurité des travailleurs et de la population environnante et de continuer d'assurer le retraitement des combustibles d'E.D.F. et de ceux des contrats étrangers en cours. »

« Au début de la prochaine décennie, il y aura à retraiter 1 200 à 1 500 tonnes par an de combustibles irradiés français. Pour les seuls besoins français, il sera donc indispensable de posséder alors deux unités d'une capacité réelle de 800 tonnes par an chacune. C'est donc U.P. 2 800 et U.P. 3 qu'il faut construire. »

« Grâce à son avance technologique et industrielle dans le domaine du retraitement, la France s'est engagée à retraiter 6 000 tonnes de combustibles irradiés étrangers. Ce traite-

ment, qui procurera une rentrée de devises importante, soit environ 50 p. 100 de l'investissement total, doit se faire avant saturation des usines par les seuls combustibles irradiés français.

« Il est essentiel pour nous de posséder un outil de travail sûr et fiable, adapté aux capacités à retraiter. C'est sans équivoque que nous nous prononçons pour le respect des contrats passés avec l'étranger.

« Il est clair que cela ne peut se faire que si une politique cohérente de gestion, mais aussi de traitement des matières non récupérables — effluents et déchets — est mise en œuvre non pas sur le seul plan national mais aussi sur le plan international. »

Le problème qui se pose est celui du choix entre le retraitement et le stockage. Dans les deux cas, nous avons du plutonium et de l'uranium. En retraitant, nous mettons de l'ordre. Nous avons un gisement potentiel pour la surgénération, qui multiplie nos réserves par soixante.

Quelques mots sur les procédures et sur l'information.

Dans le rapport de Xavier Hamelin déposé à la fin de 1980, au nom de la mission d'information relative à la protection de la population en cas d'accident nucléaire, il était clairement précisé que l'état d'esprit de certains exploitants devait changer : « En matière de risque industriel majeur ou dans les domaines auxquels l'opinion publique est particulièrement sensible comme l'énergie nucléaire, minimiser ou dissimuler des incidents est une attitude qui n'est pas admissible et doit être énergiquement combattue. »

J'ajoutais dans ce rapport : « La constitution de commissions d'information réunissant les élus, les associations et les exploitants permet d'éviter les soupçons et les procès d'intention ». Le sénateur de l'union pour la démocratie française, Goetschy, d'Alsace, avait mis en place, le premier, une telle commission à Fessenheim.

S'agissant de ce qui a pu vous apparaître comme de la propagande, monsieur Quilès, je dirai que la contre-propagande existe aussi, et elle déforme tout autant la vérité. En voici un exemple qui nous fut montré lors de notre visite à La Hague avec la mission Hamelin. Une revue écologique allemande portait en couverture la photo d'une vache hretonne sur fond de centrale. Selon la légende : « Avant la centrale elle n'avait pas de taches noires ».

Alors, monsieur Quilès, il n'y a pas une bonne information, celle du P.S. ou des adversaires du nucléaire, et une mauvaise, celle qui diffusait les organismes officiels et l'ancien gouvernement. D'ailleurs, vous le savez, aujourd'hui comme hier, ce qui est du gouvernement est propagande et comme maintenant c'est vous qui êtes au gouvernement, vous serez bientôt considérés comme des suppôts de sa propagande !

Enfin, s'il faut reconsidérer les procédures de consultation et permettre une audition plus large des élus et des populations, il ne s'agit en aucun cas — et dans ce domaine il faut être clair — de permettre à des minorités d'imposer leur loi par la violence et la contestation permanente.

Ne nous engageons pas sur la via Roma, la voie italienne, où l'on renvoie la décision de la commune à la région et vice-versa, sans que jamais personne tranche. Tout le monde veut une centrale nucléaire, mais chez le voisin !

La modification des procédures, si elle doit permettre une plus grande expression des citoyens et des élus, ne doit pas conduire à donner un spectacle permanent. Il faut fixer des conditions rigoureuses dans le temps pour que le Gouvernement, garant des intérêts supérieurs de la nation, puisse fixer son choix.

La politique que vous nous proposez dans le domaine du nucléaire apporte tout de même un démenti cinglant aux déclarations prononcées par nombre de vos députés dans leur campagne électorale. Vous ne retenez que six centrales nucléaires, certes, mais vous en retenez six tout de même !

Toutefois, il me paraît dangereux, ce sacrifice rituel que vous faites sur l'autel de la patrie devenue socialiste pour apaiser les esprits des écologistes, dangereux pour l'emploi dans l'industrie du nucléaire, où l'arrêt brutal du plan de charge ne sera pas compensé, contrairement à ce que vous dites, par l'ingéniosité de nos techniciens ; dangereux pour l'avenir international de notre industrie nucléaire, où nos concurrents ne manqueront pas d'exploiter à notre encontre ce recul dans notre programme.

Ainsi sera engagé un processus de dégradation par des licenciements et l'abandon des efforts d'innovation. A terme, vous allez casser un outil de travail qui est le premier du monde et

dont l'avance technologique est de dix ans. Je me demande si votre décision n'est pas le cadeau de mariage de l'énergie et de la démocratie.

L'énergie sera l'instrument de la décentralisation ? C'est vrai que les centrales nucléaires sont le symbole de la centralisation et de la concentration des sociétés industrielles... Permettez-moi cependant de vous rappeler ce propos de l'un des théoriciens les plus connus de l'anarchisme du siècle dernier dans son manifeste « La conquête du pain » : « La production dans de grands établissements n'est pas réellement avantagieuse, elle est seulement suscitée par les bas salaires. La diffusion de l'électricité entraînera un retour aux petites unités de production. »

Alors, dans la discussion philosophique sur le choix entre énergies dures et énergies douces, prenez garde, compte tenu des tensions, des contraintes de votre programme, à ne pas être conduits à gérer l'énergie la plus dure qui soit : le manque d'énergie ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Joseph Legrand.

**M. Joseph Legrand.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, ce débat sur la politique énergétique et les objectifs que se fixe le Gouvernement à court, à moyen et à long terme ont été favorablement accueillis dans les régions minières par une population qui voit, depuis plusieurs dizaines d'années, et à contrecœur, dépérir sa région jadis si dynamique et si prospère.

Elle considère ces objectifs de production charbonnière comme un renversement de la tendance à la liquidation et comme l'espérance d'une situation nouvelle.

Le Parti communiste, ses élus n'avaient jamais douté de ses possibilités, car ils ont depuis toujours été de toutes les luttes contre les fermetures abusives de puits et d'installations de surface.

Dans ce domaine, les historiens disposent de bien des faits pour établir que, depuis les premières mesures de récession jusqu'à l'affaire de Ladrech, défendait à la fois les intérêts de notre pays et les mineurs. Ils peuvent écrire les pages des luttes magnifiques qui ont une place d'honneur dans l'histoire du mouvement syndical ouvrier, si riche en traditions dans la corporation minière.

Au nom du groupe communiste, je voudrais m'en tenir à exposer deux conditions pour que soient atteints les objectifs fixés par le Gouvernement, visant à doubler, ou presque, d'ici à 1990 la production nationale de charbon : la première, c'est une préoccupation plus grande de démocratiser de haut en bas l'entreprise des charbonnages ; la seconde, l'attribution de droits nouveaux aux mineurs. Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Nous estimons que ces objectifs peuvent être dépassés, compte tenu de l'ampleur des réserves et des ressources des gisements hors-concession des houillères, comme par exemple ceux du Jura, des gisements en grande profondeur, au-delà de 1 200 à 1 500 mètres, susceptibles d'être exploités à moyen terme grâce au développement de nouvelles technologies, telle la gazéification souterraine.

D'une manière générale, apparaît clairement dans tous les documents des charbonnages et même dans les rapports de certains experts internationaux, qui ont d'ailleurs travaillé sur ces données, une sous-estimation des gisements, que ce soit pour le bassin lorrain, en Provence, dans le Dauphiné, le Jura, les Alpes, les Landes, pour le gisement de Manosque et ceux du Nord-Pas-de-Calais, pour ne citer que ceux-là.

Pour en apporter la preuve, il suffit de se reporter aux travaux des géologues du B. R. G. M. — service qui, rappelons-le en passant, avait été mis en sommeil ces dernières années : les grands bassins houillers « traditionnels » disposent d'importantes réserves de charbon récupérable qui sont connues ou potentielles et qui se chiffrent bien au-delà du milliard de tonnes.

Mais il est indispensable d'avoir une connaissance physique la plus exacte possible des ressources charbonnières, et même de toutes nos substances minières. En effet n'est-il pas aberrant qu'à quelques années de l'an 2000 cela ne soit pas encore le cas ?

Par exemple, le gisement profond de houille, au-delà de 1 500 à 2 000 mètres, peut être évalué, car il est mieux réparti dans différentes régions, au double du gisement peu profond : nous voilà bien au-delà des objectifs fixés par le VIII<sup>e</sup> Plan pour notre approvisionnement en charbon !

Quant à nos possibilités d'extraction, elles sont bien plus élevées que les trois hypothèses retenues par les Charbonnages de France pour 1990, soit 15 millions de tonnes, 18 millions

de tonnes et 21 millions de tonnes par an, hypothèses fortement critiquées, d'ailleurs, par les syndicats ouvriers et par les syndicats des ingénieurs et cadres.

D'ailleurs, ne trouvez-vous pas étonnant, monsieur le Premier ministre, qu'au moment où vous présentiez le programme énergétique du Gouvernement et où les élus de la nation s'apprétaient à discuter de cette question capitale, le conseil d'administration des houillères du Nord et du Pas-de-Calais était réuni pour fixer un ordre du jour sur des investissements dont l'importance ne concorde pas avec vos objectifs de production charbonnière ?

Sur ce point, des représentants syndicaux, membres de ce conseil d'administration, ont adressé aux députés du Nord et du Pas-de-Calais une lettre dont je vais vous lire un paragraphe : « L'ordre du jour du conseil prévoit l'approbation du programme d'investissement pour 1982, et curieusement, ce programme n'est pas autre chose que les précédents, il se place encore dans la continuité de la liquidation du bassin avec seulement des prévisions de dépenses chiffrées à 22 p. 100 pour le maintien de l'outil de production, avec une régression de près de 40 p. 100 des dépenses pour le renforcement de la sécurité et la suppression des dépenses concernant l'amélioration des conditions de travail ».

Il est bien que le Gouvernement ait fixé fermement l'objectif de 30 millions de tonnes pour 1990. Mais, nous le répétons, il est possible non seulement de l'atteindre, mais de le dépasser en créant dans les bassins miniers un climat propice. Une autre donnée est, par ailleurs, indispensable : l'intérêt que portera le Gouvernement au développement des activités de ce bassin minier qui est toujours grand, d'autant que, dans la répartition des objectifs, le Nord-Pas-de-Calais est tenu comme quantité négligeable.

**M. le président.** Monsieur Joseph Legrand, je voudrais vous faire remarquer que si vous dépassez votre temps de parole, cela diminuera d'autant celui des autres orateurs du groupe communiste qui sont tous inscrits pour cinq minutes.

**M. Joseph Legrand.** Mais M. Brunhes m'a cédé les siennes.

**M. le président.** M. Jacques Brunhes n'a jamais été inscrit dans le débat.

**M. Joseph Legrand.** Mais je l'étais pour dix minutes, monsieur le président.

Nous avons exprimé récemment à M. le ministre de l'Industrie notre surprise, pour ne pas dire plus, de voir que, dans ce bassin, mais aussi dans d'autres, persiste cette orientation tendant à liquider les houillères.

En ce qui concerne cette politique de relance, l'on peut d'ores et déjà affirmer que son examen devra prendre en compte non seulement les coûts économiques, mais aussi le coût social.

Il apparaît qu'une telle orientation, loin d'être utopique, suppose un mode de financement approprié qui ne saurait être assimilé à une aide ou à une assistance au charbon français.

A propos du prix de revient, voici des exemples que vous pourrez vérifier, monsieur le Premier ministre :

Premier exemple : la décision a été prise d'enlever les réserves de sécurité du puits - stots en terme de mine - au puits 3 de Sallaumines.

La condamnation de cette exploitation serait une source de complications techniques, entraînerait un prix de revient plus élevé et l'aggravation des conditions de travail pour l'exploitation future des gisements maigres d'Oignies. C'est pourquoi nous formulons à nouveau notre proposition : aucune fermeture de puits ou d'installation de surface ne sera décidée sans l'accord d'une commission d'enquête comprenant des représentants de la direction des houillères, des personnels et des élus.

Mais voici d'autres exemples, à propos de la prétendue aggravation des conditions d'exploitation qui entraîne la baisse de la production et du rendement et justifie l'abandon de gisements et la fermeture des puits. De tout temps, dans le Nord-Pas-de-Calais, les mineurs ont eu à faire face à un gisement tourmenté. Cela n'a pas empêché les anciennes compagnies de réaliser des profits considérables et, jusqu'en 1958, d'augmenter la production et le rendement, jusqu'à atteindre aujourd'hui plus de deux tonnes par homme et par poste. Le gisement était aussi tourmenté lorsque, en 1945, à l'appel de Maurice Thorez, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais contribuèrent de façon décisive à la remise en route de l'industrie lourde de notre pays, ce qui n'empêcha pas une répression parfois impitoyable, de s'abattre quelques années plus tard sur la corporation minière.

La loi d'amnistie n'est-elle pas applicable à ces centaines de mineurs qui furent licenciés ? La plupart, d'ailleurs, furent des résistants patriotes.

**M. Louis Odro.** Très bien !

**M. Joseph Legrand.** En réalité, les causes fondamentales des difficultés que connaît ce bassin résident dans la politique de liquidation. On manque de personnel : un ouvrier du fond sur cinq a été rayé des effectifs en 1981, entraînant une désorganisation des chantiers ; les travaux préparatoires sont absents — je n'entre pas dans le détail des conséquences décisives pour la relance de l'activité minière et l'amélioration des conditions de travail.

A ce sujet, voici les constatations relevées dans un article de M. Gardant, ancien directeur général des Charbonnages de France, publié dans la Revue de l'énergie de janvier 1976 :

« Enfin, il apparaît que pendant la période de régression on avait renoncé à certains travaux de rénovation de l'ossature générale du fonds et on s'était contenté de palliatif dans les sièges dont la fin était prévue.

« C'est ainsi que dans de nombreux cas, plus spécialement dans le Nord-Pas-de-Calais, en aval pendage, la poursuite de l'exploitation implique que certaines ossatures soient améliorées pour obtenir de meilleures conditions d'exploitation.

« Il faut y ajouter que les considérations de sécurité jouent dans le même sens. »

J'appuie cette constatation de M. Gardant par d'autres exemples plus récents qui montrent que cette politique est poursuivie en ce qui concerne le manque de matériel et la désorganisation des chantiers. Premier exemple : durant l'été 1980, on a arrêté une taille au 4 de Lens parce que l'on avait besoin de certaines pièces d'une machine d'abatage pour une fosse de Courrières ;

Au 7 d'Avion, au mois de juin 1980, on a arrêté une taille qui pouvait tourner encore plus d'un mois pour expédier le matériel dans une fosse d'Oignies ;

Au 24 d'Estevelles, il manque du matériel adapté aux ouvertures de 1,5 mètre et plus ;

A la fosse Ledoux, la production est entravée par la vétusté du moulinage ;

Au puits Barrois, à 1 200 mètres, les réserves en charbon maigre étaient évaluées en 1964 à 97 millions de tonnes pour une production nette annuelle de trois millions de tonnes. En 1980, cette production n'était que de 300 000 tonnes. Pourquoi ?

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

**M. Joseph Legrand.** Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le président, que je pouvais prendre sur le temps de parole de mes collègues.

**M. le président.** Non, non : vous avez déjà utilisé quinze minutes ! Essayez de conclure.

**M. Joseph Legrand.** Je termine, monsieur le président.

Je pourrais ainsi vous citer de nombreux autres exemples qui montrent que cet esprit de liquidation des houillères du Nord-Pas-de-Calais et d'ailleurs constitue un véritable gaspillage des richesses charbonnières nationales.

Puisque M. le président me prie de conclure, je me bornerai à aborder une question qui nous tient à cœur, la démocratie dans les houillères.

La législation minière est dans bien des cas en dessous de la législation générale. C'est le cas pour ce qui concerne la médecine du travail, où de nombreuses dispositions sont ignorées, au détriment de la santé du mineur : il faut une médecine du travail indépendante de l'exploitant et des commissions d'hygiène et de sécurité dotées de plus de pouvoir.

C'est le cas des dispositions relatives à l'inspection du travail, confiée au service des mines.

C'est le cas des salaires, qui donnent lieu à des différences choquantes : 400 francs par mois entre un mineur du Pas-de-Calais et un mineur des bassins de Lorraine et de Centre-Midi.

Je conclus, pour répondre à l'appel du président.

**M. le président.** Appel pressant !

**M. Joseph Legrand.** Un mineur ne coûte et ne coûtera pas plus cher qu'un chômeur et il produit plusieurs tonnes de charbon par jour, indispensables à notre pays et à son indépendance énergétique. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Weisenhorn.

**M. Pierre Weisenhorn.** Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous proposer une image : celle de l'équipe de France dans une course de relais en compétition mondiale. (Sourires sur les bancs des socialistes.)

Le premier relayeur a démarré après que la France du général de Gaulle, forte de la possession et de l'acquisition de la science nucléaire induite par notre force de dissuasion, eut pris le départ au début des années soixante.

Le deuxième, fort du programme nucléaire de Pierre Messmer, a permis de placer l'équipe de France en tête de la course, ce que n'a pas manqué d'exploiter le troisième relayeur qui, durant le septennat de Giscard d'Estaing a amélioré cet avantage en plaçant notre pays en tête des pays industrialisés quant à la production de l'électricité produite sur un sol sans grandes ressources propres.

Le sprint final va se jouer entre 1981 et 1990. Le troisième relayeur a tendu son relais d'une main ferme, au quatrième relayeur socialiste, qui semble hésiter et craindre de décevoir une minorité agissante et remuante de supporters.

Je fais partie des sept députés de la mission d'information sur l'énergie qui a préparé ce débat, et ne puis être d'accord avec les conclusions du rapporteur, M. Quilès, lorsqu'il veut dissocier la croissance économique de la croissance de la consommation d'énergie.

Selon lui, l'énergie est un bien rare, vital aussi bien pour la France et les pays industrialisés que pour les pays en voie de développement. Il ajoute que l'énergie pèse lourdement sur notre balance commerciale et que le risque d'insécurité des approvisionnements n'est jamais nul.

La facture des approvisionnements en énergie s'élèvera à plus de 160 milliards de francs l'année prochaine et cela avant la dévaluation.

A l'heure actuelle, 40 p. 100 de notre électricité sont fournis par le nucléaire. Il faut donc continuer l'implantation de nos centrales, qui ont l'avantage d'utiliser un combustible politiquement et géographiquement beaucoup moins concentré que le pétrole et le gaz situés dans des zones souvent dangereuses.

Je rejoins le rapporteur quant à la nécessité de promouvoir d'autres sources d'énergie, de diversifier au maximum et de jouer à fond la carte des énergies nouvelles, mais j'estime que nous sommes actuellement au milieu du gué et que l'effort nucléaire doit être, pour au moins quelques années encore, le principal élément de la transfusion sanguine dont le corps économique français a tant besoin.

En faisant abstraction du nucléaire, le bilan de nos ressources énergétiques est vite établi. Un gisement de Lacq qui, avec 30 p. 100 de la production française de gaz commence à « s'essouffler » ; des mines de charbon nationales qui, avec la meilleure volonté du monde, n'apportent, avec leur vingt millions de tonnes d'équivalent-charbon que moins de 10 p. 100 de la consommation d'énergie primaire totale en France ; une production hydraulique qui tend à plafonner ; des économies d'énergie dont les plus faciles et les plus importantes ont été réalisées de 1974 à nos jours et, en grande partie d'ailleurs, du fait de la diminution de l'activité économique de ces dernières années et du renchérissement du prix du fuel et du gaz.

Lors de la première réunion de notre mission d'information, nous avons essayé de trouver une réponse à l'interrogation posée aux élus que nous sommes, responsables des deniers du contribuable, et aux fournisseurs d'énergie : si nous disposions d'un milliard de francs, quel serait le placement de père de famille le plus avantageux pour l'expansion de notre pays, compte tenu de son coût social et de la meilleure utilisation des deniers du contribuable ?

A ce propos, je dois vous rappeler que pour une utilisation de base, l'énergie produite par la fission de l'atome permet le prix de revient le plus bas. Il est de seize centimes par kilowatt-heure, contre vingt-six centimes dans une centrale thermique au charbon et cinquante-six centimes dans une centrale au fuel lourd.

Je m'attacherai plus particulièrement à l'aspect de la politique actuelle qui prône un développement beaucoup plus important que dans un passé récent de la production du charbon. En 1980, 20 720 000 tonnes ont été extraites en France, dont près de la moitié, c'est-à-dire 9 809 000 tonnes, en Lorraine.

Au cours de leur audition par la mission d'information, les dirigeants de Charbonnages de France ont estimé que la subvention nationale donnée par tonne de charbon produite pourrait être à peu près supportable pour une augmentation de 20 p. 100 de l'extraction, mais qu'elle serait exagérée si l'accroissement de la production atteignait 40 p. 100. Monsieur le ministre, quel serait l'effort maximal que votre gouvernement consentirait pour toute extraction supplémentaire de charbon français ? Autrement dit, quel est le montant le plus élevé que vous admettriez pour la prime accordée par tonne extraite ?

J'exposerai, à la fin de mon propos, la possibilité nouvelle d'une très forte expansion de la production charbonnière nationale grâce au développement des réseaux de chaleur qui pourraient lui apporter une rentabilité nouvelle.

Les charbons d'importation proviennent pour un tiers de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, pour un tiers des Etats-Unis d'Amérique, et ensuite, en grande partie, de l'Afrique du Sud, L'Australie et la côte ouest des U.S.A. vont développer leur production. Mais, de par leur situation géographique, ces pays alimenteront plutôt le Japon. L'Afrique du Sud apparaît donc de plus en plus comme le seul producteur important, en dehors des Etats-Unis, susceptible d'approvisionner l'Europe à un prix compétitif. Encore faudrait-il ne pas couper totalement les ponts avec cet Etat au nom de la doctrine politique socialo-communiste actuelle.

Les événements récents survenus en Pologne ont été à l'origine de la réduction, voire de la disparition complète de certaines livraisons, et l'U.R.S.S. ne nous approvisionne qu'en quantités très limitées.

Dans les pays demandeurs figure désormais notre sœur latine, l'Italie, qui n'a pas encore su, en raison de sa fragmentation en régions, lancer un véritable programme nucléaire. Elle a engagé une vaste politique charbonnière avec achats aux U.S.A. et en Australie et cette demande ne manquera pas de peser sur les cours internationaux de ce combustible.

L'exemple de l'Italie semble tout à fait d'actualité, au moment où l'on propose d'instaurer en France une décentralisation poussée et une régionalisation impliquant l'éparpillement des centres de décision. La chambre des députés italienne a, en effet, à deux reprises, adopté le principe d'un programme nucléaire. Mais les régions ont refusé les sites proposés par l'E.N.E.L. italien — l'équivalent d'E.D.F. — et les parlementaires italiens qui avaient voté à Rome pour le programme nucléaire se sont répandus dans leurs provinces pour prôner le contraire.

Le miracle italien, malgré ses exportations invisibles, semble donc s'éloigner. Dieu fasse que la France ne suive pas cet exemple !

Quelle peut être l'utilité du débat qui nous réunit aujourd'hui ?

Les hommes politiques sont amenés à contrôler et à décider, au travers des amendements qu'ils peuvent adopter, la politique de l'énergie. Le Président de la République, élu au suffrage universel, son Premier ministre et le Parlement n'ont pas été dotés, jusqu'à présent, des moyens efficaces leur permettant de remplir leur rôle. En effet, la connaissance est l'apanage des techniciens, des ingénieurs, des grandes entreprises nationalisées telles qu'E.D.F.-G.D.F., le commissariat à l'énergie atomique, les Charbonnages de France, les pétroliers, etc.

Or celui qui possède la connaissance détient la puissance, surtout si à cette dernière s'ajoute l'obstacle de la rigidité, celle qui résulte des nationalisations, par exemple. Un esprit de corps admirable existe en effet dans certaines grandes entreprises nationalisées, qui va du directeur à l'O.S., à travers un large consensus syndical, et ces entreprises ne voient souvent que midi à leur porte.

Dans le choc des idées, l'on voit apparaître des ingénieurs intelligents, défendant les arguments techniques de la maison-mère avec une fougue infatigable. Souvent l'intellectuel ou l'homme politique qui s'oppose à eux fera l'objet d'une véritable inquisition mentale et d'un tir groupé d'arguments savants. Face à ces machines de guerre, les parlementaires n'ont souvent pour atout que leur bon sens et leur indépendance d'esprit.

Le rassemblement pour la République et, à sa tête, Jacques Chirac, ont proposé de doter le Parlement d'un organisme neutre et indépendant qui le rendrait capable de remplir sa mission de contrôle et de proposition.

Lors de la discussion du projet de loi sur les économies d'énergie et la récupération de la chaleur, j'avais eu l'honneur de présenter et de défendre un amendement proposant la création d'un office d'évaluation des options techniques. Il aurait mis à la disposition du Parlement un comité d'hommes scientifiques lui permettant d'assumer efficacement sa tâche. Cette idée a été reprise par M. Quilès dans son rapport, et le gouvernement actuel propose la constitution d'un conseil supérieur des choix technologiques qui comprendrait environ cinquante personnes.

La présence parmi les membres de ce conseil d'élus nationaux et régionaux et de fonctionnaires de l'administration rencontre mon accord. Je doute cependant de la représentativité effective tant des associations que des syndicats habilités à y désigner des délégués. Certes j'admets que les travailleurs doivent être représentés au sein de ce conseil supérieur, mais

vous savez que les syndicats ne représentent qu'une fraction réduite de la totalité des travailleurs de ce pays. (*Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Si le choix de la décision, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique énergétique, de l'implantation des centrales, estera l'apanage du Gouvernement, il est prévu d'accorder au conseil régional la possibilité de confectionner et d'appliquer un plan d'économie d'énergies substituables. Que se passera-t-il, monsieur le ministre, dans le cas d'une région qui ne posséderait pas encore une centrale nucléaire, qui la refuserait de toutes ses forces mais qui vous proposerait de recourir à toutes sortes d'autres sources d'énergie de remplacement telles que la géothermie, le charbon ou l'hydraulique ?

La solidarité nationale de devrait-elle pas jouer ? Et je pose cette question en ma qualité d'habitant d'une province où sont implantés les centrales de Fessenheim 1 et 2 ainsi que de nombreux ouvrages hydrauliques sur le Rhin, qui dispose de la plus importante nappe géothermique française et qui pourrait donc vous répondre très simplement qu'elle a pour sa part déjà fourni assez d'efforts en matière de solidarité inter-régionale.

Pour terminer, j'émettrai une proposition, qui intéresse les économies d'énergie, l'utilisation future du charbon, la géothermie et l'utilisation intelligente des centrales nucléaires en place ou futures. Elle concerne le chauffage des locaux qui consomme 35 p. 100 de l'énergie employée en France. A titre de comparaison, les transports, c'est-à-dire tout ce qui roule et qui vole, n'en utilisent que 18 p. 100.

Si l'électricité est indispensable pour faire tourner nos usines, faire rouler nos trains, éclairer nos maisons, faire fonctionner nos appareils électroménagers, elle n'est pas compétitive pour chauffer les locaux, indépendamment de l'obligation d'isolation pour les habitations équipées d'un chauffage tout-électrique.

En effet, une centrale P. W. R. à eau pressurisée, qui travaille avec un rendement de 30 p. 100 perd une partie de son électricité le long des lignes de haute tension et transforme, à travers des résistances électriques, le kilowatt noble en chaleur avec un maximum de pertes.

On a prétendu que si la France n'avait pas de pétrole elle avait des idées. Je crois surtout qu'elle a des œillères, car il lui suffirait de regarder les exemples étrangers où des centrales fonctionnent en produisant en même temps de l'électricité et de la chaleur, avec un rendement doublé lorsqu'il s'agit de centrales à fuel, à charbon ou à gaz, et un rendement passant de 30 p. 100 à plus de 90 p. 100 lorsqu'il s'agit d'une centrale électro-calogène nucléaire.

L'U.R.S.S. avec mille centrales chaleur-force et 180 000 kilomètres de réseaux, Berlin-Ouest avec son réseau de la Bewag fonctionnant depuis les années cinquante, Breschia en Italie, alimentant cent mille des deux cent mille habitants de la ville, le Danemark et la Suède avec l'alimentation de Stockholm et du sud de la Suède en chaleur-force, sont des exemples que nous aurions pu suivre, mais que la loi de nationalisation d'E.D.F. et de G.D.F. avec sa rigidité ne prend en compte que pour la production d'électricité.

Un immense gisement de chaleur, potentiellement disponible, continue donc d'être rejeté dans la nature et dans le milieu ambiant. Ainsi, lorsqu'on dit qu'à l'horizon 1990 le nucléaire fournira 60 à 66 millions de t.e.p., il ne s'agit en réalité que du tiers du potentiel total, deux tiers étant rejetés sous forme d'eau à 25 degrés pratiquement inutilisable.

Depuis 1975, des députés du rassemblement pour la République mènent à présent le combat de la récupération de la chaleur, et je tiens à rendre hommage ici à Julien Schwartz, à Xavier Hamelin et à Robert Wagner qui ont contribué puissamment à faire aboutir la loi sur les économies d'énergie et la récupération de la chaleur qui, une fois n'est pas coutume, était d'origine essentiellement parlementaire. Ce texte a mis en évidence le fait que la France dispose d'un énorme potentiel de chaleur inutilisée.

Les technocrates ont reconnu, lors de la discussion du projet de loi, que les centrales électriques pouvaient devenir plus intelligentes et doubler, sinon tripler leur rendement avec la même quantité de combustible, classique ou nucléaire. Mais ils nous ont opposé l'absence de réseaux de chaleur pour conduire cette énergie thermique vers les cités.

Nous leur avons répondu : construisons des réseaux. La sidérurgie trouverait un nouveau souffle dans la fourniture des canalisations ; les travaux publics bénéficieraient des fouilles et de la pose, et notre balance des comptes profiterait de l'économie immédiate et définitive de devises. En outre, notre indépendance nationale serait accrue.

Le doublement, sinon le triplement de la puissance de nos centrales permettrait d'en construire moitié moins à l'avenir, ce qui constituerait une réponse à la défense de l'environnement.

Si les centrales électriques actuelles sont obligatoirement situées sur de grands fleuves ou sur des façades maritimes en raison d'une consommation prodigieuse d'eau, les centrales mixtes électro-calogènes n'exigeront pas d'importantes quantités en eau pour leur fonctionnement et — dans le cadre de l'aménagement du territoire — elles pourront apporter de l'énergie à des régions du désert français en perte de vitesse sur les plans économique et démographique.

En même temps disparaîtront les tours de brouillard ainsi que la pollution thermique de nos fleuves et de la mer. Un exemple précis de ce qu'il n'aurait pas fallu faire est donné par la centrale de Cattenom, en Moselle. Le débit de la Moselle étant insuffisant, une réserve d'eau a été constituée au barrage de Vieux-Pré qui a nécessité la destruction de 270 hectares de forêts.

Passerons-nous, monsieur le ministre, après quelques essais de réseaux lancés ces derniers mois, à un premier prototype nucléaire électro-calogène ? Je pense à la demande qui vous a été présentée par les élus nationaux pour la future centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Irons-nous vers la transformation ultérieure des centrales existantes en centrales mixtes ? J'affirme, en effet, qu'il est possible de transformer les centrales en construction en centrales électro-calogènes et de lancer un plan national de reconversion des chauffages des villes.

En France, on chauffe les maisons durant 5 568 heures par an. Une eau à 60 degrés suffit pour ce faire durant les neuf dixièmes du temps. Cette eau pourrait provenir soit d'une nappe géothermique — je pense à l'immense nappe située sous le bassin parisien et à celle qui existe dans la plaine d'Alsace — soit, tout simplement des centrales nucléaires actuelles qui ne perdraient que très peu de leur puissance potentielle électrique en livrant une eau qui n'atteindrait que 60 degrés. Des centrales de pointe, alimentées au charbon, pourraient fournir l'énergie nécessaire aux réseaux de chaleur pour les moments de grands froids.

En installant ces centrales et ces réseaux dans des régions telles que le Nord-Pas-de-Calais, le Centre-Midi, l'Aquitaine, l'Auvergne, les Cévennes, le Dauphiné, la Loire et la Provence, une nouvelle chance pourrait être donnée au charbon national qui n'aurait pas à subir de frais de transport. Il retrouverait sa compétitivité face au charbon étranger, du fait d'un rendement doublé, sinon triplé, de sa potentialité par son utilisation dans des centrales électro-calogènes.

Ma dernière question concernera le centre de retraitement de La Hague. Notre mission d'information, qui s'est rendue sur place, a entendu les syndicats et les élus locaux et régionaux, qui demandent, dans leur immense majorité, le maintien et l'extension par la réalisation des unités UP 2 et UP 3. En effet ils ne sont pas insensibles à la création de 12 000 emplois pour huit ans dans le Nord-Cotentin et ils font confiance à nos techniciens pour diminuer, voire éliminer, les dangers résultant de la transformation et du stockage des déchets nucléaires.

De très importants capitaux étrangers s'y investiront. Le chiffre de 45 milliards de francs qui a parfois été cité est-il exact, monsieur le ministre ?

En ce qui concerne les importants apports de déchets nucléaires japonais, les élus locaux ont souligné d'une part que les kilowatts n'avaient pas les yeux bridés et d'autre part que le Japon semblait avoir reçu des Etats-Unis d'Amérique la permission de retraiter lui-même ses propres déchets. Faisons confiance aux Japonais pour étendre rapidement ce marché à l'échelle mondiale, hélas à notre détriment.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre aux différentes questions que je vous ai posées. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chaubard.

**M. Albert Chaubard.** Avant d'exposer mon point de vue, je tiens, en ma qualité de membre de la mission d'information, à apporter quelques réponses à M. Birraux et à M. Weisenborn.

Lorsque, à propos de l'usine de retraitement de La Hague, ils parlent des syndicats, il conviendrait de préciser que si la majorité d'entre eux est favorable à l'extension, le syndicat majoritaire, la C. F. D. T., nous a en revanche déclaré qu'il s'y opposait.

**M. Charles Miossec.** Ce n'est pas une surprise !

**M. Albert Chaubard.** Je tenais simplement à compléter l'information de l'Assemblée sur ce point.

En ce qui concerne les économies d'énergie, ils ont prétendu que les plus faciles avaient déjà été réalisées. Or je suis convaincu que tel n'est pas le cas et je ne prendrai qu'un exemple, celui du logement social.

Chacun se rappelle que la loi qui a imposé le conventionnement a eu des conséquences catastrophiques en matière de travaux de chauffage. Elle a en effet pénalisé les offices d'H.L.M. dans leur volonté de réaliser des économies d'énergie afin de diminuer les charges de chauffage des locataires.

Je tiens également à souligner, sur le ton de la boutade, que M. Weisenhorn nous a avoué — lorsqu'il nous a parlé de l'office d'évaluation des options technologiques — qu'il avait fallu attendre un gouvernement socialiste pour qu'une proposition du groupe du rassemblement pour la République soit enfin acceptée. Il peut d'ailleurs encore espérer, puisque le Gouvernement est socialiste, quand il souhaite que l'on investisse dans les réseaux de chaleur. Cette proposition aura peut-être le même sort que la première.

**M. Pierre Weisenhorn.** Ce serait bon pour la France.

**M. Robert Wagner.** J'aimerais l'entendre de la bouche du ministre !

**M. Albert Chaubard.** M. le ministre se fera un plaisir de confirmer mon propos.

A nos yeux le débat énergétique ne saurait se réduire à la question trop simpliste : êtes-vous pour ou contre le nucléaire ? Nous souhaitons l'élaboration d'une autre politique de l'énergie, tournant le dos à la fuite en avant vers le nucléaire de l'ancien gouvernement, car elle ne constitue pas une réponse au défi énergétique.

Il faut rechercher les meilleurs moyens de satisfaire les besoins, de favoriser la croissance sociale et de rechercher l'indépendance de la France par la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'économies d'énergie, par la mise en valeur des énergies nouvelles, par la relance charbonnière, par le recours le plus large possible à nos propres sources d'approvisionnement. Il est surtout indispensable de réconcilier les Françaises et les Français avec les sources d'énergie. Pour atteindre cet objectif, nous devons développer la démocratie, engager le débat, favoriser la décentralisation.

Telles sont les raisons qui ont justifié notre demande réitérée d'un débat national avec, pour le moins, l'organisation d'un débat au sein du Parlement sur l'ensemble de la politique énergétique gouvernementale. Or il nous fut toujours refusé par l'ancienne majorité. Ce débat parlementaire nous est proposé aujourd'hui par le gouvernement de Pierre Mauroy, c'est-à-dire grâce à l'élection de François Mitterrand le 10 mai et à celle d'une majorité de députés socialistes les 14 et 21 juin derniers. Pour avoir été longtemps attendu, il ne devait pas décevoir et sa préparation a été exemplaire.

Malgré la période estivale, nous avons bénéficié des rapports Hugon et Bourjol qui ont été rédigés à la demande du Gouvernement et communiqués aux parlementaires. Dans le même temps une mission parlementaire a été créée et son travail a permis l'élaboration d'un rapport que nous a présenté tout à l'heure son auteur, Paul Quilès. N'y a-t-il pas là une démarche trop longtemps oubliée tout au long d'années au cours desquelles les gouvernements en place ont condamné l'Assemblée nationale à ne s'exprimer que par des votes bloqués ? Ainsi pensons-nous que la représentation nationale retrouve sa dignité.

Nous venons d'entendre la déclaration gouvernementale. Paul Quilès vient de présenter le rapport de la mission parlementaire. Il y a là matière à discussion.

Les propositions des uns et des autres convergent sur certains points, divergent sur d'autres. L'objet du débat est d'abord de clarifier les choses, ensuite de permettre au Parlement de s'exprimer. Mais il ne peut y avoir de débat que s'il y a possibilité de choisir. Il nous faut donc examiner les différents choix qui nous sont proposés.

Il existe, en effet, entre les propositions du ministre chargé de l'énergie et celles du rapport Quilès de larges plages d'accord mais aussi certaines divergences de conclusion.

Les larges plages d'accord procèdent d'une nouvelle logique fondée sur deux axes essentiels : partir des besoins en énergie et non de la production ; réconcilier énergie et démocratie afin que toute la population puisse se déterminer sur les choix énergétiques.

Cette logique tourne le dos au secret et à l'autoritarisme, qui après le « tout-pétrole » voulait imposer à la France le « tout-électrique », et, par là même, le « tout-nucléaire ». Elle ouvre la voie à une gestion rationnelle et à une meilleure utilisation de l'énergie.

Nous adhérons pleinement aux objectifs d'économie d'énergie, à la relance de la production française de charbon, à la mise en œuvre des énergies nouvelles. D'autres que moi y reviendront.

Pour ma part, je voudrais aborder deux points : le recours à l'électricité d'origine nucléaire et les combustibles irradiés.

En ce qui concerne l'électricité d'origine nucléaire, le Gouvernement propose six tranches, le rapport Quilès, quatre.

Dans le premier cas on vise à une surcapacité de production d'électricité nucléaire. C'est pourquoi je poserai quelques questions au Gouvernement.

Ne risque-t-on pas de ne pouvoir mobiliser les ressources financières disponibles pour la réalisation d'économies d'énergie, la mise en œuvre des énergies nouvelles, la relance charbonnière ?

Ne risque-t-on pas, en sacrifiant trop à la constitution d'une marge de sécurité, de retomber dans les travers du plan Giraud dans lequel la production guidait la productivité énergétique et non les besoins ?

On ne saurait oublier que l'électricité n'est pas stockable, et que donc, si elle est produite, elle sera consommée.

De la même manière, nous devons nous souvenir de cette surcapacité d'électricité avec six tranches pour les années 1982 et 1983, lorsqu'il s'agira d'établir le plan de cinq ans.

Enfin, si les propositions adoptées par le Parlement devaient entraîner l'ouverture de nouveaux sites, serait-il possible de mettre en œuvre les nouvelles procédures proposées — bien entendu dans la mesure du possible compte tenu des délais qui nous seront impartis — pour le choix de ces sites ?

Des centrales nucléaires existent, d'autres vont être construites ; nous ne pouvons donc pas faire l'impasse sur les combustibles irradiés.

L'usine de retraitement de La Hague pose certains problèmes ; nous ne pouvons l'ignorer. Des contrats de retraitement ont été conclus avec des pays étrangers : si nous n'en connaissons pas tous les termes exacts, ils existent et nous ne pouvons pas non plus les ignorer.

L'alternative est la suivante : retraitement ou stockage définitif des combustibles irradiés. Dès lors plusieurs questions se posent.

Faut-il laisser l'usine actuelle de La Hague en l'état ? A l'évidence, la réponse est non.

Si l'on tient compte du fait que la principale raison du choix du retraitement est l'utilisation du plutonium dans les surréacteurs, le retraitement est-il un bon choix ? La réponse devient moins évidente et mérite réflexion.

Faut-il retraiter les combustibles étrangers ? La question aussi mérite réflexion car il faudrait avoir des assurances de faisabilité concernant le retraitement de 6 000 tonnes de combustibles.

Au regard de ces quelques arguments, il nous faut prendre toutes les précautions pour nous assurer que les choix retenus sont les bons. Pour cela, peut-être serait-il souhaitable que la commission qui a été proposée par M. le ministre chargé de l'énergie soit élargie à des élus, à des organisations syndicales et à des associations. Peut-être serait-il aussi souhaitable qu'elle puisse avoir des compétences suffisantes pour éventuellement s'opposer à une réalisation qui ne présenterait pas toutes les garanties, tant dans le domaine de la sécurité des populations et des travailleurs que dans le domaine technologique.

Peut-être serait-il également souhaitable que dès maintenant des études approfondies soient menées pour examiner l'alternative au retraitement, c'est-à-dire le stockage définitif.

Telles sont les questions que je voulais poser. J'espère que le Gouvernement leur apportera quelques réponses. *(Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Royer.

**M. Jean Royer.** Mesdames, messieurs, il n'est pas possible de débattre d'un plan énergétique, comme nous le faisons, sans évoquer la nécessité de fabriquer un carburant national. Je voudrais, en cinq minutes, évoquer les objectifs et les moyens de tous ordres — matériels, financiers et politiques — qui permettraient à notre agriculture d'utiliser l'alcool dans tous ses engins aratoires à moteur et de mêler l'alcool, dans la proportion de 10 p. 100, au gazole ou à l'essence, pour assurer le fonctionnement des transports civils et militaires et qui, par conséquent, nous libéreraient de l'emprise de l'étranger dans ces domaines.

Les objectifs sont clairs. Ils ont déjà été étudiés, malheureusement avec un certain scepticisme !

Le premier représenterait, pour l'agriculture, une économie de 3,5 millions de tonnes d'équivalent-pétrole et le second, pour les transports civils et militaires, 1,8 million de tonnes d'équivalent-

pétrole environ, soit un total d'environ cinq millions de t.e.p. Il faut produire 8 millions de tonnes de carburant alcool qui peut être aussi bien du méthanol, surtout de l'éthanol ou de l'acétano-butanol.

Par conséquent, un plan sérieux a commencé à être étudié par les spécialistes, les agriculteurs, les chercheurs, les transformateurs, les utilisateurs et même les pétroliers qui s'y sont déjà intéressés.

Par quels moyens peut-on atteindre ces objectifs ?

D'abord, la culture : les matières sucrées, amylacées et celluliques pourraient être tirées de la betterave à sucre, du topinambour, du sorgho-sucrier, de la pomme de terre, mais encore des céréales fourragères et du bois, avec un supplément de surface agricole d'environ deux millions d'hectares dans le pays.

Ensuite, des moyens de transformation à la fois décentralisés et combinés.

Ces moyens d'industrialisation seraient décentralisés, près du charbon, près des forêts, près des centrales nucléaires, comme nous essayons de le faire en Touraine à côté de Chinon — j'en ai parlé récemment au conseil général. Ces moyens seraient aussi combinés car la production du sucre, par exemple, qui est de 4 millions de tonnes par an, et dont la moitié est exportée, est en voie de diminution. Des sucreries pourraient s'adjoindre des distilleries. On pourrait donc ainsi, tout à la fois, produire le sucre et le carburant alcool avec des modes d'action combinés, telle cette expérience conduite dans une usine en Charente-Maritime, où l'on peut à la fois préparer l'alcool et fabriquer les protéines pour le bétail. On donnerait ainsi à l'organisme industriel une continuité de fonctionnement assurant la rentabilité de la fonction.

Ensuite, on pourrait, monsieur le ministre, essayer de lever bon nombre d'obstacles pour réaliser ce plan.

Le premier est le scepticisme. Les techniciens ont prétendu que pour obtenir de l'énergie à partir de l'alcool, la consommation d'énergie nécessaire serait supérieure à celle obtenue et que, par conséquent, l'affaire ne serait pas rentable. Or les recherches les plus récentes de l'institut Pasteur et de nombreux organismes professionnels démontrent qu'une demi-calorie est suffisante pour en fabriquer une en matière de carburant. En outre, cela ne coûterait que 3,50 francs alors que le litre de super coûte 1,80 franc à la sortie des raffineries ; par conséquent, en aménageant la fiscalité, il doit être possible de trouver un rapprochement utile.

Enfin, monsieur le ministre, compte tenu de la dispersion des efforts entre le ministère de l'agriculture, le ministère de l'industrie et le ministère de la recherche, il faut absolument créer un groupe de travail chargé d'étudier le problème dans son ensemble avec pour objectif de vous remettre un rapport sérieux, qui serait examiné par le Parlement et qui pourrait permettre de lancer la base expérimentale de la fabrication.

En conclusion — et je vous prie, monsieur le président, de m'excuser d'avoir été un peu long — pour combiner la fabrication d'énergie nucléaire, celle du charbon, que personnellement je soutiens, et l'hydro-électricité, dispersée sur les quelque 100 000 points où on peut l'exploiter en France, avec la fabrication du carburant national tiré de la biomasse, il faudrait que nous votions, en complément de ce débat, une véritable loi d'orientation de l'énergie en France répartissant les investissements proportionnellement aux objectifs, harmonisant les activités industrielles, développant l'emploi et, par conséquent, nous permettant d'enrichir le plan français.

J'ai confiance dans le jugement de l'Assemblée et du Gouvernement pour que ce problème soit examiné objectivement et à fond et que, levant les tabous ou les obstacles qui ont jusqu'à présent barré la route aux solutions, on aboutisse comme en Russie soviétique, comme aux Etats-Unis, comme au Brésil, à l'utilisation d'un véritable carburant tiré de la biomasse. (*Applaudissements sur les bancs des non-inscrits et sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chapuis.

**M. Robert Chapuis.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis quelques années les Français prennent mieux conscience du rôle essentiel que joue l'énergie dans le développement de leur pays. Mais il nous faut, me semble-t-il, mesurer l'importance du changement d'orientation qui est désormais indispensable.

Pendant longtemps tout a été fait pour que l'industrie, les transports, la consommation des ménages puissent se développer sans que l'on ait à se poser la question de l'énergie. Il suffisait

d'en fournir une quantité suffisante au prix le moins élevé possible. Il fallait vivre et produire en s'épargnant le souci de l'énergie. A cet égard, l'électricité paraissait la forme d'énergie la plus commode, facilement disponible, transportable sur de longues distances par des réseaux interconnectés depuis des centrales qui utilisaient les sources les plus variées : charbon, fuel, hydraulique, gaz, nucléaire.

La reconstruction puis l'expansion de notre pays se sont ainsi faites sous l'égide d'un grand service public, Electricité de France, avec l'appui de grands organismes nationaux, Charbonnages de France, Commissariat à l'énergie atomique.

Mais dans une deuxième étape, le bas prix du pétrole — pétrole exploité sous une forme de régime colonial — a servi de base à la domination de quelques grands groupes multinationaux, principalement d'origine américaine, contre lesquels nous avons dû nous défendre par l'application scrupuleuse de la loi de 1928 et la constitution de grands groupes nationaux.

On en est ainsi venu à définir, à la fin des années 60, deux lois statiques : celle du doublement de la consommation énergétique tous les dix ans sur le modèle américain et celle des économies d'échelle et des principes du coût marginal.

C'est ainsi que la politique énergétique est devenue peu à peu une politique commerciale qui entraînait l'industrie et créait de nouveaux besoins au fur et à mesure qu'elle en satisfaisait de plus anciens.

Dès lors l'énergie nucléaire apparaissait comme la plus apte à répondre à cette double exigence. Elle pouvait ainsi relayer le pétrole dans le cas où le coût de cette énergie viendrait à s'accroître par un effet de rareté inévitable, puisqu'il s'agit d'une ressource finie, non renouvelable et qu'elle est aussi produite dans des zones particulièrement sensibles de la planète.

Le choix nucléaire n'est pas né de la crise pétrolière de 1973. Il était inscrit dans la logique du développement énergétique et industriel des années précédentes. Il a été mis en avant et imposé à l'opinion sur fond de crise comme une réponse. En réalité, tout était déjà prêt et si la crise pétrolière de 1973 a été déclenchée dans le contexte de la guerre du Kippour, il est certain qu'elle a été surtout, qu'elle a été d'abord une réaction des pays producteurs et une adaptation des grandes compagnies pétrolières en vue de constituer les immenses réserves de capital que supposait une nouvelle étape du capitalisme sous sa forme multinationale.

Les peuples, et notamment les travailleurs, n'ont pas simplement assisté à cette évolution. Ils en ont aussi subi directement les conséquences.

Ce type d'économie productiviste a imposé à travers le monde ses normes et ses exigences sans souci pour la vie réelle des hommes et des femmes que l'on appelait à consommer pour pouvoir produire encore davantage. Et il faut reconnaître, au-delà de tous ses excès, et malgré ses limites, que le mouvement écologique représente un effort tout à fait significatif pour contester directement cette logique et pour se réapproprier la capacité de décider soi-même de son avenir et des moyens de le réaliser.

L'exigence du débat démocratique doit être rapprochée du droit d'un peuple à disposer de lui-même. C'est pourquoi, pour les socialistes, qui veulent servir les intérêts du peuple et des travailleurs, il y a là une exigence essentielle avec laquelle ils ne sauraient transiger.

Les choix énergétiques doivent dépendre du débat démocratique. Il en va de l'avenir de notre démocratie, de notre société et aussi de notre économie.

De notre économie, en effet, parce qu'il ne suffit plus de calculer en termes de produit national brut ou de produit intérieur brut.

La crise de l'emploi a traduit une crise plus profonde du rapport entre nos capacités de production et les besoins qu'il convient de satisfaire. Il est d'autres besoins essentiels auxquels il faudra répondre par l'accroissement de la production mais il apparaît de nouveaux besoins : regardons les jeunes, regardons l'évolution de la condition féminine et ce que tout cela signifie.

Il apparaît bien de nouveaux besoins qui impliquent de nouveaux modes de vie, de nouveaux modes de production et d'échange, une modification des usages et des modes de consommation.

La recherche d'un nouveau type de développement implique une nouvelle politique de l'énergie. Celle-ci doit s'appuyer sur la demande et non plus seulement sur l'offre. Elle doit permettre une réappropriation des données énergétiques au niveau des unités de vie et des unités de travail, dans l'habitat, dans les moyens de transports, dans les entreprises.



L'électricité apparaît comme l'un des moyens possibles mais il n'est pas le seul et il n'est peut-être pas le moins coûteux à plus longue échéance.

Ce sont les économies d'énergie qui seront le vecteur de la nouvelle politique qui doit correspondre à ce nouveau type de développement. Ce sont elles qui permettront de dégager les usages spécifiques, de choisir les formes d'énergie les plus appropriées, de donner leurs chances aux énergies nouvelles, de rechercher les meilleures substitutions possibles, de créer les nombreux emplois qu'exigent l'amélioration de l'habitat, la bonne gestion des équipements collectifs, la modernisation des entreprises, l'invention de nouveaux modes de transports et de communications plus économes en énergie.

Toute politique de l'énergie doit donc reposer d'abord sur une action déterminée en matière d'économies d'énergie. Cette action sera nécessairement décentralisée et le cadre régional apparaît comme le plus opérationnel. Encore faut-il bien sûr que les relais indispensables soient créés, que les moyens nationaux soient donnés, que les dispositions nationales soient prises pour permettre cette action régionalisée sous le contrôle de ceux qui sont directement concernés et avec le concours des directions régionales des grands services publics concernés, au service des objectifs que fixera le plan national.

Bien sûr, une transition est nécessaire. Une meilleure maîtrise de notre consommation énergétique implique le maintien d'une production suffisante dans la plus grande indépendance possible. C'est dire que dans les dix ans qui viennent, il est nécessaire de développer les ressources nationales, en charbon, en hydraulique, en géothermie, en solaire et le Gouvernement vient de s'y engager. Il faut le faire concurrence avec nos importations en charbon aussi mais surtout en gaz et en pétrole. Dans ces domaines, nos importations ne doivent pas être seulement conçues comme une charge financière et, qui plus est, une charge en dollars. Elles doivent aussi servir de base à de véritables accords de co-développement où l'intérêt des pays en voie de développement rejoindra notre propre intérêt dans un cadre national comme dans un cadre européen.

Pour répondre aux besoins en électricité dans les termes où ils se posent aujourd'hui et se poseront dans un avenir lointain, le recours à l'énergie nucléaire est de toute évidence nécessaire. Il serait absurde de se priver d'une technologie pour laquelle notre pays dispose d'une avance indéniable et qui peut fournir une énergie de base correspondant à la part la moins modulable.

Cette technologie peut aider à libérer les capacités et les initiatives régionales. Mais à cet effet il faut, me semble-t-il, réunir trois conditions.

Premièrement, soumettre cette énergie particulièrement dangereuse à un contrôle étroit, celui des techniciens mais aussi celui des citoyens. Autres de chaque site nucléaire, une commission doit être installée et l'engagement du Gouvernement doit pouvoir se traduire dans les semaines qui viennent. La composition d'une telle commission ne doit prêter à aucune ambiguïté. Elle doit disposer de véritables droits en liaison avec les comités d'hygiène et de sécurité des entreprises concernées.

Deuxièmement, soumettre les programmes nucléaires au débat démocratique. Le rôle du Parlement est essentiel à cet égard. On peut admettre aujourd'hui que le Gouvernement prenne sur lui, parce qu'il lui faut tenir compte du passé, de décider le lancement de certaines tranches nucléaires pour la période qui vient immédiatement. Mais il est nécessaire que l'avenir même du programme nucléaire donne lieu à une vaste consultation, à un large examen dans le pays dont la conclusion doit faire l'objet d'un vote du Parlement en relation avec le Plan qui définira l'avenir de notre pays pour plusieurs années.

Troisièmement, limiter en toute hypothèse le recours au nucléaire et donc ralentir d'une façon significative les programmes en cours.

Il en va du maintien même de ces programmes. L'énormité des capitaux engagés, leur relative immobilisation dans une période où il faut à toute force relancer l'économie dans les secteurs les plus variés, la lourdeur d'un mode de production très centralisé, peuvent retenir gravement sur toute notre industrie, y compris dans les secteurs industriels concernés. Il n'est pas possible de faire miroiter les avantages de l'exportation pour des technologies qui visent d'abord, dit-on, à résoudre nos problèmes nationaux.

Les travailleurs et les entrepreneurs sont conscients que le nucléaire a des limites. Ne programmons pas une crise encore plus grave pour demain en voulant éviter les difficultés présentes.

Aujourd'hui, conformément à nos engagements, nous ouvrons le débat qui doit nous permettre de maîtriser notre avenir pour la fin de ce siècle. A travers l'énergie, c'est en effet notre mode de vie, notre mode de production qui sont en cause. Nous ne saurions clore dès à présent ce débat à peine ouvert.

Sur la base des déclarations gouvernementales, nous pouvons mieux mesurer le poids des contraintes et les chances du changement. Nous faisons confiance, nous ferons demain confiance au Gouvernement pour gérer efficacement la réponse à nos besoins certains comme à nos besoins probables. Mais il nous faut maintenant prendre les moyens d'engager le débat national et régional. Il nous faut préparer nos propres décisions sur la base des évaluations technologiques préparées par les organismes proches du Gouvernement dont on a parlé. Il nous faut soumettre la politique de l'énergie à l'exigence de la démocratie. C'est ainsi que nous pourrions éviter un jour notre démocratie ne vienne à s'étouffer dans les contraintes et les pesanteurs de l'énergie que nous aurons accepté de subir parce que nous n'aurons pas su choisir au moment où il était encore possible de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rossinot.

**M. André Rossinot.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, il y a sept ans, la France était aux deux tiers à la merci de l'étranger pour son approvisionnement en énergie. De cette dépendance, les précédents gouvernements ont voulu libérer notre pays. Ils avaient compris que la grandeur et la croissance d'une nation reposent sur la maîtrise de l'énergie et que celle-ci s'obtient par la diversification des sources d'approvisionnement, par le contrôle des coûts du fait de leur incidence sur la compétitivité industrielle et l'inflation, enfin, bien sûr, par la réduction de la dépendance à l'égard du pétrole.

La part de notre énergie nationale devait être portée de 24 p. 100 en 1974 à 45 p. 100 en 1990. Les investissements engagés devaient aboutir à une diversification reposant pour 30 p. 100 sur le pétrole, pour 30 p. 100 sur le charbon et le gaz, pour 30 p. 100 sur le nucléaire, et pour 10 p. 100 sur les énergies renouvelables.

Je voudrais simplement rappeler que les tranches nucléaires, dont le programme a été gelé en juillet dernier, correspondent à une consommation annuelle de 20 millions de tonnes de pétrole, soit un cinquième de notre consommation pétrolière.

Il faut également préciser que la facture énergétique pour la France sera cette année de 145 milliards de francs et que le nucléaire aura fait économiser 20 milliards.

Au moment, monsieur le ministre, où vous êtes entré en fonctions, le programme nucléaire français constituait une référence commerciale majeure alors que le marché mondial se révélait prometteur. Il était, je crois, utile de rappeler ces quelques données avant d'étudier le programme que vous nous proposez.

La production d'énergie est une activité placée en amont tant des activités industrielles que de la satisfaction des besoins de la population. Pour ces raisons, elle est particulièrement concernée par les choix en matière de croissance. Or j'ai cru comprendre, à en croire certains parmi ceux qui soutiennent votre action, notamment M. Quilès, que le gouvernement auquel vous appartenez préconisait une croissance forte, de l'ordre de 5 p. 100. Soit, même si les experts considéraient qu'atteindre 3,5 p. 100 constituerait déjà un exploit !.

Admettez de toute façon qu'il est difficile d'imaginer une croissance forte sans relance de la consommation d'énergie. Or je ne trouve pas dans le programme que vous nous imposez la cohérence qui permettrait de vous accorder notre confiance.

**De quoi est-il question ?**

Six tranches nucléaires sur les neuf prévues par le précédent gouvernement seront mises en chantier en 1982 et 1983, ce qui réduit d'un tiers le programme prévu par vos prédécesseurs. Cette réduction, vous la compensez par une révision en baisse des besoins de la France en électricité, par une plus grande diversification, et notamment par un recours accru au charbon, par le développement des énergies renouvelables, enfin par un programme impressionnant d'économies d'énergie.

Je regrette de constater qu'une fois de plus la démagogie et la part faite aux revendications extrémistes l'ont emporté sur la raison, surtout quand il s'agit d'un secteur aussi capital pour l'avenir de notre pays. Toutefois, il est des limites au-delà desquelles même l'idéologie ne peut se rendre. Je le montrerai en reprenant chacune des orientations que vous nous proposez.

Économiser l'énergie, c'est consommer moins d'énergie pour produire une même part du P.I.B. ou pour couvrir un même besoin. C'est donc beaucoup plus que la simple élimination des gaspillages. Mais ce n'est pas restreindre le recours à l'énergie, qui est source de progrès et de bien-être. Ce n'est pas non plus dépenser davantage pour une satisfaction identique. L'économie d'énergie doit être rentable, c'est-à-dire moins coûteuse que ne le serait l'utilisation de l'énergie économisée.

Il est certes des domaines dans lesquels une politique d'économies d'énergie peut se révéler efficace et même souhaitable. L'habitat est incontestablement un « gisement » d'économies prometteur. Et la relance de la construction devrait permettre une pénétration plus rapide des normes d'isolation renforcées.

Le précédent gouvernement, conscient de l'imminence de l'enjeu, a présenté au Parlement, à plusieurs reprises, des lois importantes sur les économies d'énergie. Ces mesures ont abouti à une réduction de 20 p. 100 de la consommation. On peut certes aller jusqu'à 35 p. 100. Mais il faut, dans ce cas, que les Français en connaissent le prix. Car la consommation d'énergie doit malgré tout continuer à croître pour répondre à la satisfaction de leurs besoins. C'est à ce titre que je voudrais rappeler quelques évidences.

Si une politique d'économies d'énergie doit intervenir, elle ne saurait signifier le refus de voir certaines couches de la population, essentiellement celles disposant du plus faible pouvoir d'achat, accéder à une qualité de vie supérieure.

La réduction du temps de travail, la création d'un nombre important d'emplois dans le secteur tertiaire et dans les collectivités locales se traduiraient par une augmentation importante de la consommation d'énergie.

La résorption du chômage implique, au minimum, la création de 200 000 emplois industriels par an, soit près de 2 p. 100 d'augmentation des postes déjà existants. Cet objectif a des implications directes sur les besoins en énergie.

La lutte anti-pollution coûte cher en énergie. Et l'effort qui a été entrepris est encore insuffisant. Faut-il l'abandonner sous prétexte d'économies d'énergie ? Il me semble au contraire qu'il doit être amplifié.

Enfin, à tous ces choix s'ajoute celui de votre gouvernement qui prévoit, d'ici à 1990, une forte augmentation de la production industrielle. La course des besoins en énergie du secteur industriel devrait donc croître encore fortement d'ici à 1990.

Faut-il, face à ces contradictions, se tourner vers une exploitation accrue du charbon ?

Ce n'est pas un élu de la Lorraine qui désapprouvera une politique énergétique accordant au charbon une place significative. Les possibilités de relance au niveau des bassins sont réelles. La question que l'on se pose est de savoir si le coût économique, social et humain d'une telle politique peut être supporté par la collectivité nationale. Outre les investissements nécessaires à la prospection et à l'amélioration des techniques d'exploitation, outre les travaux indispensables au creusement de nouveaux puits, la relance de la production charbonnière suppose le renouvellement du parc des chaudières collectives et l'expansion des réseaux de chaleur, tant à vocation urbaine qu'industrielle.

Comme médecin, qui dire des conditions de travail et de sécurité des mineurs, si ce n'est rappeler que sur ce point la filière charbonnière est la plus mal placée des filières énergétiques ?

Quatre cent quatre-vingts millions de tonnes de charbon sont actuellement exploitables en France. Cela représente un quart de siècle de réserves. Faut-il les épuiser ou attendre que, grâce aux progrès de la gazéification souterraine, ces mêmes gisements deviennent compétitifs et que ce gaz produit à partir du charbon se substitue au gaz naturel importé ?

Bien entendu, il ne saurait être question d'un débat de politique énergétique qui n'aborderait pas le problème des énergies renouvelables.

Je ne vous demanderai qu'une seule chose sur ce point, monsieur le ministre, c'est d'avoir l'honnêteté de reconnaître ici la part du mythe. Force est de constater, en effet, que, là non plus, les miracles n'existent pas. L'énergie solaire ne couvrira que 1 p. 100 des besoins jusqu'en 1990 et ne pourra, pour des raisons techniques et économiques évidentes, effectuer sa percée avant le début du siècle prochain.

Alors, nous en revenons au nucléaire. Il y a deux mois, le gouvernement auquel vous appartenez a pris la décision arbitraire de suspendre les travaux engagés pour la construction de six centrales. La Lorraine, déjà durement éprouvée par la crise de la sidérurgie et du textile, ne pouvait que ressentir cette mesure comme une agression nouvelle qui lui est faite.

Si les deux premières tranches de Cattenom ne sont pas menacées, le gel des autres réacteurs, en revanche, a brisé la continuité des travaux de génie civil. Cent cinquante emplois sont artificiellement maintenus. Ce seront huit cents personnes qu'il faudra licencier l'année prochaine. Et les problèmes d'emploi ne sont pas les seuls posés. Seule une centrale nucléaire complète pouvait permettre à la Lorraine le redéploiement industriel qui l'aurait fait sortir de la crise. Ce ne sont pas les projets de Sacilor en matière de nouvelles techniques de fabrication de l'acier avec des fours électriques qui nous contrediront en ce domaine.

Ce cas régional ne constitue qu'un exemple des décisions injustifiées, irresponsables et lourdes de conséquences dont votre politique énergétique se prévaut. Les répercussions en seront malheureusement considérables tant en ce qui concerne l'emploi et l'avance technologique française que l'avenir énergétique de notre pays et son indépendance.

Je rappellerai, une fois de plus, quelques vérités objectives.

L'industrie électro-nucléaire n'a causé aucune victime depuis l'origine et ce malgré les accidents dus à des défauts techniques ou des erreurs humaines.

L'industrie électro-nucléaire permet une forte réduction de la dépendance énergétique et est créatrice d'emplois — 200 000 en France à l'heure actuelle.

L'électricité produite est sans contestation possible la plus économique.

La France dispose de ressources naturelles en uranium non négligeables, et peut compter actuellement sur une autonomie de plusieurs années, qui la tient à l'écart d'éventuelles fluctuations. Avec l'emploi du surrégénérateur, c'est de deux siècles de réserves dont nous disposons.

Enfin, le nucléaire, qui constitue l'un des atouts majeurs de la France, dans les vingt années à venir, est aussi la phase transitoire, la voie logique qui permettra, à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de la fusion thermonucléaire, et avec elle, l'ère de l'énergie abondante, fiable, et peu coûteuse.

Par conséquent il est regrettable de compromettre aujourd'hui un programme pluridisciplinaire, cohérent et qui recueille une approbation largement positive dans l'opinion, au bénéfice de choix minoritaires dans le pays, qui sont ceux d'une partie du groupe socialiste, d'un syndicat et de groupes non représentatifs.

Vous ne nous ferez pas croire que ce débat escamoté dont, de toute façon, vous ne tiendrez pas compte puisqu'il va se terminer sur un vote bloqué, correspond aux attentes des Français. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Tourné.

**M. André Tourné.** Monsieur le président, messieurs les ministres mes chers collègues, en 1950 je fus le premier parlementaire à traiter dans cette maison de l'énergie solaire.

Mon mépris provint du fait que j'étais du pays du soleil, le Roussillon, où le savant français, M. Trombe, avait le premier réussi, dans la vieille citadelle de Vauban à Montlouis, à prouver que grâce aux rayons solaires réfléchis par un miroir parabolique semi-artisanal, il était possible de créer de l'énergie. C'est pourquoi notre département a été choisi pour aller plus loin. M. Trombe continue malgré son âge à s'occuper de l'énergie solaire, notamment des applications de celle-ci pour le chauffage de l'habitat. Le mur qui porte son nom est d'ailleurs connu dans le monde entier, particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique.

C'est à la suite de ces premières expériences qu'est né le grand four solaire d'Odeillo-Font-Romeu. Il est vrai qu'au départ, selon les chercheurs qui étaient sur le terrain et qui analysaient les vertus des rayons ultra-violet, ce dispositif était destiné au Sahel plus qu'à notre pays. Mais il a fait ses preuves et en 1976, de la science fondamentale on est passé à la science appliquée. Le four solaire d'Odeillo-Font-Romeu produit de l'électricité qui est connectée au réseau national. Bien sûr, 65 kilowatts, c'est peu, mais il fallait faire la démonstration.

On est allé encore plus loin grâce aux travaux des ingénieurs de Chatou. On a mis au point le programme THEM — thermo-hélio-électrique-mégawatt — qui, d'ailleurs, est retenu par la plupart des pays, notamment par les Etats-Unis d'Amérique ou, en cette matière, les chercheurs n'avaient jusque-là aucun retard. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle les touristes, quand ils se promènent en Cerdagne, à trois kilomètres d'Odeillo, sur le territoire de Targassone, à 1 700 mètres d'altitude, voient la tour Thémis de 105 mètres de haut, car on a donné à la centrale le nom de la déesse grecque de la Justice. Très bientôt, une cuve de huit mètres de rayon va être placée en haut de la

tour et ce complexe fonctionnera en liaison avec le laboratoire de thermo-dynamique de l'université de Perpignan que dirige un très grand savant, M. Daguonet, dont vous avez certainement entendu parler, messieurs les ministres.

En effet, le laboratoire de thermo-dynamique de Perpignan a un caractère international, puisque l'U.N.E.S.C.O. l'a agréé et fait travailler les savants qui s'y trouvent.

Maintenant, que faut-il faire ? D'abord accorder les crédits nécessaires. Il ne faut pas que se reproduise avec Thémis ce qui s'est passé pour l'opération d'Odeillo-Font-Romeu dont la réalisation a duré seize ans. Je ne dirai pas que l'opération Thémis doit être menée tambour battant, car, en matière scientifique, il faut toujours être prudent, surtout lorsqu'on monte très haut vers les nuages et qu'on utilise des techniques expérimentales de pointe, mais, enfin, il ne faut pas trainer en route.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Tourné.

**M. André Tourné.** Il faut donc débloquer les crédits nécessaires.

Il convient aussi d'encourager l'utilisation de l'énergie solaire.

Il est anormal, par exemple, qu'un décret de 1979 ait supprimé les primes à l'installation de chauffe-eau solaires. Il faut rétablir ces primes.

Et je rappelle que le concours des 5 000 maisons solaires a permis l'éclosion de jeunes architectes qui ont prouvé que, dans notre pays, il y a des cerveaux qui ne demandent qu'à être utilisés. Il faut aider l'industrie des panneaux solaires, qui est créatrice d'emplois aussi bien pour de jeunes ouvriers que pour des cadres.

Nous devons encourager l'énergie solaire qui en est maintenant au stade de l'application. Le soleil brillera pour les générations futures comme il brille pour nous ; nous pouvons donc utiliser au maximum son énergie. Cela dépend à présent en grande partie du nouveau gouvernement et de la nouvelle majorité. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Miossec.

**M. Charles Miossec.** Monsieur le président, messieurs les ministres, je veux croire que ce débat sur l'énergie peut enfin se dérouler sur des bases assainies.

Je dis assainies, car il faut bien admettre que chacun, quelles que soient ses convictions idéologiques ou ses positions doctrinales, se trouve enfin cette fois à armes égales.

Les gouvernements issus de l'ancienne majorité, et, avec eux, la majorité qui, précisément les soutenait, ont été depuis longtemps accusés de vouloir à toute force imposer une politique énergétique allant à l'encontre des besoins réels du pays ou des aspirations des citoyens.

Ils ont été accusés de tronquer l'information, d'engager la France dans un modèle de développement en contradiction avec les nouveaux enjeux économiques et culturels, de s'obstiner dans une voie dangereuse, parce que fondée sur des options prétendument exclusives et mal maîtrisées.

**M. Jean Natiez.** L'acte d'accusation est valable !

**M. Charles Miossec.** De toutes parts, on a alors vu apparaître les positions de principe, les proclamations en tous genres, les manifestes.

On a vu surgir les groupes de pression, mettant en cause les décisions prises par les élus.

On a amalgamé les objectifs et les moyens, les questions liées à la sécurité, à l'emploi, à l'environnement, aux procédures d'information des populations.

Bref, maladresses commises — je vous l'accorde — et confusions entretenues ont conjugué leurs effets. Le débat a tourné court, des affrontements inutiles se sont produits et un temps précieux a été perdu.

Depuis le 10 mai, et plus encore depuis le 21 juin, la nouvelle majorité, j'allais dire « heureusement », est enfin confrontée aux réalités et aux faits qui, comme chacun sait, sont têtus.

Enfin, il lui faut aborder le débat énergétique d'une manière responsable, comme a su le faire après quelque flottement, mais résolument, le parti communiste.

L'opposition, quant à elle, après avoir exercé les responsabilités qui ont été les siennes, ne se laissera pas aller à la démagogie ou à la défense d'intérêts catégoriels au détriment de l'intérêt général.

Les conditions d'un examen sérieux du dossier énergétique sont donc, en principe, réunies.

La meilleure façon d'aborder ce dossier est sans doute de rappeler les objectifs un peu perdus de vue et trop vite oubliés depuis quelque temps.

Quel est, pour la France, l'enjeu essentiel ?

L'objectif est de permettre à notre pays, dans les vingt ans qui nous séparent de l'an 2000, et bien au-delà, de poursuivre son développement et sa croissance.

Pour satisfaire les besoins et assurer ce développement harmonieux, il faut produire suffisamment d'énergie, et au meilleur coût possible.

Produire une énergie au meilleur coût possible implique, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de développer, la réduction de notre dépendance énergétique, notamment pour les hydrocarbures importés. Il s'agit donc de développer très largement nos propres sources d'énergie susceptibles de satisfaire la consommation nationale, tout en misant au maximum sur les économies d'énergie, et je constate — avec satisfaction d'ailleurs — qu'un effort important est effectivement engagé dans ce domaine.

Selon diverses estimations, en foret des taux de croissance retenus pour les années à venir, il faut s'attendre à une consommation nationale d'énergie de l'ordre de 220 à 230 millions de tonnes d'équivalent-pétrole en 1990.

De quels moyens disposons-nous ou pouvons-nous disposer pour y parvenir ?

Dans sa panoplie de moyens, la France peut disposer de l'énergie du charbon, du gaz, de l'hydraulique, des énergies renouvelables et du nucléaire.

En ce qui concerne le pétrole, force est d'admettre que les efforts visant à atténuer notre dépendance vis-à-vis des pays producteurs ont porté leurs fruits, puisque la part du pétrole dans le bilan énergétique est passé de 66 p. 100 à 50 p. 100 environ au cours des sept dernières années. Mais, compte tenu de son coût, il importe de réduire davantage encore le poids de la facture pétrolière. L'exploration pétrolière en France et dans le monde doit être intensifiée et le nombre des permis exclusifs de recherche impérativement augmenté dès 1981.

En ce qui concerne le charbon, nos ressources limitées et les exigences des consommateurs ne laissent guère espérer un accroissement de la part représentée par le charbon dans le bilan énergétique.

Seule, par des mesures incitatives importantes et coûteuses, l'industrie pourrait amorcer une réutilisation intéressante du charbon. En tout état de cause, en 1990, la part du charbon, malgré les efforts consentis, se situera entre 15 et 17 p. 100.

L'apport du gaz et de l'hydraulique restera limité, la part relative du gaz dans le bilan énergétique de la France restant stationnaire à la fin de la décennie, de l'ordre de 13 p. 100 environ. En revanche, celle de l'hydraulique est appelée à décroître inexorablement pour avoisiner les 6 à 7 p. 100 en 1990.

On a beaucoup spéculé sur les énergies renouvelables, car leur apport est théoriquement illimité. C'est ce qui a amené certaines personnes, de bonne ou de moins bonne foi, à en faire l'argument presque unique contre le nucléaire.

Certes, une politique de plus en plus ambitieuse doit être menée dans ce domaine, mais je crois qu'il faut être réaliste. Qu'il s'agisse du solaire, avec les limites qu'il implique, de la géothermie, qui p. 11 et doit trouver de nombreux débouchés nouveaux dans le domaine domestique ou industriel, de l'énergie éolienne — dont la fiabilité est loin d'être totale et qui entraîne, par ailleurs, des nuisances non négligeables — ou de la biomasse sur laquelle je compte personnellement beaucoup, et dont le développement, notamment au service de l'agriculture, doit être très fortement encouragé, l'apport total, vers 1990, ne peut excéder 12 millions de tonnes d'équivalent-pétrole, soit une part relative de l'ordre de 4,5 p. 100, de 5 p. 100 au mieux.

Reste le nucléaire sur lequel sont venues se cristalliser toutes les passions et toutes les préventions.

Le déficit à combler pour ajuster la production d'énergie aux besoins, l'avance technologique acquise dans ce domaine, la compétitivité du coût du kilowatt-heure d'origine nucléaire, l'assurance que les conditions de sécurité sont satisfaisantes dans la mise en œuvre du programme — et je veux bien admettre que l'action de certains mouvements écologistes y a contribué — tous ces facteurs font que le nucléaire, aujourd'hui, ne saurait certes constituer un objectif en soi, mais qu'il est le moyen le mieux adapté, le passage obligé d'une politique de développement fondée sur l'atténuation de notre vulnérabilité énergétique.

En réalité, de par sa nature propre, et en raison des limites des autres sources d'énergie, le programme électro-nucléaire constitue le principal atout de l'avenir français.

Sur ce point, il doit être bien clair qu'on ne peut envisager une politique énergétique digne de ce nom, avec toutes les ressources et les vecteurs qu'elle implique, qu'en raisonnant en termes de complémentarité et non d'exclusion ou de substitution.

Les différentes sources d'énergie sont, en effet, complémentaires entre elles, en fonction de leur nature, mais aussi des besoins des secteurs d'activité industrielle, domestique, agricole. Et il faut faire en sorte d'exploiter au mieux cette complémentarité.

En tout état de cause, à partir du moment où notre dépendance pétrolière s'atténue d'année en année, l'équilibre des besoins ne peut être rétabli que par le programme électro-nucléaire, à moins d'une révision déchirante de notre mode de vie.

Une politique énergétique ne fonctionne pas selon les principes des vases communicants, les ressources n'étant pas indéfiniment extensibles. Moins de nucléaire ne pourrait, par un coup de baguette magique, être compensé par plus de charbon, d'hydraulique ou d'énergies renouvelables.

Sans minimiser l'importance des énergies renouvelables — et l'on doit, au contraire, accentuer les efforts dans ce domaine — il faut dissiper définitivement chimères et illusions.

Pour l'équivalent d'une seule tranche de 1 300 mégawatts d'une centrale nucléaire, il faudrait l'équivalent de quinze usines marémotrices comme celle de la Rance ou de 13 000 éoliennes — et je parle de puissance maximum, non de puissance moyenne.

Qu'on le veuille ou non, les Lilliputiens, aussi louables que soient leurs efforts pour se renouveler, ne seront jamais assez nombreux pour remplacer le géant pétrole ou le géant nucléaire.

Le fait que le nucléaire soit en voie de se hisser en part relative au niveau du pétrole à l'horizon 1990 constitue autant un soulagement qu'un encouragement dans la voie ainsi ouverte.

Cette prise de conscience du rôle indispensable du nucléaire est d'ailleurs devenue, semble-t-il, la chose du monde la mieux partagée, même chez nos gouvernants et dans la majorité parlementaire.

En une lente et laborieuse maturation, un revirement s'est opéré et se confirme à en juger par la dérive qui, par rapport au projet socialiste, s'accentue chaque jour un peu plus depuis le 10 mai : avant-hier, on parlait de moratoire sur dix-huit mois ; hier, de « gel » du programme nucléaire français ; aujourd'hui, fort heureusement d'ailleurs, on se contente de réduire de-ci, de-là la tranche du programme électro-nucléaire pour 1981-1982.

Mais, si on semble à présent décidé à tenir compte des réalités — et je m'en félicite — et à repartir dans le bon sens, que d'atermoïements, que de confusions, que de reculs ont été enregistrés, qui, dans une région comme la nôtre, monsieur le ministre, la Bretagne, exercent aujourd'hui leurs effets néfastes.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Miossec.

**M. Charles Miossec.** La Bretagne ne produit que 14 p. 100 de son électricité, avec essentiellement la centrale nucléaire des monts d'Arrée, et l'usine marémotrice de la Rance. Et si le principe de la solidarité interrégionale doit être affirmé, les Bretons savent bien que c'est de la satisfaction de leurs besoins énergétiques que dépendront le développement énergétique de leur région, le maintien et la fixation des populations, la résorption du chômage. Pour cela, ils sont tout prêts à accepter un certain nombre de contraintes. Ils savent aussi bien, sinon mieux que quiconque, que la vie n'est malheureusement pas un jardin de roses.

Le choix des élus bretons et finistériens à cet égard a été sans équivoque.

A ce propos, je dirai que de la manière dont a été remis en cause puis abandonné le projet d'une centrale nucléaire à Plogoff est parfaitement inacceptable, et ne se situe certainement pas dans le droit-fil de la philosophie décentralisatrice dont vous vous gargarisez, par ailleurs.

**M. le président.** Concluez, monsieur Miossec !

**M. Charles Miossec.** La légèreté avec laquelle le Gouvernement a traité cet important problème vous interdit de donner des leçons de concertation. Car, enfin, il faut rappeler que les élus bretons avaient pris leurs responsabilités devant la nation, devant les citoyens et devant leurs électeurs. Ferme ment, massivement, les assemblées régionales et départementales avaient pris position pour ce projet. Ils avaient choisi, parmi les sites proposés, celui de Plogoff, qui présentait le moins d'inconvénients sur les plans géographique, économique et humain, mais aussi sur le plan technique.

En créant ce fâcheux précédent, vous avez pris une lourde responsabilité pour l'avenir devant le pays. De quel droit, en se réclamant de quels principes...

**M. le président.** Je vous invite à ramasser votre conclusion, mon cher collègue.

**M. Charles Miossec.** ... pourrait-on demain imposer l'implantation d'une centrale nucléaire à des populations qui ne le souhaiteraient pas ?

Je vais conclure, monsieur le président, puisqu'on me coupe la parole, mais j'en suis désolé, car je n'ai pas pu présenter l'ensemble de mon exposé.

Je terminerai en quelques mots.

Monsieur le ministre, contrairement à ce que vous voulez faire croire à l'opinion et à votre majorité, ce débat n'aura servi qu'à masquer vos incertitudes et vos contradictions. La création d'offices, de commissions, de groupes, d'agences, tout cela vous permet de diluer les problèmes en échappant à vos responsabilités. Vous êtes d'ailleurs si peu sûr de votre fait que vous avez tenu à engager la responsabilité du Gouvernement, ce qui vous permet, en réalité, de museler votre majorité en faisant croire au pays qu'existe un large consensus sur votre projet, ce qui, à l'évidence, n'est pas le cas.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, que nous ne vous suivions pas sur ce terrain. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Baill.

**M. Georges Le Baill.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, après de multiples consultations, le débat sur l'énergie à l'Assemblée nationale se terminera par un vote sur lequel le Gouvernement engagera sa responsabilité. Mais le débat ne sera pas clos pour autant, et les consultations au niveau régional pourront être prises en compte dans les plans à venir.

En effet, nous débattons des grandes orientations de notre politique énergétique, non pas pour demain mais pour après 1990. Nous devons bien intégrer ce facteur temps dans le débat, facteur lié à toute réalisation industrielle. Ainsi, entre le moment où l'on décide de la construction d'une centrale nucléaire et celui où elle produit de l'énergie, le temps nécessaire est de l'ordre de sept à huit ans.

En revanche, il existe un domaine où l'investissement est plus vite rentabilisé. C'est celui des économies d'énergie. D'après les experts, le temps de retour serait de l'ordre de deux à quatre ans. Cela signifie que, pour l'horizon 1990, nous sommes tenus par les engagements pris par le pouvoir précédent et que notre marge de manœuvre, du moins pour les investissements lourds, est faible.

Mais il faut avoir la volonté de réorienter la politique énergétique de notre pays.

Nous avons besoin d'une politique énergétique qui permette une forte croissance de 5 p. 100 de notre produit national brut par an, seule politique capable de résoudre le problème du chômage.

La politique énergétique doit faire l'objet d'une concertation et être décentralisée, en particulier par l'élaboration de plans régionaux énergétiques s'inscrivant dans le cadre des orientations nationales.

La politique énergétique doit être diversifiée pour assurer notre indépendance.

Ainsi, il faut accomplir un effort prioritaire sur le charbon et les économies d'énergie. Pour les économies d'énergie, il faut mettre en œuvre les mesures qui nous garantissent que les investissements prévus seront bien réalisés.

En ce qui concerne l'électricité, sa pénétration sur le marché doit être freinée, ce qui entraîne effectivement un ralentissement du programme nucléaire. En effet, pour le chauffage, une énergie fossile telle que le gaz est mieux adaptée que l'électricité au niveau du bilan énergétique.

L'électricité devrait être essentiellement utilisée pour les besoins spécifiques : alimentation des moteurs, éclairage, procédés spéciaux, etc. Il faut savoir que les besoins en chauffage sont très variables dans le temps et, si une grande partie de l'électricité produite est réservée à cet effet, on se trouvera en surecapacité. Le problème de l'utilisation de cette énergie se posera alors, puisque l'électricité n'est pas stockable.

Certes, il est possible de l'exporter, mais il faut trouver des acheteurs au moment où notre électricité est disponible. On peut aussi faire tourner les usines la nuit, ce qui implique un changement dans les conditions de travail, ou encore réduire

le nombre d'heures de fonctionnement des centrales électriques, et en particulier des centrales nucléaires. Aujourd'hui, E.D.F. envisage d'ailleurs cette possibilité. Mais, dans ce cas, le prix du kilowattheure serait plus élevé que celui annoncé, car ce dernier est calculé sur un fonctionnement des centrales nucléaires en base.

Une production trop importante d'électricité d'origine nucléaire peut nous mettre dans un état de dépendance. En effet, l'industrie nucléaire est une industrie jeune en état de développement qui n'est pas à l'abri d'un incident grave du type Three Miles Island.

Je suis personnellement partisan d'un programme nucléaire modéré de préférence pour les raisons que je viens d'évoquer que pour des raisons de sûreté. L'industrie nucléaire consent des efforts importants pour assurer la sécurité des travailleurs et des populations, qui sont supérieurs à ceux de bien d'autres industries. Mais les risques à long terme dus aux déchets et les risques d'accidents graves ne sont pas exclus bien que les probabilités soient très faibles. Il s'agit donc plus d'un problème d'acceptation du risque par la population.

Le problème du retraitement se pose. La France possédant un parc de centrales nucléaires doit-elle retraiter son combustible et celui de l'étranger ou doit-elle le stocker? En France, la seule expérience à l'échelle industrielle que nous ayons pour les combustibles des réacteurs à eau légère est celle de l'usine de La Hague. Cette usine n'a pu traiter jusqu'à ce jour que 100 tonnes environ par an de combustible P.W.R. pour une capacité théorique de 400 tonnes par an. Peut-être arrivera-t-on à la faire fonctionner en traitant 200 tonnes par an. Mais, depuis plusieurs années, ces promesses ne sont pas tenues. Le problème dans ce type d'usine n'est pas posé par le procédé qui, en fait, est au point, mais par son application technologique.

La semaine dernière, nous avons pu, avec mon collègue Roger Rouquette, visiter les ateliers que nous avons choisis en compagnie du directeur et des représentants syndicaux au comité d'hygiène et sécurité. Pour la première fois, des visiteurs effectuaient la visite de l'usine dans ces conditions. Nous nous en félicitons. Nous avons pu nous rendre compte, d'une part, que les conditions de travail dans certains ateliers étaient à la limite de l'acceptable, d'autre part, que l'usine pouvait être arrêtée pour une durée indéterminée simplement par la défaillance d'un seul composant. Il est donc nécessaire de prendre des décisions techniques et financières pour assurer le fonctionnement de l'usine actuelle U.P. 2-400 et sauvegarder l'emploi, car même si l'on décide de construire une usine neuve, elle ne sera pas opérationnelle avant sept ou huit ans.

En tout état de cause, l'écart entre la quantité de combustible retraitée annuellement et celle des combustibles français et étrangers à retraiter implique de stocker environ 6 000 tonnes en 1985 et 10 000 tonnes à l'horizon 1990. Même si une nouvelle usine fonctionnait à sa capacité nominale, ce qui reste à démontrer, nous serions obligés de stocker le combustible dans des piscines pendant probablement plus de dix ans.

Les dirigeants du C.E.A. et de la C.O.G.E.M.A. nous affirment que le retraitement règle le problème des déchets. La télévision montre pour nous en convaincre un morceau de verre vitrifié qui contiendrait ces déchets. Malheureusement, cette affirmation ne recouvre qu'une partie de la vérité. En fait, le retraitement d'un élément combustible moulu en un seul bloc a pour effet de séparer le plutonium, l'uranium, les déchets de faible et de moyenne activité qui doivent être noyés dans des fûts avec du béton et du bitume, et des produits de fission qui seront ultérieurement vitrifiés. Ces blocs vitrifiés seront stockés dans des puits spéciaux en béton, aménagés dans des bâtiments ventilés. Jusqu'à preuve du contraire, le retraitement ne réduit donc pas le volume nécessaire au stockage des déchets et il favorise l'éparpillement du plutonium. Je suis convaincu que si on ne peut pas repousser la solution du retraitement, il faut s'engager prudemment dans cette voie. C'est ce qui explique la proposition du Gouvernement de créer une commission scientifique chargée d'examiner la réalisation d'une usine neuve sous l'angle technologique.

En revanche, la solution du stockage à sec n'est pas à rejeter. Elle doit être étudiée et expérimentée. Nous n'avons pas, d'un côté, le moteur à eau et, de l'autre, le moteur à essence, comme les dirigeants de la C.O.G.E.M.A. l'ont indiqué dernièrement aux téléspectateurs français. A l'origine, le retraitement avait été mis au point pour extraire le plutonium afin de fabriquer la bombe atomique française. Par la suite, nos techniciens ont pensé l'utiliser à des fins énergétiques dans la filière surrégénératrice.

L'argument avancé était que la France pouvait acquérir son indépendance énergétique grâce au surrégénérateur. Nous avons entendu les responsables du C. E. A. et d'E. D. F. et même

l'ancien Président de la République affirmer que, grâce à la surrégénération, nous avons l'Arabie Saoudite sous nos pieds. Mais ils oublièrent de préciser aux Français le nombre d'années nécessaires pour avoir éventuellement à notre disposition ce potentiel énergétique. Il s'avère aujourd'hui en fonction des avancées techniques et des problèmes qui restent encore à résoudre que, dans le meilleur des cas, cette filière ne peut participer d'une manière significative à notre indépendance énergétique avant une quarantaine d'années. C'est si vrai que les responsables du C.E.A. et du secteur privé nous présentent maintenant ce réacteur comme une excellente poubelle à plutonium. Simplement pour brûler du plutonium, il n'est pas nécessaire de construire des surrégénérateurs.

Le surrégénérateur pouvant intervenir d'une manière significative dans le bilan énergétique uniquement au siècle prochain, il n'est pas nécessaire de prévoir aujourd'hui son développement industriel. Mais il n'y a aucune raison d'arrêter la recherche, le développement, les expérimentations sur cette filière. Il faut donc terminer Superphénix, qui divergera peut-être en 1984, vérifier son fonctionnement, la tenue des composants et, en parallèle, poursuivre rapidement les travaux sur le retraitement du combustible.

Pour éviter le démantèlement des équipes d'ingénierie, il faut leur fixer un objectif tel que l'étude d'un projet. La décision concernant sa réalisation ne serait prise qu'une fois connus les résultats de fonctionnement de Superphénix, qui doit être utilisé comme un prototype, à la suite des données relatives au retraitement. Je suggère également que l'on relance la coopération avec les Allemands, qui a été abandonnée il y a deux ans, pour l'étude des réacteurs à haute température.

**M. le président.** Monsieur Le Baill, je vous demande de conclure.

**M. Georges Le Baill.** Le débat ne saurait être complet si nous ne tenions pas compte de la place des travailleurs dans le domaine nucléaire. Ils doivent absolument pouvoir dire ce qu'ils pensent sur leurs conditions de travail et sur le produit qu'ils fabriquent. Il faut donc créer les conditions pour qu'ils exercent leur métier en toute indépendance par rapport à leur direction et à leur hiérarchie. Les meilleures conditions possibles seront ainsi réunies pour les réalisations nucléaires.

Aujourd'hui, il est difficile pour les travailleurs d'émettre un avis différent de la doctrine officielle sans que cela ait une répercussion sur leur avenir et sans qu'ils s'exposent à une répression. Ce problème existe dans le secteur public et il revêt encore plus d'ampleur dans les sociétés de droit privé telles que la C. O. G. E. M. A., Framatome, Novatome et Creusot-Loire. La démocratie doit exister aussi dans l'entreprise. Il est nécessaire que l'ensemble de la filière nucléaire soit contrôlé par la collectivité nationale.

Je terminerai en abordant le sujet de l'information. J'ai constaté malheureusement que les responsables d'entreprises publiques ne cherchaient pas à informer les Français, mais essayaient plutôt de les convaincre que la politique qu'ils avaient choisie était la seule valable en utilisant des slogans publicitaires qui frappent l'imagination. Ces sociétés, qui fonctionnent à l'aide de fonds publics, n'ont pas pour rôle d'imposer une politique énergétique avec ce type de méthode. Il leur appartient de nous donner les différentes informations sur les politiques énergétiques alternatives, avec les avantages et les inconvénients, et de nous laisser le soin de trancher.

La démocratie est aussi à ce prix! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. André Tourné.** Ne pensez-vous pas, monsieur le président, que les députés présents devraient pouvoir aller dormir, comme certains autres sont en train de le faire?

**M. le président.** Il ne m'appartient pas d'en décider seul. La conférence des présidents a prévu que le débat se poursuivrait jusqu'à deux heures du matin, et les intervenants sont présents, à une ou deux exceptions près. Il me semble donc raisonnable de respecter sa décision afin d'éviter de prendre un retard considérable.

Je vous rappelle que cinquante orateurs sont inscrits dans la discussion générale. Après ces trois heures d'interventions, il restera encore quatre heures et demie de débat.

**M. André Tourné.** Au colloque de Bichat, d'éminents professeurs ont déclaré qu'une des faiblesses des hommes d'aujourd'hui tient au fait qu'ils ne dorment pas assez.

**M. Jean Rigal.** L'Académie confirme vos dires !

**M. le président.** D'éminents professeurs ont également affirmé que nombre de nos malheurs venaient du fait que nous parlions trop. Mais la tradition dans cette maison veut que l'on cumule ces deux inconvénients ! (Sourires.)

La parole est à M. Carlelet.

**M. Michel Carlelet.** Monsieur le président, j'essaierai d'être bref.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour avoir eu l'honneur de participer aux travaux qui ont permis l'élaboration du rapport Quilès, j'exprime ma satisfaction au vu de ses conclusions. Cette satisfaction, heureusement, ne se justifie pas par ce seul rapport.

Que ce débat parlementaire se tienne dans un délai aussi rapproché des élections législatives prouve notre volonté de prendre en considération l'énorme problème que constituent les besoins énergétiques de notre pays.

Que le Gouvernement ait voulu partir des besoins estimés en énergie au seuil de 1990 et au-delà, plutôt que d'appliquer systématiquement un coefficient annuel d'augmentation aux consommations antérieures, procède d'une logique novatrice et portuse d'espoir.

Qu'une mission parlementaire ait la possibilité d'exprimer, hors de toutes contraintes, le sentiment d'élus de la nation et d'apporter ainsi un éclairage parfois différent de celui fourni par le travail du ministère intéressé, voilà bien une pratique que cet hémicycle n'a pas connue depuis longtemps.

Depuis des années, les élus de gauche ont sollicité la tenue d'un tel débat. C'est pourquoi, quelles que soient les divergences d'opinion sur le sujet, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir la possibilité de traiter au grand jour de l'avenir de notre pays. En effet, il nous faut aujourd'hui faire des choix qui engagent non seulement les finances de la nation et le développement économique, mais aussi et surtout notre mode de vie et celui de nos enfants.

Sans dramatiser à outrance, je crois pouvoir dire que les orientations que le Parlement retiendra constitueront un choix de société pour le début du troisième millénaire. Chacun s'accorde à reconnaître que, compte tenu des délais de réalisation, nous décidons déjà pour l'après 1990. Il nous faut donc faire preuve à la fois d'audace et de mesure.

L'audace consiste déjà à sortir des schémas traditionnels. Nous pouvons continuer à dépenser toujours plus d'énergie et donc à produire davantage d'électricité, mais nous devons multiplier les centrales thermonucléaires, retraiter les déchets et installer des batteries de surrégénérateurs. C'est une possibilité technique. Je suis persuadé également que ce choix serait, à la limite, financièrement supportable pour notre économie. Mais, ce faisant, nous ferions fi de notre indépendance, soumis que nous serions à un monstre supérieurement dominateur, à savoir le fil électrique devenu aussi indispensable à notre survie que l'oxygène de l'air.

Parlerai-je des risques pour la paix du monde que suppose la multiplication des centrales nucléaires et du retraitement ? Ce n'est pas nécessaire, chacun ici en connaît la mesure.

La seconde dimension de ce choix énergétique réside dans l'incapacité matérielle qui deviendrait la nôtre de financer sérieusement toute autre forme de production d'énergie.

Notre première richesse nationale est exploitable tout de suite. Economisons l'énergie que nous utilisons si mal. Si nous faisons l'effort d'investir dans les moyens permettant d'économiser l'énergie autant que nous le faisons actuellement pour construire des centrales nucléaires, nous n'aurons plus à court terme à installer de nouvelles tranches de réacteurs, nous créerons des centaines de milliers d'emplois et nous ne gaspillerons plus nos devises.

Le pétrole est cher. Les pays industrialisés doivent cesser le plus rapidement possible de le brûler pour fournir de la chaleur. Son emploi doit être réservé aux transports et à la chimie. Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est la meilleure utilisation que nous puissions en faire si nous n'avons pas une vision trop égoïste des besoins mondiaux.

Certes, une grande masse d'énergie est nécessaire pour chauffer nos logements. Mais nous pouvons réduire ces besoins de 50 p. 100 au moins dans les habitations neuves en prescrivant des normes de construction qui intègrent un haut degré d'isolation. Le surcoût de construction peut être pris en compte sous des formes diverses par la collectivité nationale puisqu'il en résultera des économies substantielles.

Le parc des H.L.M. construit comme la maison des courants d'air doit être isolé thermiquement. Ces mesures sont onéreuses mais, pour un confort supérieur des locataires, la dépense énergétique sera moindre.

En outre, ces différents travaux, qui ont le mérite de pouvoir se réaliser rapidement, permettront d'obtenir des résultats appréciables dans les deux ou trois prochaines années. Pour qui connaît le montant des charges afférentes au chauffage, quel soulagement pour les budgets familiaux les plus modestes !

Nous devons également faire preuve d'imagination pour diversifier les sources de chaleur. Pour une grande partie de notre pays, le solaire ne doit pas rester un gadget, mais devenir une réalité mesurable. Le sous-sol, en particulier en Ile-de-France, renferme des quantités importantes d'eau chaude utilisable à grande échelle pour le chauffage urbain. Le développement de réseaux de chaleur doit être intensifié avec des formes de production diversifiées.

Permettez-moi maintenant, monsieur le ministre, d'évoquer un problème local. Je suis député de Nogent-sur-Seine, site nucléaire longtemps discuté. Or le Gouvernement n'a pas attendu ce débat parlementaire pour prendre la décision d'y poursuivre les travaux. Il n'a ainsi tenu compte ni du recours juridique formé devant le Conseil d'Etat par un certain nombre d'organismes, ni des critiques que nous formulons sur le choix du site. Il s'est contenté de poursuivre le programme engagé depuis un an par le gouvernement précédent.

Puisque la décision est désormais inéluctable, je souhaiterais que vos services étudient la proposition, qui vous a été soumise par la commission d'information de la centrale de Nogent-sur-Seine, tendant à installer un réseau de vapeur de Nogent à Troyes. Cette expérience constituerait une première dans notre pays mais, outre l'intérêt qui en résulterait pour le chauffage urbain et le développement industriel de la région, elle permettrait de rentabiliser les centrales nucléaires.

Les centrales nucléaires, dans leur forme actuelle d'utilisation, perdent plus de 60 p. 100 de leur capacité de production sous forme d'eau chaude non utilisée. Si la mission d'E.D.F., outre la production d'électricité, consistait dorénavant à alimenter un réseau de vapeur, le rendement des centrales déjà installées serait multiplié par trois, d'où la réalisation d'une économie considérable, cependant que la production d'électricité ne diminuerait que de 6 p. 100.

Pour en revenir à la partie plus générale de mon propos, je dois reconnaître que le Gouvernement ne manque pas d'audace en osant investir dans une énergie fossile trop longtemps délaissée : le charbon.

Renverser un courant n'est jamais chose facile. Il faudra aussi de l'audace pour développer une production énergétique agricole. Les recherches donnent déjà des résultats appréciables. Des investissements seront nécessaires pour passer au stade de la production de type industriel.

Comme vous le constatez, la notion d'investissement revient souvent dans mon intervention au sujet de domaines très divers. Je crois à l'avenir d'une société qui saura se développer, se régionaliser et parfois s'autosatisfaire, et dans laquelle les hommes ne seront pas tous coulés dans le même moule. Pour parvenir à cet objectif, il ne faut pas les rendre trop dépendants. La manière dont nous serons capables de résoudre les besoins en énergie de notre pays conditionne donc notre mode de vie future. C'est pourquoi j'appuierai tous les investissements qui contribueront à varier et à disperser les sources d'énergie.

En conséquence, et puisque nos besoins pour les dix prochaines années sont couverts, je ne peux qu'approuver le projet gouvernemental qui prévoit une réduction de construction de trois réacteurs nucléaires pour les années 1982-1983 par rapport au plan précédent.

C'est un premier pas, mais il m'apparaît encore trop timide.

Puisque ce débat est largement ouvert et que le Gouvernement trace des axes d'investigations, je vous demande, monsieur le ministre, de prendre en considération le rapport Quilès.

Je pense que ses lignes directrices sont voisines de celles du projet gouvernemental. En revanche, l'importance du recours à l'énergie nucléaire est moins grande et surtout, il met en évidence encore un grand nombre d'incertitudes vis-à-vis de la nécessité du retraitement des déchets.

La proposition qui vous est faite de poursuivre pendant six mois les études dans ce domaine me paraît très justifiée.

Les critères de rentabilité sont évolutifs, difficiles à cerner quand on travaille pour les vingt ou trente prochaines années. Que représenteront six mois d'études supplémentaires en 2010 ?

En conclusion, je souhaite que nous n'ayons recours à l'énergie nucléaire que dans la limite de nos besoins indispensables et que tous les efforts soient accomplis pour promouvoir les autres formes d'énergies adaptables à notre pays.

Je ne terminerai pas, monsieur le ministre, sans vous rappeler mon attachement à la cohérence de notre philosophie vis-à-vis de la production et de l'utilisation de l'énergie. C'est celle que nous défendons au parti socialiste depuis des années. Je souhaite que l'exercice du pouvoir n'en ternisse ni l'image ni l'efficacité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** La maîtrise de l'énergie est un facteur de démocratie, d'indépendance et de développement avez-vous dit cet après-midi, monsieur le ministre.

Un facteur de démocratie ? C'est à voir ! Déjà, tous les sondages montrent que l'opinion publique ne vous suit pas dans la voie de la réduction de l'énergie nucléaire que vous nous proposez. Dans ce débat même, que vous avez organisé, vous avez utilisé toutes les ressources de notre règlement pour bâillonner les voix de l'opposition. Dans ce débat, qui durera entre quinze et dix-huit heures au total, seulement deux heures trente sont réservées à l'opposition. Est-ce là la discussion démocratique que vous nous promettiez, alors que la politique nucléaire des dix années à venir engage en grande partie le développement futur de notre pays ?

Pourquoi, dans un débat aussi important, aussi fondamental pour chaque Français, n'avez-vous pas voulu laisser librement s'exprimer la représentation nationale, toutes tendances confondues ?

**M. Jean Natiez.** L'opposition est partie se coucher !

**M. Gilbert Gantier.** Votre programme d'indépendance énergétique tiendra-t-il ses promesses ? On peut en douter.

Faute de temps, je me contenterai de vous poser cinq questions :

Première question : pourquoi avez-vous réduit notre programme électronucléaire, que le monde entier nous envie ? L'énergie nucléaire produit déjà 40 p. 100 de notre électricité. C'est une industrie, je le rappelle, à 90 p. 100 nationale. C'est une industrie dont les approvisionnements sont sûrs puisque nos réserves d'uranium nous permettraient de produire pendant cinq ans si nous étions coupés de toute source extérieure d'approvisionnement. Quelle autre source d'énergie nous permettrait d'en faire autant ? C'est une énergie bon marché. Les chiffres ont été donnés : 11 centimes pour le kilowatt nucléaire, 18 centimes pour le kilowatt produit par le charbon, 34 centimes pour le kilowatt produit par le pétrole. C'est une énergie non polluante, non dangereuse, alors que, selon le rapport Hugon, l'exploitation du charbon provoque tous les ans un décès accidentel par gigawatt produit, que l'on a dénombré 700 morts par silicose en 1980, et que les experts ont démontré que la radioactivité des cendres de charbon est telle que l'exposition est du même ordre de grandeur dans les centrales à charbon et dans les centrales nucléaires.

En outre, monsieur le ministre, l'industrie nucléaire fournit du travail : une tranche, c'est 25 000 emplois directs, sans compter les emplois indirects. Alors pourquoi avoir supprimé trois tranches et par là même, 75 000 emplois directs dans la décennie ?

Pourquoi n'avez-vous pas dit explicitement que l'extension de l'usine de La Hague est une nécessité absolue ? Pourquoi avoir ainsi porté atteinte à la crédibilité de l'industrie française et, en l'occurrence, à la crédibilité d'une industrie et d'une industrie exportatrice ?

Monsieur le ministre, votre politique en matière nucléaire est inexplicable. Sans doute direz-vous que l'on réalisera ainsi des économies d'énergie. Mais votre programme d'économies d'énergie, et c'est là ma deuxième question, comment le réaliserez-vous ? Le rapport Hugon prévoit, d'ici à 1990, des économies d'énergie de 73 millions de t. e. p. soit, en neuf ans, trois fois ce qui a été réalisé entre 1973 et 1981...

**M. Jean Natiez.** C'est le changement, cela !

**M. Gilbert Gantier.** Les économies d'énergie, vous le savez, sont une sorte de gisement auquel s'applique la loi des rendements décroissants. Le rapport Hugon prévoit de leur consacrer 35 à 50 milliards de francs par an, soit 400 milliards d'ici à 1990. Ces économies d'énergie, qui les paiera et comment, alors que le budget pour 1982 ne prévoit précisément qu'un seul milliard au titre de ces mêmes économies d'énergie ?

Quant aux autres énergies, elles appellent une troisième question : pourquoi prévoyez-vous une dépendance plus grande à l'égard du pétrole et du gaz naturel que ne le prévoyait le précé-

dent gouvernement ? Voulez-vous que notre dépendance à l'égard de l'O. P. E. P. soit maintenue ? Désirez-vous que notre dépendance à l'égard de l'U. R. S. S. soit accrue ?

Quatrième question à propos des énergies nouvelles qui représenteront 10 ou 14 milliards de t. e. p. en 1990, nous avez-vous dit cet après-midi, soit deux fois et demie à trois fois la production des cinq tranches de la centrale nucléaire du Bugey. N'avez-vous pas l'impression d'entretenir des illusions quand on sait combien il est difficile d'utiliser l'énergie du soleil ou du vent ?

Cinquième et dernière question, sur les procédures. J'apprécie, certes, votre souci d'entendre les uns et les autres. Mais ne craignez-vous pas l'asphyxie, comme cela s'est passé en Allemagne fédérale et dans un pays cher au Premier ministre, l'Autriche, où une centrale nucléaire toute neuve est actuellement en situation d'être transformée en musée parce que les procédures ne lui ont pas permis de fonctionner ?

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je voulais vous poser et auxquelles je vous serais très obligé de bien vouloir répondre avec précision. Je vous en remercie.

**M. le président.** La parole est à M. Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sans être aussi optimiste que le volcanologue Haroun Tazieff qui déclarait il y a quelques mois que la Guadeloupe pouvait être le Japon de la Caraïbe en se référant à ses potentialités énergétiques, j'interviens dans ce débat, d'une part, pour appeler l'attention du Gouvernement sur la politique menée par l'ancien régime dans le domaine de l'énergie et, d'autre part, pour examiner les perspectives d'avenir d'une nouvelle politique énergétique qui servirait, dans le cadre du changement, les intérêts du peuple guadeloupéen.

Jusqu'à ce jour, de par la volonté colonialiste des gouvernements précédents, presque toute l'énergie en Guadeloupe est fournie par le pétrole importé. C'est là le résultat du diktat des monopoles et de la loi de l'import-export étranglant le développement économique du pays.

Avant d'être le cauchemar de l'Occident, le pétrole, produit de consommation courante, était mis sur le marché au profit exclusif des multinationales et la liquidation de toutes les autres sources d'énergie sur l'autel du capital et du profit devint une nécessité impérieuse. En Guadeloupe, comme dans les autres départements d'outre-mer, le pouvoir de l'argent et des coffre-forts signa la mort de l'énergie hydraulique et éolienne et ferma la porte sur les énergies dites nouvelles.

Ainsi, le site géothermique de Bouillante connu depuis 1963, grâce aux travaux du B. R. G. M. conserve toujours son trésor près de vingt ans plus tard. A l'heure où la géothermie permet de chauffer des milliers de logements en France, en Guadeloupe, elle est toujours au futur et l'on prévoit pour 1983 seulement la réalisation d'une centrale prototype.

Vous le constatez, monsieur le ministre de l'énergie, il a manqué beaucoup d'énergie à vos prédécesseurs ! Il est vrai que le sort des humbles et des opprimés ne pouvait pas les stimuler. Aussi, monsieur le ministre, vous appartient-il de rattraper, en peu de temps, ce que la droite nous a refusé, c'est-à-dire 10 p. 100 de notre consommation en électricité, à partir de la géothermie de Bouillante. C'est possible, il suffit d'avoir la volonté politique de développer l'économie guadeloupéenne. Dans cette perspective, le parti communiste guadeloupéen a fait des propositions concrètes au Gouvernement.

L'absence supposée de sources d'énergie fossile en Guadeloupe est compensée par l'existence de sources d'énergie naturelles qui constituent de véritables atouts qu'il convient de jouer.

Ainsi les vents alizés, réguliers toute l'année, peuvent permettre la mise en place de petites unités, utiles au moins à l'irrigation des régions sèches.

La Guadeloupe, « l'île aux belles eaux », offre aussi la possibilité de construire cinq ou six micro-centrales hydro-électriques. Elles fourniraient quarante à soixante millions de kilowatt-heures, soit 13 à 20 p. 100 de notre consommation d'électricité.

L'énergie solaire, aux pays du soleil, si elle demeure encore l'énergie de l'an 2000, peut, dans l'immédiat, être largement utilisée dans des chauffe-eau solaires. Par ailleurs, sur le plan de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, il importe de donner à l'université Antilles-Guyane les moyens matériels appropriés, pour mener des travaux de haut niveau permettant l'amélioration des techniques propres à l'énergie solaire et à nos conditions climatiques.

Enfin, si le pétrole n'est pas français, la canne à sucre est bien tropicale et elle peut être le pétrole de la Guadeloupe et des départements d'outre-mer. Et là, monsieur le ministre, permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que la canne à sucre, dans le cadre d'une nouvelle politique orientée dans le sens des intérêts du peuple guadeloupéen et visant à l'indépendance énergétique, constitue une véritable richesse nationale pour le pays.

Au lieu de fournir uniquement le sucre et le rhum, elle peut à partir de ses sous-produits, bagasse, mélasse, alcool, devenir une importante source d'énergie comme au Brésil ou à Cuba.

En Guadeloupe, les usines sucrières elles-mêmes peuvent assurer cette production après un investissement de l'ordre de 200 000 francs.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Je vous demande une minute, monsieur le président, pour compenser vingt-trois ans de silence. *(Sourires.)*

Avec une politique de relance de la canne, il est possible pour une production de 1 600 000 tonnes de canne de couvrir 28 p. 100 de la consommation actuelle en énergie électrique. Vous le constatez, monsieur le ministre, c'est loin d'être négligeable, quand on sait que, pour une consommation de 300 millions de kilowattheures, la Guadeloupe n'a que quatorze jours de réserve. Et E. D. F. est prête à acheter cette électricité. Alors envisagez-vous, dans une politique globale de l'industrie sucrière, d'extraire de l'énergie électrique de la canne ?

Celle-ci fournit encore de l'alcool pur ou éthanol. Cet alcool, incorporé à l'essence ordinaire dans une proportion de 10 p. 100, donne un mélange proche du supercarburant. Et l'utilisation de ce supercarburant essence-éthanol ne nécessite qu'un réglage de carburateur. Durant la Seconde Guerre mondiale, le gouverneur Nicol avait imposé l'utilisation du carburant antillais — 40 p. 100 d'essence et 60 p. 100 d'alcool. Il y a donc dans cette direction des perspectives réalisables d'autant plus qu'au niveau du prix de revient l'opération est rentable.

Ainsi, monsieur le ministre, les départements d'outre-mer, avec une autre politique énergétique, pourraient se suffire pour 80 p. 100 de leur consommation d'énergie, non compris les véhicules.

Etes-vous prêt à contribuer à l'élaboration et à l'application du plan qui permettrait d'atteindre ces objectifs et arracherait ces pays à leur condition d'assistés pour les rendre productifs ? *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Noir...

Je constate que M. Noir est absent.

**M. Roland Bois.** Il n'y a plus d'opposition, tout au moins dans l'hémicycle !

**M. le président.** La parole est à M. Belorgey.

**M. Jean-Michel Belorgey.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, si les choix énergétiques procèdent d'un déterminisme économique ou technologique, il est évidemment sans intérêt, ou pour le moins hasardeux, de mettre en place, pour y céder, quelque système de consultation que ce soit. Tout au plus s'agit-il d'informer les populations sur les stratégies retenues, de les convaincre de leurs mérites, de les rassurer sur l'innocuité des technologies mises en œuvre, de les familiariser enfin, comme le disait en substance un rapport du comité d'information sur l'énergie nucléaire, avec des attitudes correspondant à l'état de la pensée scientifique et aux exigences de la vie contemporaine.

Telle était pour l'essentiel l'approche des précédents responsables gouvernementaux. Ce qu'on ne pouvait imposer à coups de faits accomplis ou d'actions psychologiques, on se résignait à faire appel, pour le rendre acceptable, à quelque chose comme une pédagogie.

C'est sur une tout autre démarche, comme l'attestent les prises de position qui ont été les leurs quand ils étaient encore dans la minorité, ainsi que les documents établis en vue de ce débat, en particulier le rapport Bourjol et le rapport Quilès, que les socialistes entendent se régler.

Certes, il appartient au Gouvernement et à lui seul d'arrêter une stratégie énergétique. C'est la raison d'être de la déclaration de politique générale que nous avons entendue aujourd'hui. Certes, il lui appartient de s'en expliquer devant l'opinion et il est normal qu'il souhaite la convaincre de son bien-fondé.

Mais il est non moins clair que tout le monde ou presque a quelque chose à dire sur l'énergie, que dans une perspective d'harmonie sociale l'énoncé des préoccupations, des craintes, des ignorances, des savoirs divergents est aussi nécessaire que l'énoncé du savoir et de la doctrine officiels.

Aussi bien, si tout n'est pas, à court terme au moins, dans le domaine énergétique, véritablement négociable, convient-il de concevoir le débat comme une contribution à l'élargissement des bornes du choix, c'est-à-dire non seulement à la prise en compte de nouvelles hypothèses telles que le développement des énergies nouvelles, mais encore d'hypothèses telles que les économies d'énergie ou une croissance à moins forte composante énergétique.

La confrontation qui s'est déroulée aujourd'hui est à mon sens une première étape vers un tel élargissement des bornes du choix. C'est une étape encore imparfaite dont il faut tirer les leçons pour essayer de la parfaire. Constituerait dans cette perspective une initiative fondamentale, plus encore sans doute que la consultation des collectivités régionales dès lors que les principaux enjeux d'une stratégie énergétique se jouent encore aujourd'hui pour l'essentiel au niveau national, la création de ce conseil supérieur des choix technologiques qu'a évoqué le rapport Quilès.

Un tel conseil devrait avoir deux rôles. Tout d'abord être le lieu d'expression de toutes les formes d'approche du problème énergétique. Il devrait permettre, en particulier, de confronter à l'expertise qui a inspiré les choix gouvernementaux une expertise divergente ou contradictoire. En second lieu, il devrait pouvoir jouer le rôle de passage obligé, en vue d'émettre un avis public, éventuellement partagé, pour un certain nombre de mesures ou de décisions telles que les grandes décisions stratégiques, les grandes décisions relatives aux textes normatifs fixant les conditions d'implantation et d'exploitation de certains équipements et les conditions de sécurité de leur fonctionnement. Il en serait de même pour les grands arbitrages entre le Gouvernement et les collectivités locales en cas de désaccord sur les choix de l'implantation.

Une telle institution devrait voir son indépendance assurée concrètement par des conditions de désignation de ses membres qui la rapprocheraient des collectivités régionales, des deux assemblées et du Gouvernement. Ce conseil devrait trouver la garantie de son efficacité dans l'importance des prérogatives et des moyens matériels et humains qui lui seraient concédés en vue de procéder aux investigations les plus approfondies et de provoquer, sous la responsabilité d'experts n'ayant pas partie liée avec les responsables des hypothèses de base, toutes les études et recherches nécessaires à la définition d'hypothèses alternatives.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Michel Belorgey.** Je termine, monsieur le président.

Plus qu'un office parlementaire des choix technologiques — ce qui n'est pas dans la tradition française — dont on peut mettre en doute, dans le cadre d'un gouvernement de majorité, qu'il soit en mesure de satisfaire tous les besoins d'expressions divergentes ou même seulement une partie d'entre eux, plus qu'une agence nationale d'information au sein de laquelle il risque d'être toujours difficile de faire la distinction entre l'information officielle et celle qui ne l'est pas, un conseil de ce type pourrait être l'instrument clé d'une démocratisation et d'un élargissement du débat énergétique.

C'est à l'évidence, du moins à mon sens, dans un tel cadre que serait assurée dans les meilleures conditions la conduite d'investigations du type de celles envisagées par le Gouvernement sur l'opportunité d'étendre la capacité de l'usine de La Hague, ou de celles auxquelles il faudra bien procéder un jour sur le projet de création du CS2, à Saint-Priest-la-Trugne, si l'on n'entend pas faire de la consultation sur ce sujet de populations réduites aux abois par le manque d'emplois un redoutable alibi.

**M. le président.** Il faut conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Michel Belorgey.** Encore un instant, monsieur le président. Nul doute que, si force doit rester au Gouvernement, la discipline républicaine ne soit, en des matières aussi difficiles que les choix énergétiques, mieux acceptée une fois les conditions réunies pour qu'aucune impasse, aussi vertueuse soit-elle, ne puisse être trop confidentiellement consentie par les décideurs. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bois.

**M. Jean-Claude Bois.** Quelle sera la place du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais dans la relance charbonnière que propose le gouvernement de Pierre Mauroy ?



L'extraction du charbon dans ce bassin a diminué, passant de 5 400 000 tonnes en 1979 à 4 500 000 tonnes en 1980. Cette baisse est le résultat de vingt années de récession charbonnière durant lesquelles les Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais ont vécu sans projet d'avenir malgré la présence indéniable de réserves exploitables.

Au cours de cette période marquée par l'apparition du tout-pétrole, on a procédé à l'écrémage, c'est-à-dire à l'extraction des meilleures veines de charbon, laissant à l'abandon ce qui paraissait moins rentable dans l'immédiat.

L'exemple le plus caractéristique est celui du puits Barrois, à Raismes, où fut accentuée la méthode d'extraction des anciennes compagnies minières privées. Il est possible de refaire du charbon à Barrois en rattrapant à la verticale les couches inférieures depuis la surface.

D'autres investissements prioritaires et urgents doivent permettre de maintenir le niveau de la production charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais à environ 5 millions de tonnes.

Ils concernent les ravalements du puits 10 d'Oignies, du puits de l'Escarpelle, près de Douai, du puits Arenberg à Wallers, du puits Ledoux à Condé-sur-l'Escaut.

L'approfondissement du puits Arenberg à Wallers permettrait aussi de récupérer les réserves du puits Sabatier, dont la fermeture est la conséquence d'une exploitation sans ménagement.

Par ailleurs, on ne connaît pas encore les conclusions de l'expérience de gazéification du charbon *in situ* que le groupe d'études de gazéification souterraine a menée à Bruay-en-Artois. Elle constitue la première du genre dans le monde et les travaux du G.E.G.S. gagneraient à être poursuivis au nord d'Essevelles, dans le Pas-de-Calais, dont le site vierge présente un intérêt certain. Il faudra encore quelques années pour mettre au point une méthode d'exploitation par gazéification.

Mais on peut valablement penser qu'en plus du gaz pour la combustion, cette technique pourra nous fournir des gaz plus lourds exploitables par l'industrie chimique.

Parallèlement à cette politique d'investissement dans les travaux et la recherche, toute la politique de recrutement et de formation du personnel du fond est à repenser.

Exécutant le plan de fermeture des puits, la direction des Houillères du Nord-Pas-de-Calais ne recrutait plus de façon dynamique alors que le personnel vieillit ou se renouvelle mal et que l'encadrement suit la même évolution. Pour assurer la pérennité de ce personnel, il faut envisager, dans une première étape, une embauche annuelle de l'ordre de 10 à 15 p. 100 de l'effectif actuel, soit 1 000 à 1 500 jeunes.

Mais ce nouveau personnel ne pourra être totalement opérationnel dans l'immédiat. Sur les 10 000 personnes qui travaillent à l'heure actuelle au fond des mines, 20 p. 100 assurent le creusement des galeries, 30 p. 100 l'abatage du charbon, et 50 p. 100 les services. Il s'agit de tâches d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Cette qualification ne peut s'acquérir que par une formation théorique et pratique s'étalant sur trois à cinq ans, en tenant compte de la nécessaire période de compagnonnage. Pour les emplois de maîtrise, le recrutement doit se faire à un haut niveau, celui du B.T.S.

Qu'on cesse de nous opposer l'argument selon lequel on ne trouverait plus de personnel désireux de descendre au fond de la mine !

**M. Roland Beix.** Bien sûr !

**M. Jean-Claude Bois.** De nombreux exemples nous prouvent que, d'ores et déjà, et malgré les mauvaises conditions de travail, ce personnel existe. Mais le nombre des candidats mineurs pourrait être considérablement augmenté si la France, à l'instar des pays européens à vocation minière, s'attachait à la revalorisation de la profession de mineur, d'une part, en améliorant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité...

**M. Roland Beix.** Très bien !

**M. Jean-Claude Bois.** ... car la préservation de la vie et de la santé du personnel reste l'impératif absolu et, d'autre part, en rémunérant le métier de mineur comme les métiers qualifiés. On effacerait ainsi une injustice bien souvent dénoncée.

Tel est le plan de charge que nous devons mettre en œuvre, monsieur le ministre, pour assurer demain une partie de notre indépendance énergétique.

Il s'agit d'un investissement d'une grande portée économique et sociale pour la région du Nord-Pas-de-Calais.

Bien sûr, on nous opposera les calculs de rentabilité ! Ils valaient, il n'y a pas si longtemps, ce que valait certaine politique. Les précédents gouvernements manipulaient les chiffres avec pour seul but d'accentuer la récession charbonnière.

Une politique de relance charbonnière qui crée des emplois allège la charge sociale du budget national et les budgets des collectivités locales. De plus, nous pouvons assurer une meilleure commercialisation du charbon du Nord-Pas-de-Calais en invitant l'électricité de France à une négociation objective et soucieuse de la consommation du produit local et national.

Rappelons aussi que la politique d'importation de charbon étranger présente les mêmes risques que la dépendance vis-à-vis du pétrole. Les producteurs n'hésiteront pas à augmenter sans cesse leurs prix lorsqu'ils nous sauront à leur merci. Cela est d'autant plus important depuis la dévaluation du franc. A ceux qui doutent que l'industrie puisse à nouveau consommer du charbon, nous rappelons que les grandes nations — les Etats-Unis, l'U.R.S.S. — ont reconverti leurs techniques de consommation après avoir procédé à la réouverture des puits de mine.

De même que l'arrêt du développement de l'énergie nucléaire serait une faute pour notre avenir national, l'abandon de l'exploitation charbonnière dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais sonnerait le glas de l'économie de cette région.

Une grande partie du charbon ainsi extrait dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais pourra fournir l'énergie nécessaire pour l'éclairage des agglomérations et la consommation électrique domestique de cette région. L'enjeu dicte notre engagement.

D'autant plus que le charbon peut être aussi le point de départ de nouvelles activités dans cette région.

La relance charbonnière ne peut se concevoir qu'avec un changement de l'environnement économique du charbon. Depuis près de vingt-cinq ans, la récession minière a durement touché le bassin du Nord-Pas-de-Calais : plus de 100 000 emplois ont été supprimés dans ces mines, entraînant la perte de 200 000 emplois induits.

La relance charbonnière apportera une contribution à la réduction de la crise du chômage : un emploi de fond peut induire quatre emplois nouveaux dans différents secteurs. D'autre part, l'industrie automobile à Douvrin et à Douai apporte quelques bulles d'oxygène. Mais nous serons loin du compte dans cette région qui reste l'une des premières de France pour sa vitalité démographique et la jeunesse de sa population.

Il serait illusoire de limiter l'effort d'industrialisation à la seule extraction du charbon.

Le bassin minier a toujours extrait ou fabriqué des produits bruts — charbon ou goudron — qui ne procuraient que des emplois de soutiers, inaccessibles en particulier aux jeunes filles et aux femmes.

Cette faiblesse de la structure industrielle et socio-professionnelle du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, entretenue et accentuée par la volonté des précédents gouvernements de désertifier cette région depuis deux décennies, ne peut demeurer au regard des possibilités existantes :

Une main-d'œuvre abondante, courageuse, ouverte au progrès technique et technologique ;

Un effort sans précédent des communes minières pour l'amélioration du cadre de vie ;

Un effort considérable dans la région Nord-Pas-de-Calais pour la recherche de nouvelles techniques d'approvisionnement énergétique ;

Un terrain tout désigné pour la création et le développement d'industries de transformation du charbon national et importé ;

Un terrain prêt pour le développement d'une chimie régionale rive, à haute valeur ajoutée, par la coopération et l'adaptation des structures lourdes et des structures légères existantes ;

Une région désignée par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais pour recevoir les retombées du « po-craqueur de Dunkerque », c'est-à-dire les activités de la pétrochimie.

Toutes ces activités possibles à partir du charbon et dont la pérennité pourrait être assurée indépendamment de l'extraction du charbon, hisseraient la qualification de l'emploi dans le bassin minier à un meilleur niveau et contribueraient au développement du secteur tertiaire.

La volonté du gouvernement de Pierre Mauroy et des socialistes est de définir et de maîtriser notre stratégie énergétique et notre stratégie industrielle dans le cadre d'une consultation démocratique. Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais insiste sur l'enjeu considérable que représente la relance charbonnière pour l'avenir de cette région. Il a exprimé très nettement ses positions à cet égard, lors d'une séance tenue à Lens en novembre 1980, sous la présidence de Pierre Mauroy. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Baylet.

**M. Jean-Michel Baylet.** Je viens verser dans le débat, monsieur le ministre, le témoignage d'un maire et d'un député qui a été confronté depuis plusieurs années au problème énergétique. En

effet, E. D. F. avait décidé d'implanter une centrale nucléaire à Golfech, alors que les populations et leurs élus locaux, dans leur immense majorité, la repoussaient, le pouvoir central et ses préfets s'efforçaient à tout prix de l'imposer ; pas la moindre information sur le projet mais, reconnaissons-le, une propagande très bien orchestrée au rythme — pas très doux — des matraques des C. R. S. à laquelle a succédé un ersatz appelé « enquête d'utilité publique ».

Golfech a été un symbole. Comme Plogoff, et vous pouvez me comprendre mieux que quiconque, monsieur le ministre, il a été le symbole du refus d'une politique imposée, celui de la lutte implacable contre le rouleau compresseur de la technocratie, contre les menaces réelles et les non-sens économiques. La victoire de la gauche a permis à Plogoff de ne plus être désormais qu'un symbole. A Golfech, malheureusement, on se battait encore hier.

Certes, il n'est pas simple, pour un élu local, de dire non. Dire non à E. D. F. équivaut à priver sa commune du bénéfice de divers équipements, d'une activité temporaire assurée, du produit ultérieur de taxes.

Pour ma part, bien qu'ayant toujours combattu le projet de Golfech et le programme électronucléaire du précédent septennat, je ne méconnaissais pas les problèmes énergétiques de notre pays. Il est évident — c'est une lapalissade — que le pétrole coûte cher, coûtera encore plus cher, et que le charbon, une des principales sources énergétiques internationales, ne peut guère nous apporter plus de 20 millions de tonnes par an.

L'énergie électrique est donc indispensable.

Mais le nucléaire n'est pas la panacée, et une stratégie de développement du « tout-électrique » et du « tout-nucléaire » serait une erreur, sinon une hérésie. Il faut donc ramener le nucléaire à sa juste place, comme le préconise d'ailleurs le rapport Hugon. Celui-ci affirme en effet : « En se limitant aux tranches nucléaires n'ayant pas fait l'objet de la décision de gel... et en supposant qu'aucune tranche nouvelle n'est engagée au-delà, la puissance disponible en 1990 est suffisante pour satisfaire une consommation de l'ordre de 415 térawatts-heure. »

Trop soucieux de notre indépendance énergétique et de notre croissance économique, je n'oublie évidemment pas ces objectifs. Mais les chiffres que je viens de citer, loin d'être irréalistes, correspondent à la consommation estimée dans une hypothèse de croissance soutenue atteignant 5,4 p. 100 l'an. Que je sache, nous en sommes malheureusement bien loin ! Cela nous laisse donc une certaine marge.

C'est à partir de telles considérations, mais aussi en tenant compte du fait qu'il n'est pas envisageable de « casser l'outil industriel » — car le plan d'indépendance énergétique ne peut être conçu indépendamment d'un plan antichômage — que le Gouvernement a conclu à la nécessité d'engager six tranches, au lieu de neuf, pour la période 1982-1983.

L'autre branche de l'alternative, proposée par le rapporteur de la mission d'information sur la politique de l'énergie, M. Quilès, consistait à réduire les tranches à quatre, trois de 1 300 mégawatts et une de 900 mégawatts à Chinon. Cette solution se fondait sur le raisonnement suivant : le problème énergétique ne se limite pas, tant s'en faut heureusement, à l'énergie nucléaire.

En effet, les nouvelles orientations de la politique énergétique doivent permettre de dissocier croissance économique et croissance de consommation d'énergie et le choix d'une large diversification autorise un ralentissement du programme nucléaire.

De toute façon, un ralentissement est nécessaire pour résoudre les problèmes inhérents à cette énergie. En effet, toute production électronucléaire induit un certain type de société : ce débat ne peut être éludé et c'est bien pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui.

Je veux parler, d'une part, de la garantie de la sécurité qui doit, selon le rapport Hugon, constituer un préalable à la poursuite du programme et, d'autre part, de la très grave question de la gestion des déchets : traitement ou stockage. Pour avoir bien souvent souligné ces problèmes qui ont été négligés par le passé, nous ne pouvons maintenant les méconnaître.

Monsieur le ministre, en plein accord avec le Gouvernement, les radicaux de gauche veulent diversifier nos sources d'énergie, notamment en assurant une large relance du charbon, mais aussi en développant réellement les énergies renouvelables, de la géothermie à l'énergie solaire, en passant par la biomasse et les carburants verts. Nous disposons là de ressources évidentes, nationales et créatrices d'emplois.

A cet égard, saluons l'effort envisagé puisque les crédits de la recherche pour les énergies nouvelles seront triplés.

Enfin, il y a le gisement numéro un, celui des économies d'énergie, le plus accessible, et le plus réaliste, certainement parce qu'il s'agit d'économies définitives. Dans ce domaine,

tout ou presque reste à inventer : jusqu'à présent, peu d'efforts, je le déplore, ont été consentis. Une telle politique volontariste implique des investissements et des soutiens, cela va de soi. Ils ne feront pas défaut car, là encore, nous sommes persuadés que nous avons des professionnels à former et de nombreux emplois à créer.

Ainsi pourrions-nous nous donner les moyens de définir et de mettre en œuvre une politique énergétique plus profitable à notre pays que la stratégie du « tout-nucléaire » choisie par le passé.

Par sa nature même, elle ne pouvait porter remède aux problèmes économiques, car ce n'est pas en fabriquant toujours plus de kilowatts que l'on peut prétendre réduire le nombre des chômeurs ou susciter des activités sur l'ensemble du territoire.

Au demeurant, quelle est la finalité de ce programme d'équipement électronucléaire, sinon d'intervenir pour boucler la couverture de nos besoins, non pour en entretenir le gouffre, dans une sorte de démentielle fuite en avant ?

Quoi qu'il en soit, tout programme énergétique ne peut être conçu en dehors des règles de la démocratie, et ce ne sont pas mes collègues ici présents qui me démentiront. Ne fût-ce que pour cette raison, on se devait donc de suspendre le programme électronucléaire du gouvernement antérieur.

En effet, les gouvernements précédents ont dénaturé la finalité des enquêtes d'utilité publique. Loin d'être un mode d'exercice de la démocratie, elles n'étaient qu'un moyen déclaré légal d'imposer localement des choix technocratiques. Jusqu'à présent, ni le Parlement ni les assemblées régionales ou départementales n'ont pu s'y opposer, ni même les infléchir d'une manière ou d'une autre.

Puisque nous avons fait le choix d'une décentralisation effective, il faut commencer par restituer à chacun son rôle. Aujourd'hui, et nous en sommes fiers, l'Assemblée a pu enfin engager le débat au plan national, mais demain la parole devra appartenir aux régions, aux départements et aux communes : tant il est inconcevable que les citoyens ne soient pas associés aux décisions qui engagent leur avenir, en affectant leur cadre de vie, voire la nature même de la société.

Et sachez, monsieur le ministre, combien nous nous réjouissons des diverses consultations que vous avez évoquées cet après-midi, à cette tribune.

Il serait inimaginable, en effet, que persiste plus avant une information unilatérale et que prévale sur la volonté du peuple celle de l'administration, comme c'était jusqu'à présent le cas. Les citoyens et leurs élus doivent disposer de véritables éléments d'appréciation, de données contradictoires et, pour le moins, de propositions alternatives, mais aussi, c'est évident, d'un pouvoir de discussion.

Que les questions énergétiques se situent au niveau national, c'est indiscutable mais, en déterminant l'aménagement du territoire, l'industrialisation et l'urbanisation, elles deviennent d'évidence une affaire locale et régionale. On ne saurait dénier à la région ses responsabilités dans la planification — le ministre du Plan a d'ailleurs récemment consulté les régions sur leurs problèmes. On ne saurait nier que chaque région a ses objectifs propres de développement conformes aux aspirations des habitants, et auxquels elle a nécessairement consacré des efforts financiers.

C'est aussi, monsieur le ministre, dans cet esprit nouveau que doit s'opérer le changement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giovannelli.

**M. Jean Giovannelli.** Monsieur le ministre, dans votre projet de programme d'indépendance énergétique, vous affirmez : « Les plages d'incertitude sur les consommations et sur les approvisionnements sont considérables. C'est pourquoi le Gouvernement engagera une programmation ajustable : il soumettra au pays un programme d'indépendance énergétique à horizon 1995. »

Je serais tenté d'ajouter que, jusqu'au mois de mai 1981, les objectifs du gouvernement précédent pour la consommation et la production d'électricité, ainsi que les prévisions de l'E. D. F. étaient utilisées pour justifier le programme électronucléaire, non pour répondre aux besoins réels de la collectivité.

On pourrait ironiser sur les prévisions élaborées en 1974 — 1 000 térawattheures pour l'an 2000 — qui justifiaient le programme électronucléaire confirmé jusqu'au 10 mai 1981, alors que ces mêmes évaluations tombaient à 855 térawattheures en 1976 et à 688 dans les prévisions du VIII<sup>e</sup> Plan de 1980, sans que le nombre de tranches nucléaires soit modifié.

Bref, on informait le public en lui fournissant des chiffres déraisonnables. Dans son rapport d'information, Paul Quilès rappelle opportunément qu'il est du devoir du Gouvernement

de traiter le public en adulte et de présenter tous les risques associés aux filières énergétiques. Il ajoute : « Nous voulons croire que le nouveau gouvernement fera en sorte que pédagogie et rigueur intellectuelle soient réconciliées ». Tout à fait d'accord !

Encore faudrait-il mettre un peu d'ordre dans la présentation des rapports fournis par les nombreux experts et ceux-ci s'accordent entre eux sur les dénominations de puissances et leurs équivalences, car c'est loin d'être le cas. Comment s'y retrouver dans la véritable salade qui nous est servie, où nous dégustons un mélange de térawattheures, de kilowattheures, de mégawatts électriques, de tonnes d'équivalent-pétrole, de gigawatts, de mégatonnes d'équivalent-pétrole, de tonnes d'équivalent-charbon, de thermies et de calories ? Le physicien que je suis s'y perd parfois !

**M. Roland Beix.** Il y a de quoi !

**M. Jean Giovannelli.** Pourquoi l'équivalence t. e. p. varie-t-elle, selon qu'elle nous est fournie par E. D. F., l'O. C. D. E. ou l'O. N. U., dans un rapport de 2,6 lorsqu'elle est comparée au kilowattheure ?

Tout n'a-t-il pas été précisément fait pour « noyer le poisson dans l'eau » et empêcher une véritable information ? Ne serait-il pas normal d'exiger des informateurs qu'ils parlent enfin le seul langage assimilable par les consommateurs celui du kilowattheure et de ses multiples, quitte à faire ensuite l'équivalence en tonnes-d'équivalent-pétrole, pour les spécialistes ?

Une observation sur le nucléaire : les estimations du rapport Quilès me semblaient raisonnables. Vous, monsieur le ministre, vous croyez à un peu plus de nucléaire.

S'agissant des surrégénérateurs, à mon avis le plutonium et le sodium sont des éléments extrêmement dangereux à manipuler, vous ne l'ignorez pas. Le coût de telles centrales me semble prohibitif. Elles ne seraient d'ailleurs opérationnelles que dans une vingtaine d'années, alors que d'autres énergies auraient pris la relève. Je ne pense donc pas qu'il serait judicieux de persévérer dans cette voie.

Quant à la capacité de l'énergie hydraulique, je crois qu'elle est minuscule. Les prévisions les plus optimistes prévoient pour l'an 2000 la production de 80 térawattheures, alors que E. D. F. estime les réserves à 270 térawattheures. Donc, selon ces estimations, la capacité totale sera exploitable à raison de 30 p. 100 seulement.

Pourquoi en sommes-nous là ? Parce que le dossier hydraulique du précédent gouvernement était vide. Il convient, et je vous fais confiance à cet égard, de lui donner un contenu. Je suis persuadé qu'il sera possible, en l'an 2000, de dépasser ces 80 térawattheures.

Une autre remarque, sur votre discrétion en ce qui concerne les réseaux de chaleur : je crois que vous avez fait une proposition intéressante au niveau régional, mais je crains que ce ne soit pas vraiment suffisant. Une impulsion nationale me paraît nécessaire.

Enfin, je vous dirai, car nous sommes intéressés en Bretagne, qu'il serait urgent de reprendre sérieusement l'étude de l'usine marémotrice du Mont-Saint-Michel. Il y a là un potentiel d'énergie énorme équivalant à plusieurs tranches nucléaires. Une telle centrale ne provoquerait ni pollution chimique ni pollution thermique. Simplement, lors de sa réalisation, il faudrait tenir compte de son environnement et favoriser l'écologie du secteur. Ce serait peut-être le meilleur investissement créateur d'emplois pour le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour conclure, j'insisterai sur l'avenir du charbon dont les réserves mondiales sont de plusieurs siècles. Actuellement, les pays producteurs excédentaires augmentent de façon considérable leurs capacités portuaires.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Giovannelli.

**M. Jean Giovannelli.** Je conclus, monsieur le président.

Il appartient à notre pays de s'équiper également en ports d'importation. Des centrales thermiques utilisant ce combustible munies de procédés de désulfuration sont nécessaires et il est possible d'en installer en Bretagne. La côte Sud, je crois, est bien placée.

Monsieur le ministre, on sent chez vous une grande conviction, la volonté d'instaurer un débat clair où rien ne sera laissé dans l'ombre. C'est bien.

Comme nous tous, vous éprouvez des incertitudes quant à l'horizon 1990 — vous n'en êtes pas responsable. Les choux ne sont pas faciles, en effet, mais vous avez notre confiance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Louis Lareng un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 455 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Charzat un rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation (n° 384).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 456 et distribué.

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique, explications de vote et vote par scrutin public à la tribune sur l'approbation de cette déclaration en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 7 octobre 1981, à deux heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

## Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 6 octobre 1981.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au dimanche 18 octobre 1981 inclus :

**Mardi 6 octobre 1981, soir** (vingt et une heures trente) :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique.

**Mercredi 7 octobre 1981, après-midi** (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt et une heures trente) :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement et vote sur l'approbation de cette déclaration.

**Judi 8 octobre 1981, après-midi** (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 385-447).

**Vendredi 9 octobre 1981 :**

Matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière (n° 455) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Eventuellement, **samedi 10 octobre 1981, matin** (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

**Lundi 12 octobre 1981, après-midi** (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion et vote sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Jean-Claude Gaudin.

**Mardi 13 octobre 1981**, après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) ; **mercredi 14 octobre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt et une heures trente) ; **jeudi 15 octobre 1981**, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi de nationalisation (n° 384-456).

**Vendredi 16 octobre 1981** :

Matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

**Samedi 17 octobre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) et éventuellement **dimanche 18 octobre 1981**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi de nationalisation (n° 384-456).

## ANNEXE

### QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR du vendredi 9 octobre 1981.

Questions orales sans débat :

Question n° 22. — M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il ne déplore pas, comme lui-même, le manque de politique communautaire européenne à l'égard de la devise américaine. En effet, cette absence de politique communautaire risque à l'avenir de compromettre l'état et le développement du système monétaire européen. Peut-il rappeler les orientations données par la commission des communautés de la C.E.E. sur ce problème précis au vu du sommet qui s'est déroulé à Ottawa les 21 et 22 juillet 1981. Le Gouvernement français, pour sa part serait-il prêt, puisque l'évolution de la parité du dollar a des conséquences immédiates sur l'économie de chacun des Etats membres, de proposer aux autres Etats membres de la Communauté un certain nombre de mesures et lesquelles, voire même de prendre, en ce qui concerne les intérêts français, les mesures appropriées et nationales qui pourraient s'imposer.

Question n° 39. — M. Joseph Gourmelon demande à M. le ministre de la défense si, eu égard à la situation exceptionnelle de l'emploi, il n'envisage pas de faire jouer les dispositions du décret n° 62-1916 du 27 août 1962, complétant la loi de retraite du 2 août 1949 permettant la mise à la retraite avec jouissance immédiate des personnels à statut ouvrier ayant plus de cinquante ans d'âge.

Question n° 37. — M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme et du logement sur la recrudescence depuis quelques semaines des saisies et des expulsions. Les victimes de ces pratiques dignes d'un autre âge ne sont pas, dans la quasi-totalité des cas, de mauvais payeurs qui auraient les moyens de s'acquitter de leurs dettes de loyers, de gaz et d'électricité ou encore de crédit. Ce sont des ménages de travailleurs frappés par le chômage ou la maladie ou dont les dettes et crédits s'accumulent faute de revenus décents pour faire vivre famille et enfants. Les saisies et expulsions se passent dans des conditions traumatisantes pour parents et enfants. Elles constituent une atteinte intolérable à la dignité humaine. Dans l'attente des réformes de fonds en vue de lutter contre les inégalités sociales, compte tenu de la mise en place progressive de commissions chargées de venir en aide aux locataires en difficulté, il lui demande s'il ne serait pas opportun pour l'instant de suspendre toutes les mesures de saisies et d'expulsions pour cause de dettes dues au chômage, à la maladie et d'une façon plus générale imputables à la crise économique. Il lui indique que les députés communistes ont déposé à cet effet une proposition de loi et souhaite qu'elle soit rapidement examinée.

Question n° 40. — M. Guy Malandain rappelle à M. le ministre des relations extérieures les termes de sa question écrite n° 831 portant sur la situation au Maroc après les émeutes de Casablanca. Il souligne l'aggravation manifeste de cette situation, en septembre 1981, avec l'arrestation arbitraire puis la lourde condamnation de cinq dirigeants socialistes de l'U.S.F.P., principal parti d'opposition. Ni la visite de M. le ministre des relations extérieures ni celle de la délégation parlementaire socialiste au Maroc au mois d'août n'ont été de nature à assouplir la position du gouvernement royal marocain qui est contraire aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme.

Bien au contraire, la répression politique s'est accrue à la suite de nombreuses disparitions (sans doute plusieurs centaines) consécutives aux émeutes « de la misère ». Aussi, il lui demande à nouveau quelles dispositions il entend prendre, au nom tant du Gouvernement de la République que des droits de l'homme et de la solidarité, pour infléchir les décisions brutales, injustes du gouvernement marocain qui lui paraissent marquer un tournant inquiétant et si, le cas échéant, il n'estime pas devoir faire part au Roi de sa vive préoccupation à ce sujet.

Question n° 34. — M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de l'environnement de lui indiquer s'il entend respecter les engagements, pris dans le passé, de créer une agence nationale contre la pollution de l'air à Metz. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir quels seront les effectifs, par catégories, de cette agence, quelles seront la nature et l'importance de ses ressources financières et quel sera l'échéancier précis de développement de l'agence. Dans le cadre de la vocation de la ville de Metz en matière d'environnement et d'écologie, il souhaiterait enfin savoir s'il ne serait pas possible d'envisager la création à Metz d'un cycle spécifique de formation d'ingénieurs et de techniciens aux techniques de la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau.

Question n° 36. — M. Pierre Bourguignon appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur le devenir de l'industrie papetière dans notre pays. En particulier, reste posé le devenir du groupe papetier La Chapelle-Darblay. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun que soient précisés dans les meilleurs délais le rôle et la place du groupe Chapelle-Darblay dans l'industrie papetière.

Question n° 38. — M. Georges Hoge fait observer à Mme le ministre de la solidarité nationale que 1981, année que la communauté internationale a décidé de faire année internationale des handicapés, va s'achever sans être marquée par la moindre mesure significative dans notre pays. Il reste que les changements politiques intervenus depuis le 10 mai suscitent de grands espoirs parmi les personnes atteintes de handicap et leur famille. Le Gouvernement se doit de répondre à cette attente en précisant les nouvelles orientations de sa politique en ce domaine et notamment en ce qui concerne le problème de l'insertion des handicapés dans le système scolaire et dans la vie professionnelle.

Question n° 2. — M. Antoine Gissingier demande à M. le ministre d'Etat, ministre des transports, de bien vouloir lui faire connaître les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre pour réaliser dans les meilleurs délais la liaison fluviale Nord-Méditerranée.

## Errata.

### I. — Au compte rendu intégral de la première séance du 1<sup>er</sup> octobre 1981.

Page 1438, première colonne, art. 2, après le septième alinéa, insérer les deux alinéas suivants :

« Les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ont le droit de vote et sont éligibles dans les mêmes conditions »

« Un décret fixe la composition des collèges électoraux et les modalités de recours contre les élections. »

### EMPLOI DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

Page 1445, première colonne, article 3, premier alinéa de l'article L. 341-61 du code du travail, septième ligne :

**Au lieu de :** « ... articles 942 et suivants du code rural... »,

**Lire :** « ... articles 992 et suivants du code rural... »

### II. — Au compte rendu intégral de la première séance du 2 octobre 1981.

#### DÉROGATION AU MONOPOLE D'ÉTAT DE LA RADIODIFFUSION (TROISIÈME LECTURE).

Page 1478, première colonne, avant vote sur l'ensemble, insérer les dispositions suivantes :

#### Article 4.

..... supprimé .....

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

### *Logement (expulsions et saisies).*

37. — 7 octobre 1981. — **M. Jacques Brunhes** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et de logement** sur la recrudescence depuis quelques semaines des saisies et des expulsions. Les victimes de ces pratiques dignes d'un autre âge ne sont pas, dans la quasi totalité des cas, de mauvais payeurs qui auraient les moyens de s'acquitter de leurs dettes de loyer, de gaz et d'électricité ou encore de crédit. Ce sont des ménages de travailleurs frappés par le chômage ou la maladie ou dont les dettes et crédits s'accumulent faute de revenus décentes pour faire vivre famille et enfants. Les saisies et expulsions se passent dans des conditions traumatisantes pour parents et enfants. Elles constituent une atteinte intolérable à la dignité humaine. Dans l'attente des réformes de fonds en vue de lutter contre les inégalités sociales, compte tenu de la mise en place progressive de commissions chargées de venir en aide aux locataires en difficulté, il lui demande s'il ne serait pas opportun pour l'instant de suspendre toutes les mesures de saisies et d'expulsions pour cause de dettes dues au chômage, à la maladie et d'une façon plus générale imputables à la crise économique. Il lui indique que les députés communistes ont déposé à cet effet une proposition de loi et souhaitent qu'elle soit rapidement examinée.

### *Handicapés (politique en faveur des handicapés).*

38. — 7 octobre 1981. — **M. Georges Hage** fait observer à **Mme le ministre de la solidarité nationale** que 1981, année que la communauté internationale a décidé de faire année internationale des handicapés, va s'achever sans être marquée par la moindre mesure significative dans notre pays. Il reste que les changements politiques intervenus depuis le 10 mai suscitent de grands espoirs parmi les personnes atteintes de handicap et leur famille. Le Gouvernement se doit de répondre à cette attente en précisant les nouvelles orientations de sa politique en ce domaine et notamment en ce qui concerne le problème de l'insertion des handicapés dans le système scolaire et dans la vie professionnelle.

### *Assurance vieillesse : régime général*

#### *(calcul des pensions).*

39. — 7 octobre 1981. — **M. Joseph Gourmelon** demande à **M. le ministre de la défense** si, eu égard à la situation exceptionnelle de l'emploi, il n'envisage pas de faire jouer les dispositions du décret n° 62-1916 du 27 août 1962, complétant la loi de retraite du 2 août 1949 permettant la mise à la retraite avec jouissance immédiate des personnels à statut ouvrier ayant plus de cinquante ans d'âge.

### *Politique extérieure (Maroc).*

40. — 7 octobre 1981. — **M. Guy Malandain** rappelle à **M. le ministre des relations extérieures** les termes de sa question écrite n° 831 portant sur la situation au Maroc après les émeutes de Casablanca. Il souligne l'aggravation manifeste de cette situation, en septembre 1981, avec l'arrestation arbitraire puis la lourde condamnation de cinq dirigeants socialistes de l'U.S.F.P., principal parti d'opposition. Ni la visite de **M. le ministre des relations extérieures** ni celle de la délégation parlementaire socialiste au Maroc au mois d'août n'ont été de nature à assouplir la position du gouvernement royal marocain qui est contraire aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme. Bien au contraire, la répression politique s'est acérée à la suite de nombreuses disparitions (sans doute plusieurs centaines) consécutives aux émeutes de la misère. Aussi, il lui demande à nouveau quelles dispositions il entend prendre, au nom tant du Gouvernement de la République que des droits de l'homme et de la solidarité, pour infléchir les décisions brutales, injustes du Gouvernement marocain qui lui paraissent marquer un tournant inquiétant et si, le cas échéant, il n'estime pas devoir faire part au roi de sa vive préoccupation à ce sujet.

### *Sectes et sociétés secrètes (activités).*

41. — 7 octobre 1981. — **M. Alain Vivien** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que les associations à vocation religieuse communément dénommées sectes sont constituées en France conformément à la loi relative au contrat d'association, tout ce étant généralement fondées et dirigées de l'étranger par des personnalités étrangères. La législation précitée dispose que toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses et dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles. En outre, la liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leurs nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation, qui est tenue de représenter sur toute réquisition du préfet les comptes, états et listes ci-dessus indiqués. Or certaines sectes dissimulent l'origine de leurs biens et leurs organes d'administration tout en prétendant bénéficier du régime particulièrement libéral instauré en la matière depuis près d'un siècle et récemment encore renforcé par la loi que vient de voter le Parlement. Il lui demande de bien vouloir confirmer que l'ensemble des dispositions législatives régissant les associations s'appliquent aux sectes et particulièrement de préciser si les informations qui s'avèrent nécessaires sur leur identité et leurs ressources ne doivent pas être obtenues à intervalles réguliers conformément à l'article 15 de la loi de 1901.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du mardi 6 octobre 1981.

1<sup>re</sup> séance : page 1489 ; 2<sup>e</sup> séance : page 1503 ; 3<sup>e</sup> séance : page 1521.

#### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15  Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39  TELEX ..... 201176 F DIRJO - PARIS
C. ss.	Titres.	Franca.	Francs.	
	<b>Assemblée nationale :</b>			
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	
33	Questions .....	72	300	
07	Documents .....	390	720	
	<b>Sénat :</b>			
00	Débats .....	84	204	
09	Documents .....	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour : expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)